



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Hassiba Ben Bouali de Chlef

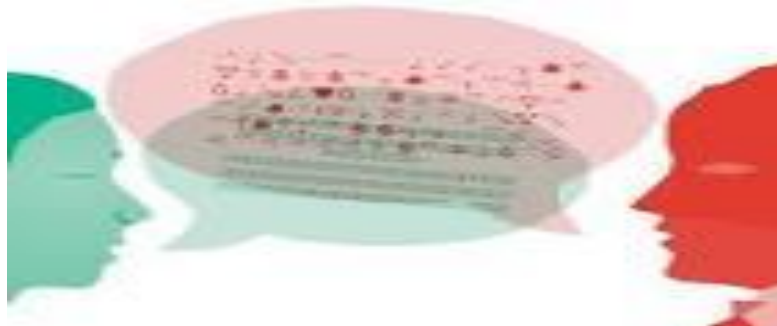
Faculté des langues étrangères

Département de français

Analyse de discours

Master 1, Sciences du langage, Semestre 1

Présenté par Dr. MOKHTAR SAIDIA Nawal



2022-2023

Descriptif du cours : Analyse de discours

« Selon Adam, Bourdieu, Ducrot, Ghiglione, Kerbrat-Orecchioni, un discours ne se contente pas de décrire un réel qui lui préexiste mais construit la représentation du réel que le locuteur souhaite faire partager par son allocataire. Il en résulte que pour la plupart des spécialistes du langage, énoncer un discours, c'est vouloir agir sur autrui. Le discours a ainsi un objectif performatif : c'est un acte volontariste d'influence. La plupart des discours, notamment politiques, publicitaires et managériaux, sont alors considérés comme appartenant à la classe des énoncés argumentatifs, dont la finalité réside dans la recherche d'adhésion du destinataire ». (Seignour, 2011)

L'analyse du discours s'intéresse aux formes et aux modalités d'expression des messages médiatiques, politiques, publics, organisationnels... en rapport avec des cadres sociaux (le contexte historique, le média, le parti politique, le gouvernement, l'entreprise...).

Il s'agit d'une démarche fondée sur la linguistique mais qui insiste sur le lien entre le discours et le social, entre le verbal et l'institutionnel, entre les mots, les figures, les arguments et ceux qui les énoncent et les interprètent. Par la nature de cette articulation entre les sciences du langage et les autres sciences humaines (histoire, science politique, sociologie...), l'analyse du discours se différencie d'autres disciplines du discours, comme les théories de l'argumentation, la grammaire des textes ou encore les études conversationnelles. Ces dernières ont en commun avec elle de travailler sur l'au-delà de la phrase et sur des énoncés attestés, mais leurs intérêts ne sont pas les mêmes. Les spécialistes de l'argumentation s'intéressent à la nature des arguments et à leurs enchaînements, les conversationnalistes étudient les règles des échanges verbaux, et les spécialistes de la grammaire des textes travaillent sur les phénomènes de cohérence et de cohésion textuelles.

Objectifs

L'enseignement de la matière « Analyse de discours » vise à :

- fournir à l'étudiant les éléments clés de l'analyse de discours.
- Connaissances des grandes théories de l'analyse de discours
- Saisir la complexité de la définition des notions : discours, texte, cohérence, cohésion.

- Approfondir les connaissances des étudiants quant à la méthode d'analyse des différentes formes de discours, en saisissant leurs enjeux sociaux et disciplinaires.

Dans le cadre d'un mémoire ou d'une thèse, l'analyse de discours peut être utile, afin de collecter des données informatives. L'étudiant peut analyser un discours à travers deux approches successives.

1. **L'approche descriptive** : permet de décrire un discours pour comprendre son fonctionnement et la logique de la parole du locuteur.
2. **L'approche critique** : a pour but d'établir une critique du discours pour révéler ses contraintes et limites.

Grâce à ces deux approches, l'étudiant peut analyser un discours de façon efficace.

- La description et la critique du discours sont utiles pour obtenir des informations supplémentaires : établir de nouvelles hypothèses de travail, développer ses connaissances et son sens critique par rapport au sujet étudié.
- Si l'analyse de discours est plus souvent utilisée dans le cadre d'une étude qualitative (entretien semi-directif, entretien libre, *focus group*, observation), elle peut également être utile dans le cadre d'une étude quantitative (entretien directif, questionnaire, sondage oral).

Quelques informations sur le contenu du cours « Analyse de Discours »

Cette matière est enseignée en 1ère année Master Sciences du langage au premier semestre :

Nature de la matière	Volume horaire par semaine	Mode d'évaluation
Cours et TD	3 heures	50% Examen 50% contrôle continu

Sommaire

Introduction générale

Cours n°1: Le texte et le discours

1. Le texte

- **Qu'est ce qu'un texte ?**

Cours n°2 : Du texte au contexte

- **Qu'est ce que le contexte ?**

Cours n°3 : Cotexte versus contexte

Cours n°4 : Du texte au discours

- **Qu'est ce que le discours ?**

Cours n°5 : Les domaines de l'analyse du discours

- **Phrase, énoncé et discours**

Cours n°6 : Cohérence et cohésion

- **Définition de la notion de cohérence**
- **Comment évaluer la cohérence d'un texte ?**

Cours n°7 : La notion de cohésion

- **Définition de la notion de cohésion**
- **Cohésion textuelle**

Cours n°8 : Progression thématique

Cours n°9 : Référence et coréférence

Cours n°10 : L'anaphore – définition(s)

- **Anaphore/cataphore**
- **Anaphore/deixis**

Cours N°11 : Typologie des anaphores

- **L'anaphore nominale**
- **L'anaphore fidèle/infidèle**
- **L'anaphore conceptuelle**
- **L'anaphore adverbiale**
- **L'anaphore pronominale**

Cours N°12 : Types d'anaphores pronominales

- **Les pronoms personnels anaphoriques**

- **Catégories et variations morphologiques**
- **Quelques particularités sémantiques et référentielles**

Cours n°13: Les anaphores démonstratives

- **Morphologie des démonstratifs**
- **Propriétés sémantico-référentielles des pronoms démonstratifs**
- **La présentation de Francis CORBLIN (1990)**
- **La Théorie de Georges KLEIBER (1994)**

Cours n°14 : Les anaphores relatives

- **Typologies des relatives**
 - **Typologies classiques**
 - **Typologies linguistiques**
 - **Relatives restrictives**
 - **Relatives non-contrastives**
 - **Relatives descriptives ou appositives**
- **Critères pour la reconnaissance des relatives appositives**
- **Les fonctions discursives des propositions relatives appositives**
 - **La PRA continuative**
 - **La PRA de pertinence**
 - **La PRA de subjectivité**

Cours n°15: Les anaphores possessives

- **Morphologie des anaphores possessives**
- **Propriétés sémantico-référentielles des possessifs**

Cours n°16 : L'approche lexicologique

Bibliographie

Introduction générale

N'importe quel ouvrage d'introduction aux travaux qui se réclament de problématiques discursives est obligé de commencer par le constat que le champ est immense et hétérogène, à l'image du terme « discours », dont le sens semble difficilement contrôlable. Pour sortir de cette difficulté, les auteurs de manuels, après avoir pris acte de l'hétérogénéité du champ, se contentent de présenter une ou plusieurs « approches », mais ne se risquent pas à cartographier un tel espace dans son ensemble. Non seulement ils ne s'y risquent pas, mais beaucoup y répugnent, car cela leur semble aller à l'encontre des exigences de la recherche, qui pour eux ne doit se laisser enfermer dans aucune frontière, récuser tout « dogmatisme ». L'idée que l'étude du discours serait un espace foncièrement « post-disciplinaire » vient conforter cette attitude.

Si cette question est largement minorée – en tout cas davantage que dans d'autres champs des sciences humaines et sociales –, c'est sans doute en partie parce que ceux qui travaillent sur le discours peuvent appartenir à des disciplines très diverses. De ce fait, beaucoup ne se considèrent pas comme appartenant avant tout au champ des études de discours. Un « psychologue discursif » (Edwards et Potter 1992 ; Edwards 2004) par exemple développe que c'est davantage avec les psychologues qu'il est amené à débattre qu'avec les analystes du discours. On pourrait en dire autant d'un sociologue, d'un historien, d'un spécialiste de littérature, etc., quand ils mobilisent des concepts et des méthodes d'analyse du discours.

Il nous paraît néanmoins difficile de voir se développer indéfiniment le champ des études de discours sans jamais s'interroger sur les principes tacites qui le règlent, en se contentant de dire qu'il se trouve au « carrefour » de l'ensemble des sciences humaines et sociales et qu'il est constitué de multiples « approches ». Certes, il n'est pas question de définir *a priori* ce qu'est la « véritable » analyse du discours et d'exclure, ou d'ignorer, ceux qui n'en font pas, mais il me paraît souhaitable de regarder si les études de discours ne laissent pas apparaître des lignes de force qui permettent d'organiser ce paysage de prime abord chaotique.

Une première difficulté tient au terme même d'analyse du discours. Je viens d'utiliser l'étiquette « études de discours », au lieu de celle d'« analyse du discours ». Les deux termes ne sont pas équivalents. L'emploi de plus en plus fréquent de « Discourse Studies ». On notera que c'est le titre de la principale revue du champ,..., sur le modèle des nombreuses « Studies » anglo-saxonnes, s'explique précisément par la volonté de prendre acte de la

diversité de cet immense champ sans avoir à prendre parti sur la question de savoir si on peut l'organiser, et, si oui, comment.

Le terme « Discourse Studies » présente l'avantage immédiat d'asseoir une distinction entre « théorie du discours » et « analyse du discours », comme le montre le titre du *Discourse Studies Reader*. (Angermuller, Maingueneau et Wodak 2014 : 5). Johannes Angermuller explicite ainsi cette distinction : « Discourse Studies is organized around characteristics split between two ideal-typical strands : one focusing on discourse as an intellectual and epistemological problem of social, political and cultural theory, the other on the analytical and methodological challenges of studying discourse as a material and empirical object » (2015 : 511). La plupart des travaux qui en philosophie, en science politique en études féministes ou postcoloniales se réclament d'une perspective discursive relèvent de la « théorie », alors que les spécialistes de sociologie ou de sciences du langage ont tendance à privilégier les méthodes d'analyse de corpus. La distinction est parfaitement pertinente ; elle a néanmoins l'inconvénient de donner une extension considérable au terme « analyse du discours », qui se trouve dès lors recouvrir une diversité considérable de courants de recherche. Pour ma part, (Maingueneau 1995, 2014), je suis tenté de restreindre le domaine de l'analyse du discours, qui est alors appréhendée comme une « discipline du discours » caractérisée par un point de vue spécifique sur le discours. Plus exactement, il nous semble que le champ des recherches sur le discours est soumis à une double tension : d'une part entre disciplines du discours et courants (il y a de multiples courants d'analyse des conversations ou de rhétorique, par exemple), d'autre part entre une logique disciplinaire et une logique « territoriale » (Boutet et Maingueneau 2005) qui groupe les chercheurs de multiples champs autour d'un même objet socialement sensible : les usages du Web, la publicité, l'échec scolaire, le chômage, la vaccination, les partis politiques, etc.

Quelles que soient les solutions que l'on y apporte, ce type de problème ne semble pas pouvoir être éludé aussi facilement qu'on ne le fait communément en disant « there are many different approaches to discourse analysis » (Gee 2005 : 5). Il faut prendre en compte les contraintes imposées par le fonctionnement de la recherche : la science est une activité sociale qui se réalise à travers des communautés de diverses natures, nécessaires à la légitimation des résultats et à leur stabilisation comme à la construction de l'identité et de la notoriété des chercheurs. C'est aussi une activité inscrite dans l'histoire, et à ce titre elle accorde une place essentielle à la tradition, sous la double modalité d'un certain nombre de présupposés épistémologiques qui font l'objet d'une transmission. En d'autres termes, il serait souhaitable

que les spécialistes du discours appliquent davantage leurs concepts et leurs méthodes à leur propre champ d'activité.

Cours n°1

Le texte et le discours

D. MAINGUENEAU¹ décrit la distinction entre le texte et le discours en donnant la définition suivante :

« Le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne... Une étude linguistique des conditions de production du texte en fera un discours. »

Texte et *discours* sont sans doute des termes apparentés, mais que l'on ne saurait considérer comme synonymes. Ces deux vieux mots français posent de temps à autre des problèmes sérieux aux chercheurs. S'appuyant tout d'abord sur la définition de Bronckart² :

« La notion de texte peut s'appliquer à toute production verbale située, qu'elle soit orale ou écrite ».

Au fait, quel que soit le terme, texte ou discours, les deux désignent avant tout une production verbale, c'est-à-dire une activité humaine et langagière qui consiste à produire des unités linguistiques cohérentes et cohésives ayant un certain effet sur le destinataire. La question centrale qui nous occupera ici est la suivante : que signifient alors le texte et le discours ? Avant d'explicitier ce qui sera notre conception du texte et du discours, nous projetons analyser les définitions que nous avons pu trouver afin de relever les traits caractéristiques des deux notions et de décrire leurs organisations. Shirley CARTER-THOMAS³ souligne à juste titre que la langue courante réserve le terme « texte » à un document écrit et le « terme discours » à une communication orale. Mais cette opposition n'est pas pertinente en linguistique où l'on parle d'un texte « oral » ou de discours « écrit ».

En linguistique, le terme « discours » n'est pas forcément relatif à la notion d'oralité. Il est néanmoins habituellement associé aux conditions de production. Comme M.M.J.

¹ MAINGUENEAU D., 1976, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Hachette, p.11.

² BRONCKART, J.-P., 1996, *Activité langagière, texte et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*. Neuchâtel et Paris : Delachaux & Niestlé, p. 73.

³ CARTER-THOMAS S., 2000, *La cohérence textuelle. Pour une nouvelle pédagogie de l'écrit*, L'Harmattan.

FERNANDEZ⁴ le rappelle, le discours est « une unité plus large que le texte », mais qui reste obligatoirement en rapport avec des conditions de production déterminées.

1. Le texte

▪ Qu'est ce qu'un texte ?

Le concept de texte prend consistance et commence à être mis en discussion par Quintilien et surtout pendant la Renaissance. Au livre IX de l'Institution oratoire, Quintilien associe le texte (*textus* et *textum*) à la composition, c'est-à-dire à l'invention (choix des arguments), à l'élocution (mise en mot) et à la disposition (mise en ordre ou plan du texte) réunies. La définition linguistique de la notion de texte est assez floue. Il faut attendre le milieu du vingtième siècle pour que voie le jour une grammaire textuelle dont l'objet premier est le texte lui-même.

Pour les grammairiens du texte dans les années 60 et 70 – R. Harweg (1973), J.S. Petöfi (1973), T.A. Van dijk (1972), W. Kummer (1972) – la définition du concept de texte a été surtout grammaticale. Le principe de compositionnalité s'est étendu de la phrase au texte. En s'inspirant de la grammaire générative de Chomsky, ces auteurs espéraient fournir une description structurale de la compétence textuelle des locuteurs natifs qu'ils supposaient communément partagée. Leur projet reposait sur le fait que toutes les suites de phrases acceptables en tant que phrases ne sont pas forcément acceptables en tant que texte. À l'aide d'un système de règles approprié, ils cherchaient à anticiper en quelque sorte les intuitions des sujets parlants, en ce qui concerne la rédaction de leur texte.

Les limites de cette approche sont vite apparues. Les exemples et contre-exemples de ce qui constitue un texte cohérent se sont succédés⁵. La plupart des chercheurs s'accordent maintenant avec CHAROLLES⁶ quand il déclare :

« Il n'existe pas au plan du texte de règles de bonne formation qui s'appliqueraient en toute circonstances et dont les violations, comme c'est le cas en syntaxe de phrases, 'feraient l'unanimité' »

⁴ FERNANDEZ M.M.J. 1987, p. 26.

⁵ VAN DIJK (1972), ENKVIST (1978), T. REINHART (1980).

⁶ CHAROLLES M., 1988, « Les plans d'organisation textuelle : période, chaînes, portées, séquences », *Pratiques*, p. 52.

Partant de ceci, il devient également difficile de maintenir que certaines suites de phrases ou de morceaux de textes seraient cohérentes ou incohérentes en elles-mêmes.

Emile Benveniste pour sa part propose une distinction claire entre la phrase et le texte. A l'intérieur de la phrase, les unités des différents niveaux se combinent pour entrer dans la composition de l'unité de rang supérieur. Ainsi le phonème se combine à d'autres phonèmes pour former un morphème, lequel entre à son tour, combiné à d'autres morphèmes, dans la composition de la phrase, dans le respect des règles de la syntaxe. En revanche, lorsqu'elles se combinent pour composer un texte, les phrases ne le font pas à la manière des phonèmes ou des morphèmes. Elles ne s'intègrent pas à une unité de rang supérieur selon des règles particulières. Benveniste considère que l'analyse du texte ne peut se faire que sous la forme d'un énoncé, c'est-à-dire quand il est émis dans l'intention de dire quelque chose à un interlocuteur dans une situation de communication particulière : raconter une histoire ou faire un discours, par exemple. Il suppose que les locuteurs, pour exprimer ce qu'ils ont l'intention de dire, utilisent la langue de la manière la plus appropriée qui soit à la situation. C'est l'analyse de ces différentes manières d'exprimer un message qui est au centre de l'étude du texte chez Benveniste. Dans ce cas, nous devons envisager le texte comme le produit concret d'une énonciation, l'objet d'une communication interpersonnelle, l'acte d'une parole individuelle. Selon Jean-Marie Schaeffer⁷ :

« Le texte est une chaîne linguistique parlée ou écrite formant une unité communicationnelle »

Notons que cette conception est exprimée de manière absolument explicite par Francis CORNISH⁸ :

« le texte est la trace enregistrée d'un acte de communication (d'une énonciation donnée), qu'il ait eu au moyen de la forme parlée ou écrite ; au niveau de celle-là, il comprend non seulement le contenu verbal des énoncés produits, mais également le contour intonatif, les emphases, et tout l'ensemble des signes paralinguistiques mis en jeu au cours de l'acte en question. Au niveau de celle-ci, il se compose, en plus du contenu verbal, de l'ensemble des

⁷SCHAEFFER J.-M., 1995, Article « Texte », *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, O. Ducrot et J.-M. Schaeffer (sous la dir.). Paris : Éditions du Seuil, (594-607), p. 549.

⁸ CORNISH F., 1990, « Anaphore pragmatique, référence et modèle du discours », in *L'anaphore et ses domaines*, G. KLEIBER & J-E. TYVAERT, Paris : Klincksieck, p. 82.

signes de ponctuation et des phénomènes typographiques tels que la mise en page, l'emploi d'italique, et la présence de graphiques, d'images ou de photos. »

Michael A.K. HALLIDAY et Ruqaiya HASAN proposent une autre conception du « texte ». Ils sont d'accord avec BENVENISTE pour dire qu'il n'est pas une unité grammaticale comme la phrase. Le texte n'est pas une phrase « en plus grand » ; c'est une unité d'une autre nature « unité d'usage du langage », dont les spécificités les plus apparentes sont sémantiques plutôt que syntaxiques. Le texte ne se définit pas dès lors par sa taille : un texte peut contenir plusieurs volumes de même qu'il ne peut comporter qu'une seule phrase ou même qu'un mot. Dans leur ouvrage classique intitulé *Cohésion in English* (1976), ces auteurs distinguent un texte – c'est-à-dire une unité sémantico-pragmatique cohérente – d'une simple séquence de phrases sans relation entre elles. Pour eux, un texte est d'abord *une unité de langage en usage*⁹. Il s'agit donc d'une unité essentiellement fonctionnelle. A cet égard, la notion de texte fait partie intégrante de notre savoir-faire langagier. Ainsi par exemple, il n'est pas toujours aisé d'établir si telle production langagière constitue un texte unique, plusieurs textes, ou ne satisfait pas les conditions minimales de la texture. Alors, quels sont les facteurs qui déterminent l'unité et la texture d'une production langagière ordinairement reconnue comme un texte ? Selon HALLIDAY et HASAN, dans tout texte, il existe des phénomènes grammaticaux propres qui ne révèlent pas tous de l'énonciation : des expressions qui assurent une certaine continuité au texte (des faits de reprise, par exemple, les anaphores pronominales et lexicales ou des faits de connexion par des conjonctions, adverbes ou autres).

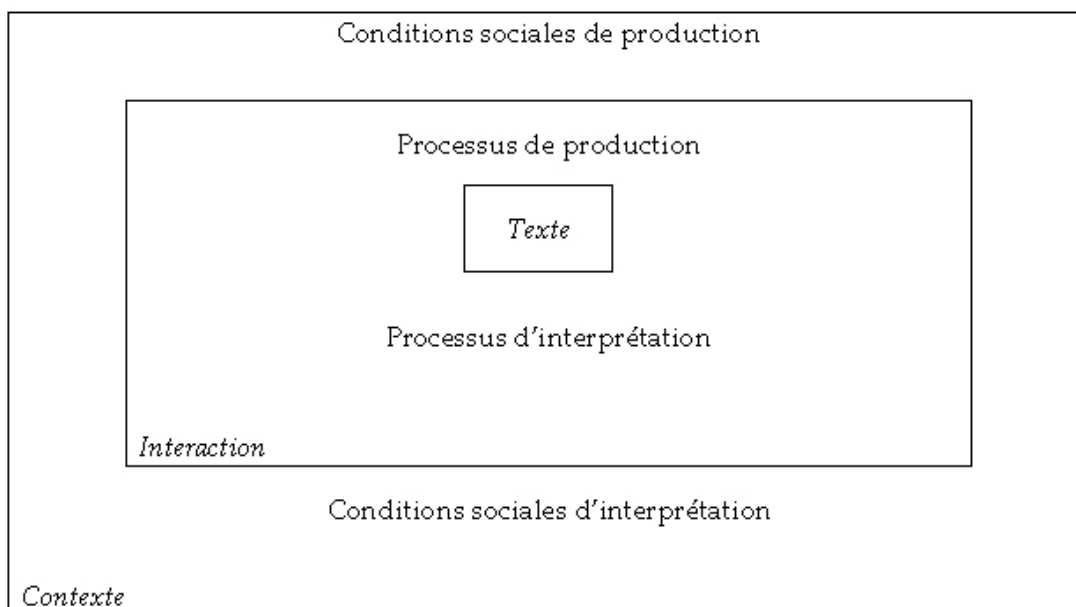
Dès le début des années 1980, la linguistique textuelle a ajouté à l'observation des faits co-textuels de texture et de structure, celle de l'intentionnalité (axe de la production) et de l'acceptabilité (axe de la réception du texte, c'est-à-dire un jugement de pertinence contextuelle). La pragmatique textuelle, quant à elle, considère le texte comme une activité, un processus qui obéit à des contraintes d'ordre essentiellement cognitif et communicationnel. Précisons que la dimension pragmatique du texte peut être attribuée aussi au discours, puisqu'elle n'apporte aucune caractéristique distincte entre les deux notions. Ainsi, selon Jean-Paul BRONCKART¹⁰ :

⁹ APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*. Droz, Genève-Paris, p.100.

¹⁰ BRONCKART J-P., 1996, *Activité langagière, textes et discours*. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. p. 73-74.

« (...) la notion de texte peut s'appliquer à toute production verbale située, qu'elle soit orale ou écrite. (...) chaque texte est en relation d'interdépendance avec les propriétés du contexte dans lequel il est produit ; chaque texte exhibe un mode déterminé d'organisation de son contenu référentiel ; chaque texte est composé de phrases articulées les unes aux autres selon les règles compositionnelles plus ou moins strictes ; chaque texte enfin met en œuvre des mécanismes de contextualisation et de prise en charge énonciative destinée à lui assurer sa cohérence interne. »

Les descriptions figurant dans cette citation montrent que le texte est présenté ici dans ses dimensions extra- et intra-textuelles, soit : d'une part hors de lui-même, dans ses rapports au monde et à la situation d'énonciation, ce qui fonde sa cohérence, d'autre part en lui-même, comme suite d'énoncés formant cohésion ; soit encore et en bref, dans ses dimensions pragma-sémantiques, d'un côté, macro-syntaxiques, de l'autre. En ce sens, on peut dire que le texte, pris dans ces sens divers, est considéré tout d'abord comme le produit d'un processus de production (ce qui est dit, que ce soit à l'écrit ou à l'oral), puis négocié dans un second temps au cours des interactions sociales, et retravaillé par elles pour devenir le produit d'un processus d'interprétation.



L'importance des paramètres extralinguistiques, perceptibles dans l'analyse du texte en tant que produit d'une activité intellectuelle et sociale d'un individu ou d'un groupe d'individus,

est au moment de la production textuelle un fait indéniable. De ce fait, il est indispensable de préciser ici ce qui doit être entendu par contexte.

Cours n°2

Du texte au contexte

▪ Qu'est ce que le contexte ?

La notion de contexte est sans doute une des notions les plus nécessaires pour la compréhension des pratiques communicatives humaines. Souvent, lorsqu'un énoncé est difficile à interpréter, lorsqu'on ne sait pas trop quel sens attribuer à un mot, ou quelle signification donner à une phrase, on a tendance à dire : « ça dépend du contexte ». Toutefois, cette notion pose certaines difficultés d'ordre terminologique lorsqu'il s'agit de la définir, de sorte que Catherine KERBRAT-ORECCHIONI affirme qu'elle est « à la fois indispensable et problématique »¹¹. « Indispensable », elle semble l'être au vu de la fréquence croissante des travaux qui lui sont consacrés¹² ; « problématique », elle l'est sans doute, au vu de sa plasticité et des multiples acceptions qu'elle soit susceptible de recevoir. Force est en effet de constater que le contexte est un mot-valise qui inclut des phénomènes différents. Ainsi, comme le souligne KLEIBER¹³, il se présente comme un concept-passerelle, une sorte de charnière pour l'articulation entre des approches différentes du langage, et plus précisément entre des disciplines qui traitent toutes, mais à des titres et avec des enjeux divers, des questions du *sens* et de la *signification* : linguistique, psycho- et socio-linguistique, psychologie, sciences sociales, etc.

François RASTIER¹⁴ introduit le concept de contexte comme élément indispensable à l'interprétation d'un texte. Pour lui :

« Le concept de contexte assume cependant diverses valeurs de problématisation : il est utilisé soit pour réintroduire une forme limitée de globalité dans l'interprétation, soit pour lier la langue à une extériorité en conditionnant la construction du sens à la connaissance de cette extériorité »

¹¹ KERBRAT-ORECCHIONI, C., 1996, « Texte et contexte », in *Scolia*, n° 6, p. 38.

¹² Voir par exemple RASTIER F., 1998, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », in *Langages*, n°129.

¹³ KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

¹⁴ RASTIER F.M., 1998, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences de langage », *Langages* 129, Paris, Larousse, p. 98.

De cette façon, le contexte présente plusieurs significations, pouvant évidemment gérer des ambiguïtés d'interprétation et par conséquent d'usages. Jean-Paul BRONCKART, de son côté, évite d'utiliser le terme contexte et préfère recourir au concept d' « extralangage » pour qualifier le milieu auquel s'articulent les actions langagières. Il le définit comme suit :

« L'extralangage peut être défini comme l'ensemble, théoriquement infini, des entités mondaines en dehors de la langue »¹⁵

Mais quand, par besoin, il se rapporte au contexte, il le fait en l'utilisant comme synonyme de l'extralangage, en distinguant ce dernier du concept de cotexte :

« En ce qui concerne le contexte, nous distinguerons encore un ensemble de paramètres physiques définissant la situation de production (locuteur, interlocuteur, espace-temps de l'acte de production), et un ensemble de paramètres sociaux définis dans les conditions d'interaction (lieu social et buts de l'action langagière, destinataire, énonciateur) »¹⁶

Le contexte se définit alors comme des réalités linguistiques ou extralinguistiques, qui entourent le texte et sa production. Ainsi, l'étymologie du terme contexte provient du latin *cum* (« avec, ensemble ») et *textus* (« tissu »). Le verbe *contexere* signifiait « tisser ensemble ». Cependant, de la famille de *textus* sont dérivés deux termes, « texture » et « texte ». Le premier, « texture », a conservé l'idée de « tissu », l'autre, « texte », s'applique aux énoncés verbaux particulièrement sous leur forme écrite. Ces deux dérivations correspondent à deux utilisations sensiblement différentes du terme « contexte », l'une restreinte- le contexte (linguistique) est l'environnement qui accompagne le texte - l'autre étendue - le contexte (mondain) est ce qui accompagne tout phénomène (événement, objet, ...) dont il est question en un moment et un lieu donné.

Dans son bilan critique de la notion de contexte en analyse sémantique classique, Georges KLEIBER a montré que le contexte est une notion plutôt floue « vague, complexe, difficile à délimiter », mais sa distinction entre « cotexte » comme environnement linguistique et « contexte » comme somme des aspects non linguistiques règle le problème de confusion terminologique.

¹⁵ BRONCKART J-P. & SCHNEUWLY B., 1985, « Connexion et cohésion dans quatre types de textes d'enfants », p. 280.

¹⁶ Idem, p. 280.

Cours n°3

Cotexte versus contexte

Les définitions classiques du contexte linguistique d'une unité donnée se rejoignent plus ou moins sur la notion d'environnement, d'entourage. Le contexte linguistique ou cotexte est :

- « l'environnement d'une unité dans la chaîne de l'énoncé »¹⁷
- « l'ensemble des unités d'un niveau d'analyse déterminé [...] constituant l'entourage temporel (parole) ou spatial (écriture) d'une unité, d'un segment de discours dégagé par une analyse de même niveau »¹⁸
- « L'environnement linguistique [...] d'un élément particulier d'un énoncé. Il est donc constitué par l'ensemble des unités linguistiques qui précèdent et qui suivent cet élément singulier »¹⁹

Ces définitions expliquent que la structure du cotexte est essentiellement linéaire, exprimée dans des notions d'enchaînement, où l'accent est mis sur les relations entre les éléments d'un même niveau, et notamment les mots au sein de la phrase. Par exemple, les phonèmes /i/ et /v/ forment dans l'illustration donnée par George MOUNIN²⁰ le contexte de /l/ dans « ils vont » ; ainsi l'unité « apporte » aura effectivement pour contexte linguistique un côté gauche constitué par « le facteur » et un côté droit représenté par « le courrier » dans « le facteur apporte le courrier ». La notion de cotexte est donc strictement délimitée au niveau du texte, elle ne déborde pas sur les niveaux inférieurs ou supérieurs (discours, situations globales), avec même un accent originel sur le texte écrit : elle table sur un primat de la langue, le sens étant contenu tout entier dans l'énoncé.

Par opposition au contexte linguistique ou cotexte qui a une structure linéaire, le contexte extralinguistique est beaucoup plus large. Il fait appel aussi bien à l'ensemble des informations encyclopédiques associées aux items et expressions de la langue qu'aux éléments prosodiques tels que l'intonation, les gestes, mimiques qui viennent préciser le sens

¹⁷ POTTIER B., 1973, *Le Langage*, Paris : Centre d'Etude et de Promotion de la Lecture, p. 72.

¹⁸ PLENAT M., AURNAGUE M., CONDAMINES A., MAUREL J.-P., MAULIGNER CH., MULLER CL., 1999, *L'emprise du sens. Structure linguistique et interprétations*, Amsterdam, p. 169.

¹⁹ POU GEOISE M., 1996, *Dictionnaire didactique de la langue française*, Paris : Armand Colin, p. 156.

²⁰ MOUNIN G. *et al.*, 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris : P.U.F, p. 83.

de telle phrase, de tel mot, et à la situation d'interlocution au sens large, voire à l'environnement et aux connaissances communes partagées par les locuteurs-auditeurs. Rappelons également quelques définitions :

- « nous entendons par contexte l'environnement extralinguistique de l'énoncé »²¹

- le contexte extralinguistique « englobe, d'une part, tout ce qui peut intervenir au moment de la communication (personnalité, âge, connaissances des locuteurs), d'autre part, des aspects très matériels (bruit, type de canal de communication, etc.) »²²

- « on appelle *situation de discours* l'ensemble des circonstances au milieu desquelles se déroule un acte d'énonciation (qu'il soit oral ou écrit). Il faut entendre par là à la fois l'entourage physique et social où cet acte prend place, l'image qu'en ont les interlocuteurs, l'identité de ceux-ci, l'idée que chacun se fait de l'autre (y compris la représentation que chacun possède de ce que l'autre pense de lui), les événements qui ont précédé l'acte d'énonciation (notamment les relations qu'ont eues auparavant les interlocuteurs, et surtout les échanges de paroles où s'insère l'énonciation en question »²³

- « tous les éléments cognitifs, situationnels ou intertextuels, susceptibles d'intervenir dans le processus de construction ou d'identification du sens »²⁴

- « l'ensemble des éléments extralinguistiques présents dans l'esprit des sujets ou également dans la réalité physique extérieure au moment de la communication et auxquels on peut assigner un rôle dans le conditionnement de la forme ou de la fonction des éléments linguistiques »²⁵

Remarquons enfin que le cotexte sert à préciser le sens de l'unité envisagée (le mot ou la phrase), alors que le contexte extralinguistique au contraire à une démultiplication des sens possibles. Selon Patrick SCHMOLL²⁶ :

²¹ KERBRAT ORECCHIONI C., 1990, *Les interactions verbales*, Paris : Armand Colin, p.76.

²² POTTIER B., 1973, *ibid.*, p. 73.

²³ DUCROT O & TODOROV T., 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences de langage*, Paris : Seuil, p. 417.

²⁴ CUSIN-BERCHE F., 2003, *Les mots et leurs contextes*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, Université Paris III, p. 20.

²⁵ FRANÇOIS F., 1969, « Contexte et situation », *La linguistique*, Guide alphabétique sous la direction d'André Martinet et al. Paris : Denoël, p. 65-66.

²⁶ SCHEMOLL P., 1996, « Production et interprétation du sens : la notion de contexte est elle opératoire ? » *Scolia*, n°6, p. 240.

« Il [le contexte extralinguistique] permet l'utilisation de plusieurs canaux d'émission et de perception de messages, et par conséquent, l'émission dans le même temps des messages multiples qui peuvent être se renforcer, s'infléchir ou s'annuler mutuellement. Le dualisme, notamment entre les messages verbaux et non-verbaux est désormais bien repéré, le mot ou la phrase pouvant être appuyé, nuancé ou contredit par une intonation ou un geste »

Les éléments cotextuels et les éléments extralinguistiques sont la plupart du temps complémentaires et jouent un rôle fondamental dans la construction et la détermination du sens d'une expression complexe, nous adhérons à la conception pragmatique du fonctionnement formulée par F. CUSIN-BERCHE²⁷ :

« [...] il nous semble que la relation cotexte/contexte est une relation interactive susceptible de jouer sur le sémantisme du vocable ou du lexème en actualisant certains sèmes, le premier en participant à l'établissement d'un champ sémantique, le second en activant un champ notionnel qui peut conditionner l'environnement linguistique du mot qui le pourvoit de sèmes spécifiques »

²⁷ CUSIN-BERCHE., *ibid.*, 2003, p. 28.

Cours n°4

Du texte au discours

▪ Qu'est ce que le discours ?

Si l'on cherche à définir le concept de **discours** d'après les définitions données par les dictionnaires, on se heurte à la difficulté du choix et on se rend finalement compte que ce qui est important dans ces tentatives, c'est le point de vue adopté.

Dans son sens courant, le mot « discours » peut désigner des énoncés solennels ("le président a fait un discours"), ou référer à des paroles sans effet ("tout ça, c'est des discours"), ou encore désigner n'importe quel usage restreint de la langue : "le discours politique", "le discours polémique", "le discours des jeunes", etc. Ce dernier emploi de *discours* est selon MAINGUENEAU assez ambigu « car il peut désigner aussi bien le système qui permet de produire un ensemble de textes que cet ensemble lui-même ».

La notion de discours trouve relativement sa place dans les travaux linguistiques et devient l'objet des sciences du langage. Elle a été introduite pour la première fois par le linguiste français Gustave GUILLAUME ; lorsqu'il traite de l'opposition entre langue et parole, il remplace ce dernier terme par celui de discours. Selon lui, le terme parole semble ne référer qu'à l'usage oral et non à l'écrit :

« Dans le discours [...] le physique qu'est la parole en soi se présente effectif, matérialisé, et donc, en ce qui le concerne, sorti de la condition psychique de départ. Au niveau du discours, la parole a pris corps, réalité : elle existe physiquement »²⁸

Dans ce cas, le discours renvoie à un objet plutôt concret mais de plus haut niveau, et mieux circonscrit que la parole. Chez Emile BENVENISTE, « discours » est proche d'énonciation, c'est :

« La langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la condition d'intersubjectivité qui seule rend possible la communication linguistique »²⁹

²⁸GUILLAUME G., 1973, *Principes de linguistique théorique*, Québec, Presses de l'Université Laval / Paris, Klincksieck, p. 71.

²⁹ BENVENISTE E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, p. 266.

Ou d'ailleurs :

« Toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière »³⁰

Dans la théorie de l'énonciation de BENVENISTE, « discours » réfère à la mise en fonctionnement de la langue et est donc inséparable de l'instance d'énonciation (tout ce qui réfère au *je-tu, ici, maintenant* du locuteur), il établit une opposition entre « récit » (histoire) et « discours », en fonction de l'usage des temps verbaux et des formes personnelles. A ce propos, le sens du discours devient plus restreint parce que, d'un côté, la définition est faite conformément à l'usage des temps verbaux, et de l'autre, il est considéré comme le produit de l'énonciation : l'énoncé.

Selon Jean-Michel ADAM le discours est :

«Un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institution, lieu, temps) »

Ce dont rend bien compte le concept de « conduite langagière » comme mise en œuvre d'un type de discours dans une situation donnée». Ainsi, dans sa célèbre définition³¹ : « *Discours = Texte + Contexte /conditions de production et de réception-interprétation* », le discours est conçu comme l'inclusion d'un texte dans son contexte linguistique et situationnel. Cette acception est la plus courante en analyse de discours puisque les informations données par le contexte (les connaissances encyclopédiques des sujets parlants, leurs préconstruits culturels et autres lieux communs argumentatifs) peuvent identifier correctement la visée informative du message. Notons que cette nouvelle vision s'inscrit dans une approche pragmatique de la communication qui présente le discours comme un processus de construction et d'interprétation d'un message, et pas simplement comme une activité de production de la part du locuteur. Dominique MAINGUENEAU³² renvoie au mode d'appréhension du discours dans la communication verbale. Il propose une définition du discours en tenant compte de l'influence de divers courants pragmatiques qui ont souligné un certain nombre d'idées forces :

³⁰ Idem, p. 226.

³¹ ADAM J.-M., 2005, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin, p. 39.

³² MAINGUENEAU D & CHARAUDEAU P., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil, p. 187-189.

- « **Le discours suppose une organisation transphrastique** », d'après cette caractéristique, le discours mobilise des structures d'un autre ordre que celles de la phrase. Un slogan ou une interdiction constituent des discours, forment des unités complètes mêmes s'ils ne sont constitués que d'une phrase unique. En tant qu'unité transphrastique, les discours sont soumis à des règles d'organisation en vigueur dans un groupe social déterminé, celles des multiples genres de discours : règles portant sur le plan de texte (un fait divers ne se laisse pas découper comme une dissertation ou un mode d'emploi...), sur la longueur de l'énoncé, etc.

- « **Le discours est orienté** » : parce qu'il est conçu en fonction d'un but poursuivi par un locuteur, mais aussi parce qu'il se développe dans le temps, de manière linéaire. Il se construit en fonction d'une fin, il est censé aller quelque part, même si il peut faire l'objet de digressions, revenir à sa direction initiale ou en changer... Sa linéarité se manifeste souvent à travers un jeu d'anticipation (on va voir que... », « j'y reviendrai »...) ou de recours en arrière (« ou plutôt », « j'aurais dû dire... »). Tout cela constitue un véritable « guidage » de la parole par le locuteur. Mais ce guidage s'effectue dans des conditions très différentes selon que l'énoncé est tenu par un seul locuteur qui le contrôle (énoncé monologique, par exemple dans un livre) ou qu'il peut être interrompu à tout instant par l'interlocuteur (énoncé dialogal).

- « **Le discours est une forme d'action** », on voit bien ici l'aspect pragmatique. « Parler est une forme d'action sur autrui, et pas seulement une représentation du monde »³³. Le discours est une forme d'action : on ne parle pas uniquement pour décrire. En termes d'actes de langage (*affirmer, interroger, promettre...*), les discours acquièrent des traits spéciaux qui mènent à une certaine typologie discursive (une *recette*, un *guide d'application*, un *journal télévisé...*).

- « **le discours est interactif** » : la communication inclut obligatoirement un *locuteur (sujet parlant)* et un *interlocuteur (destinataire)*. La situation de communication est le cadre concret, à la fois physique et mental, où se déroule l'échange langagier. Les échanges verbaux, sous forme de *conversation, conférences, animation à la radio/TV* tiennent de **l'interaction orale** qui ne doit pas être confondue avec **l'interactivité** fondamentale du discours. Toute énonciation, même produite sans la présence d'un destinataire, est en fait prise dans une interactivité constitutive, elle est un échange (explicite ou implicite), avec d'autres locuteurs (virtuels ou réels), elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à

³³ MAINGUENEAU D., 1998, *Analyser les textes de communication*, Dunod, p. 39.

laquelle s'adresse le locuteur, et par rapport à laquelle il construit son propre discours. Quand on admet que le discours est interactif, qu'il mobilise des partenaires, il semble difficile de parler de "destinataire" pour nommer l'interlocuteur. On parlera plutôt de "co-énonciateur"

- « **le discours est contextualisé** » : il intervient toujours dans un contexte (**contexte linguistique** et un **contexte discursif**). *On ne peut véritablement assigner un sens à un énoncé hors contexte.* En outre, le discours contribue lui-même à définir son contexte, qu'il peut modifier en cours d'énonciation.

- « **le discours est pris en charge** » : le discours est pris en charge par un énonciateur, à un *JE* qui se pose comme source de repérage personnel, spatial et temporel, et indique quelle attitude il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son co-énonciateur. Il indique notamment qui est le responsable de ce qui est dit, peut moduler son degré d'adhésion, attribuer la responsabilité à quelqu'un d'autre, commenter sa propre parole. La réflexion sur les formes de subjectivité que suppose le discours est un des grands axes de l'analyse du discours.

- « **le discours est régi par des normes** » : le sens du mot *norme* doit inclure plutôt les besoins langagiers des locuteurs que l'ensemble de prescriptions (voire interdits) sur les façons de construction du discours. La dynamique linguistique actuelle tend à réduire le rôle régulateur de la norme, ce qui est frappé d'interdit étant ce qui est pourtant effectivement utilisé (on entend bien *se rappeler un détail*) : parler correctement aujourd'hui c'est aussi faire preuve et démonstration à la fois de la connaissance de la norme, mais la fonction régulatrice du concept a diminué en faveur de celle d'adaptation survenue comme une nécessité face à l'évolution constante de la langue. Plus fondamentalement, tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente.

- « **le discours est pris dans l'interdiscours** » : les termes d'*interdiscursivité* et *compétence interdiscursive* renvoient à la grammaire générative chomskyenne : « C'est que les énonciateurs d'un discours ont la maîtrise de règles permettant de produire et d'interpréter des énoncés qui relèvent de leur propre formation discursive et, corrélativement, d'identifier comme incompatibles avec elles des formations discursives antagonistes »³⁴. Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers d'autres discours à travers lequel il doit se frayer un chemin. Pour l'interpréter, il faut le mettre en relation avec toutes sortes d'autres discours.

³⁴ MAINGUENEAU D., 1984, *Genèses du discours*, Liège : Mardaga.

De tout ce que nous venons d'énoncer, il convient de souligner que la séparation entre les deux notions de *discours* et *texte* n'est donc pas du ressort de l'opposition. Il s'agit d'un rapport de conceptualisation vs réalisation. Pousser par une intention de communiquer, le locuteur agit en produisant des énoncés pour former un texte. D'après Georges VIGNAUX³⁵, le texte est un :

« Objet de la communication interhumaine, matériellement fixé dans sa lettre, doué de sens, d'une cohérence globale et d'une certaine unité, mais qui se laisse pour autant segmenter »

Le discours définit comme un :

« Objet concret, produit dans une situation déterminée sous l'effet d'un réseau complexe de déterminations extralinguistiques (sociales, idéologiques) »³⁶

Il peut se délimiter par son positionnement dans un champ discursif plus ou moins large (discours communiste, discours des infirmières), par le type (discours journalistique), par la fonction assignée (discours polémique, descriptif).

L'interprétation des discours est soumise à un principe général de *cohérence* ou de pertinence³⁷ qui est de nature fondamentalement sémantique et pragmatique. Confronté à un texte ou à un discours, le destinataire ne peut en effet que chercher toutes sortes d'expressions indiquant que tel ou tel segment doit être relié de telle ou telle façon à tel ou tel autre. L'établissement de ces liens fait appel à des opérations intellectuelles de haut niveau dans laquelle interviennent toutes sortes de compétences linguistiques et non-linguistiques. Pour guider l'interlocuteur dans le processus de résolution des problèmes d'interprétation, le locuteur a à sa disposition un vaste ensemble de marques de *cohésion* qui codent des instructions relationnelles plus spécifiques. Nous nous proposons de regarder de plus près les liens entre les notions habituellement classées sous les rubriques de la cohésion et de la cohérence.

³⁵ VIGNAUX G., 1976, *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*, Genève : Paris, Librairie Droz. p. 53.

³⁶ FUCHS C., 1994, *Paraphrase et énonciation*, Ophrys, p. 22.

³⁷ CHAROLLES M., 1995, « Cohésion, cohérence et pertinence de discours », *Travaux linguistique* n°29, pp. 125-151.

Cours n°5

Les domaines de l'analyse du discours

- **Phrase, énoncé et discours**

Il faut tout d'abord distinguer la phrase de l'énoncé.

La phrase est le résultat de règles de formation syntaxiques, à laquelle on attache une signification.

La signification doit être comprise comme une abstraction. une phrase n'est pas le résultat d'un acte de parole ou d'un acte de communication du locuteur : elle n'est que le produit de règles propres au système linguistique, dont la caractéristique principale est **la grammaticalité**.

A la phrase nous opposerons **l'énoncé**, défini comme l'énonciation d'une phrase, la réalisation effective d'une phrase dans le discours du locuteur. C'est l'énoncé qui est l'objet d'observation, auquel on associe non pas une signification mais un **sens**. Le sens de l'énoncé est une donnée accessible, alors que la signification d'une phrase est une reconstruction, une réduction du sens de l'énoncé.

La différence entre **phrase** et **énoncé** d'une part, entre **signification** et **sens** d'autre part, n'est pas seulement une distinction théorique, relevant de deux domaines complémentaires, **la linguistique** et **la pragmatique**. Cette distinction est aussi qualitative. On peut en effet montrer – c'est tout au moins l'hypothèse de la linguistique formelle- que la signification de la phrase est le résultat de la combinaison des éléments (morphèmes, lexèmes) qui la composent. En revanche, le sens de l'énoncé n'est pas réductible à la signification de la phrase. L'énoncé est plus riche du point de vue de son sens que la signification de la phrase.

La raison en est simple : une bonne partie des éléments qui contribuent à la détermination du sens de la phrase dépendent de la contextualisation de l'énoncé. On peut le montrer à l'aide des expressions déictiques, comme les pronoms de première et deuxième personnes (**je, tu**), ainsi que les adverbes de lieu et de temps comme **ici** et **maintenant**.

Dans l'exemple suivant :

(1) maintenant je me sens bien ici.

Les déictiques ont, quel que soit le locuteur, le lieu et le moment de l'énonciation, la même signification lexicale, à savoir la même **référence virtuelle**, alors que prononcés par un locuteur ils n'ont pas le même sens, à savoir la même **référence actuelle**.

Comment déterminer le sens d'une suite d'énoncés, définis comme l'actualisation de phrases dans le discours ? en d'autres termes, comment se fait l'interprétation d'un discours ? on pourrait supposer que le sens d'un discours n'est pas la réduction du sens des énoncés qui le composent. En effet, lorsque nous interprétons un discours, le sens auquel nous arrivons est plus riche que la somme des sens associés aux énoncés qui le composent.

En d'autres termes, nous comprenons autre chose ou davantage dans un discours. La question est de savoir si l'interprétation du discours dépend du seul fait qu'il s'agisse d'un discours ou de principes généraux liés à l'interprétation des énoncés. Pour défendre la première option, il faut trouver une propriété indépendante définissant le discours : cette propriété a souvent été définie comme **la cohérence**.

Cours n°6

Cohérence et cohésion

Cohérence et cohésion sont deux mots de la même famille, du latin « cohaerentia » et « cohaesio » ayant un sens général « force qui unit les parties d'un tout, résultat de cette union »³⁸. En linguistique textuelle, les deux notions sont inconciliables : « la cohérence et la cohésion sont deux propriétés du discours », la première assurant son interprétabilité, la seconde son organisation, et qu'elles reposent sur l'utilisation (en production du langage comme en réception) de marques, parmi lesquelles les marques de connexité. De ce point de vue théorique, plusieurs définitions et discussions s'y prêtent et où ces deux notions ont été amalgamées.

▪ Définition de la notion de cohérence

La notion de cohérence est apparue à la fin des années 70. Elle a été et reste une notion centrale en analyse de discours et dans tous les travaux qui entrent dans la mouvance de l'analyse de discours, notamment ceux qui utilisent des notions comme mémoire discursive. Jusqu'à présent, la définition de cohérence reste encore l'objet de plusieurs débats des linguistes. En dépit de son utilité, celle-ci est extrêmement difficile à cerner. Parmi ses différentes définitions, nous partageons bien l'idée de Jacques MOESCHLER & Anne REBOUL³⁹, de Nicolas COMPION⁴⁰ et de Oswald DUCROT & Jean-Marie SCHAEFFER⁴¹.

De façon très succincte et générale, MOESCHLER & REBOUL déclarent que :

« La cohérence renvoie aux propriétés du texte ou du discours qui assurent son interprétabilité »

Dans une autre reformulation de la définition de cette notion, Nicolas COMPION exprime les éléments que désigne la cohérence dans un texte comme suit :

³⁸ GENOUVRIER E & DESIRAT, HORDE T., 1992, *Nouveau dictionnaire des synonymes*, French & European Publications, Incorporated.

³⁹ MOESCHLER J. & REBOUL A., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Seuil, p. 463.

⁴⁰ COMPION N., non daté, « Notion théorique : cohérence », URL : <http://www.uvp5.univ-paris5.fr/TFL/Ac/AffFicheT.asp?CleFiche=5203&Org=OUTH>.

⁴¹ DUCROT O. & SCHAEFFER., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, SEUIL, p. 604.

« Le terme de cohérence désigne la possibilité d'établir des relations conceptuelles entre les propositions du texte, sans que cela aboutisse à une contradiction ou à la construction d'une représentation peu plausible. »

DUCROT & SCHAEFFER, quant à eux, affirment que :

« [...] la cohérence garantit la continuité et l'intégration progressive des significations autour d'un topique, ce qui présuppose une accessibilité réciproque des concepts qui déterminent la configuration de l'univers textuel conçu comme construction mentale »

Au titre des catégories de la cohérence, RINHART⁴² classe les textes sous trois grandes rubriques. Elle distingue tout d'abord les textes qui sont explicitement cohérents de ceux qui ne sont qu'implicitement cohérents et les textes incohérents (jugement rare employé quand le lecteur n'arrive pas à imposer une cohérence dérivée).

La cohérence implicite des textes repose essentiellement sur les signes de ponctuation comme dans la définition suivante :

« Un texte est implicitement cohérent, quand la relation est assurée par des signes de ponctuation. Ces signes ne servent pas seulement à séparer les phrases, les propositions et les mots pour obéir à un besoin de clarté ou pour marquer une intonation, ils peuvent aussi marquer une nuance de la pensée, une relation logique entre les phrases... »⁴³

Les textes explicitement cohérents sont les textes qui respectent trois conditions : la cohésion qui implique qu'une phrase doit être attachée à une phrase précédente, la non-contradiction qui spécifie que chaque phrase doit être dans un rapport de non-contradiction avec ce qui précède et la condition de pertinence qui se réfère aux conditions pragmatiques du discours, c'est-à-dire aux rapports entre les phrases, le sujet général du texte et la situation d'énonciation. A cet égard, nous aimerions citer la définition de Shirley CARTER-THOMAS :

⁴² REINHART T., 1980, « Conditions for text coherence », in *poetic today*, n°1, pp. 161-180, cité dans : THOMAS-CARTER S., 2000, *La cohérence textuelle. Pour une pédagogie de l'écrit*, p. 38.

⁴³ DUCROT J.-P. et al., 2005, *Cours d'initiation à la didactique du français langue étrangère en contexte syrien*, AUF, Bureau Moyen-Orient, Beyrouth, Liban.

« Les textes ‘explicitement cohérents’ fournissent des instructions précises quant à l’interprétation de leur logique qui permet au récepteur de les percevoir comme une unité cohérente »⁴⁴

▪ **Comment évaluer la cohérence d’un texte ?**

Il nous faut, tout d’abord, rappeler que le jugement d’un texte incohérent dépend toujours d’un auditeur- ou plus souvent, un lecteur qui ne parvient pas à construire une organisation cohérente des informations qui lui sont livrées. Selon Shirley CARTER-TOMAS :

« Notre interprétation de la cohérence passera par la facilité que nous avons à suivre ces instructions et à arriver aussi à une interprétation de la cohérence textuelle au sein du genre en question »⁴⁵

En ce sens, la notion de cohérence est caractérisée par une approche plus large qui souligne l’importance du rôle du récepteur dans l’interprétation du discours. Si un lecteur interprète un discours comme cohérent, il aura trouvé une interprétation qui correspond à sa vision du monde, car la cohérence n’est pas strictement dans le texte mais résulte de l’interaction avec un récepteur potentiel. A ce propos, il est essentiel de souligner que chaque récepteur possède la capacité d’évaluer la cohérence d’un texte donné par rapport à son contexte, à son attente et par rapport à la découverte de l’intention informative globale tout au long du texte que le locuteur veut transmettre. C’est donc l’existence des jugements de cohérence spontanés des interlocuteurs et leurs connaissances qui décident qu’un texte est cohérent ou non. Comme l’expliquent PRENERON et LAROQUE, qui examinent cette notion dans le cadre d’une analyse linguistique sur un sujet ayant subi un traumatisme crânien :

« La notion de cohérence ou d’incohérence d’un discours est une notion relative puisque toute interprétation d’un texte s’appuie pour une part sur la connaissance de l’univers extralinguistique partagé par les interlocuteurs »⁴⁶

⁴⁴ THOMAS-CARTER S., 2000, p. 36.

⁴⁵ Idem, p. 35.

⁴⁶ PRENERON C & LAROQUE C., 1986, p. 113, cité dans CARTER-THOMAS S., 2000, *La cohérence textuelle. Pour une nouvelle pédagogie de l’écrit*, L’Harmattan : France. p. 32.

Dans ces affirmations, nous voyons bien que la cohérence occupe une place primordiale dans la production d'un discours et de sa compréhension. Effectivement, on n'écrit pas seulement pour soi, mais on écrit aussi pour être lu, ce qui impose d'anticiper les réactions du lecteur-auditeur, de clarifier aussi davantage l'expression de sa pensée et de faire un tri dans la sélection des informations et dans leur organisation. De ce fait, il est nécessaire de respecter les critères en vue d'un texte cohérent. A ce sujet, Michel CHAROLLES⁴⁷ propose quatre règles de cohérence : pour qu'un texte soit cohérent, il faut que certains éléments soient répétés (*condition de répétition*), tout en développant un contenu informatif (*condition de progression sémantique*) qui ne contredise pas ce qui a été dit ou présupposé (*condition de non-contradiction*). Les relations entre éléments d'information doivent être transparentes pour l'interlocuteur (*condition de congruence*). Ces règles ont une visée micro/macrostructurelle et relèvent à la fois du domaine de la linguistique et de celui de la pragmatique. On se rappellera que la première règle, la règle de répétition, est supposée dans les termes de CHAROLLES, faciliter le « développement thématique continu », c'est-à-dire marquer le fait que, après avoir introduit un objet ou un individu, on continue à parler de ce même objet ou individu. La répétition ou la permanence de l'information est assurée par un certain nombre d'unités linguistiques qui ont pour fonction d'introduire des références nouvelles dans le texte et d'en assurer la reprise ou le relais au cours de son développement. Ces unités relèvent de catégories linguistiques diverses selon la nature même du référent qu'elles reprennent. Lorsqu'elles se substituent à des groupes nominaux, elles peuvent être des pronoms ou des syntagmes nominaux introduits par divers déterminants et sont souvent appelés « anaphores », comme l'illustre l'exemple qui suit :

- (1) **Une vieille femme** a été assassinée la semaine dernière à Besançon. *Elle* a été retrouvée étranglée dans sa baignoire. (Exemple de Charolles, 1975, p. 15)

Lorsqu'elles réfèrent à un groupe adjectival, adverbial ou verbal, ce sont respectivement des adjectifs indéfinis (tel), des adverbes (ainsi), et des groupes verbaux (le faire). Ces unités construisent la cohésion référentielle.

En ce qui concerne l'organisation chronologique et hiérarchique des procès (premier plan/arrière plan), elle est essentiellement réalisée par les temps des verbes qui assurent la cohésion verbale. La règle de progression, quant à elle, suppose que l'on ne dise pas toujours

⁴⁷ CHAROLLES M., 1995, « Cohésion, cohérence et pertinence du discours », *Travaux de Linguistique* n°29.

la même chose de cet objet ou de cet individu. Elle peut se réaliser selon trois types de configurations : une progression à thème constant (l'apport d'informations successives concerne toujours le même thème, reformulé à l'identique ou au moyen d'un substitut), une progression linéaire (l'information apportée sur un thème devient elle-même l'élément de discours sur lequel portera l'apport nouveau d'informations). Une progression à thème dérivé ou éclaté (l'apport d'information concerne les éléments constitutifs du thème initial qui est ainsi « décliné » en sous-thèmes). C'est ce qu'illustre l'exemple suivant :

- (2) **Les veuves** ne reçoivent que la moitié de la retraite de leur feu mari. *Les femmes non mariées* perçoivent une pension égale à la moitié de celle que percevait leur mari défunt. *Elles* n'ont que cinquante pour cent des indemnités que touchait leur mari quand il était vivant. Du temps qu'il était en retraite *les épouses des retraités* partageaient avec leur mari la totalité de leur pension.

CHAROLLES explique que la première règle exige la récurrence de certains éléments au moyen de mécanismes divers (tels que pronominalisations, substitutions lexicales et recouvrements prépositionnels) afin de favoriser le développement thématique de l'énoncé. Par contre, comme il l'explique, l'apport sémantique concerne la progression rhématique. Selon lui la cohérence textuelle passe par le bon maniement de ces deux règles :

« La production d'un texte cohérent suppose donc que soit réalisé un périlleux équilibre entre continuité thématique et progression sémantique (ou rhématique). Une telle performance exige que soient conjointement maîtrisées les méta-règles de répétition et de progression »⁴⁸

Néanmoins, l'introduction de nouveaux référents ne peut se faire aléatoirement, ce qui implique la nécessité de la troisième règle, celle de non-contradiction. En effet, pour qu'un texte soit cohérent, « il faut que son développement n'introduise aucun élément sémantique contredisant un contenu posé ou présupposé par une occurrence antérieure ou déductible de celle-ci par inférence »⁴⁹, comme l'illustrent les exemples suivants (empruntés à CHAROLLES, 1978, p. 24) :

- (3) **Ma tante est veuve. Son mari** collectionne les machines à coudre

⁴⁸ CHAROLLES M., 1978, « Introduction aux problèmes de la cohérence verbale », *Langue Française* n°38, p. 21.

⁴⁹ CHAROLLES M., 1978, *ibid*, p. 22.

(4) Pierre n'a pas **de voiture**. Il vend *la sienne* pour en acheter une neuve.

La règle de relation suppose que les éléments du discours et les diverses informations entretiennent des liens entre eux qui peuvent être marqués par des connecteurs qui les explicitent sémantiquement. Les organisateurs textuels et les connecteurs assurent ce que l'on appelle la « connexion ».

Certains auteurs ont fait la distinction entre deux formes de cohérence : la cohérence interne qui dépend étroitement des relations référentielles et logiques internes au texte, et la cohérence externe qui dépend de la relation entre les informations qui influence la cohérence interne et les connaissances générales nécessaires à l'interprétation du texte. Selon Jean-Marc Colletta⁵⁰, la notion de cohérence renvoie donc à deux fonctions essentielles du langage : la fonction de représentation (le langage permet de décrire et de se représenter le monde), et la fonction d'action (le langage permet d'agir et d'interagir avec autrui, notamment par le biais des actes de langage). Cela nous amène à dire que dans l'établissement de la cohérence d'un discours, il faut à la fois des considérations référentielles puisque l'univers construit par le discours doit être intelligible et des considérations pragmatiques puisque le discours doit être finalisé. De ce fait, l'interlocuteur a largement recours à des inférences et s'appuie autant sur des informations implicites que sur des marques explicites.

Domaines	Fonctions	Outils de cohérence discursive
Intelligibilité	Construction de la référence et du contexte	<i>Inférences cognitives</i> (connaissances d'arrière-plan), <i>inférences contextuelles</i> (traitement des marques de la deixis temporelle et spatiale, de la modalisation et de la polyphonie), <i>inférences textuelles</i> (traitement de la progression thématique, des chaînes anaphoriques, des isotopies et des marques de connexité)

⁵⁰ COLLETTA J-M., 2004, « Le développement de la parole chez l'enfant âgé de 6 à 11 ans ». *Corps, langage et cognition*, Mardaga.

Finalité	Identification de la visée pragmatique	<i>Inférences cognitives</i> (principes et maximes conversationnelles), inférences pragmatiques (traitement des indices illocutoires et des connecteurs)
-----------------	--	--

Tableau 1–Les outils de la cohérence discursive

De ce qui précède, il nous convient de souligner que la cohésion occupe une place primordiale dans l'établissement de la représentation du discours car elle fournit un moyen d'étudier les signaux textuels ou les instructions qui influencent les jugements des lecteurs. C'est d'ailleurs, sur les dispositifs de cohésion et leur rôle dans la structuration du discours que nous nous penchons dans la partie suivante.

Cours n°7

La notion de cohésion

▪ Définition de la notion de cohésion

A la différence de la cohérence qui concerne l'interprétabilité du discours, la cohésion concerne le langage dans son organisation textuelle interne. Dans leur ouvrage *Cohésion in English*, HALLIDAY et HASAN proposaient une approche purement intra-textuelle des marques linguistiques de continuité textuelle en anglais. La problématique abordée par les auteurs (la question de la cohésion et de la cohérence des textes) a connu de profonds développements jusqu'à aujourd'hui. Pour HALLIDAY et HASAN, la cohérence relève du fonctionnement du discours en contexte tandis que la cohésion concerne l'organisation interne du discours, la textualité. Pour d'autres auteurs (CHAROLLES, 1989 ; MOESCHLER & REBOUL, 1994), la cohérence relève du fonctionnement sémantique et pragmatique du discours, tandis que la cohésion (qu'ils assimilent parfois à la connexité) en constitue en quelque sorte le versant linguistique ou formel, la trace visible. Notamment, à travers la définition de la cohésion donnée par Dominique MAINGUENEAU et Patrick CHAREAUDAU :

« Le mot cohésion désigne [...] l'ensemble des moyens linguistiques qui assurent les liens intra-phrastiques et interphrastiques permettant à un énoncé oral ou écrit d'apparaître comme un texte »⁵¹

que les auteurs élaborent leurs conceptions de la composante textuelle et proposent un inventaire des ressources linguistiques pour créer du texte. Ces ressources se déclinent en cinq grandes rubriques : la référence (anaphores et cataphores), la substitution lexicale, l'ellipse et la conjonction (coordinateurs et connecteurs), la cohésion lexicale. Ce sont ces éléments qui constituent un puissant moyen de liaison des informations anciennes et nouvelles. C'est grâce à leur rôle particulièrement important qu'ils deviennent une composante indispensable pour un texte cohérent. Nous pouvons résumer les différents outils de la cohésion discursive à l'aide du tableau ci-dessous :

⁵¹ MAINGUENEAU D & CHAREAUDAU P., 2002, *Dictionnaire d'analyse de discours*, Paris : Seuil, p. 99.

Domaines	Fonctions	Outils de la cohésion discursive
Intégration	Mise en relation des unités composant le discours	Choix du mode de progression thématique, utilisation des anaphores et substituts anaphoriques, des isotopies sémantiques et temporelles, des marques de connexité.
Segmentation	Démarcation des unités composant le discours	utilisation des marques de connexité (ponctuant du discours et connecteurs)

Tableau 2– Les outils de la cohésion discursive

Cependant, les marques de cohésion ne suffisent pas en elles-mêmes pour rendre un texte cohérent. Nous suivons W. B. BUBLITZ quand il affirme que la cohésion n'est ni une composante suffisante ni même une composante essentielle de la cohérence textuelle.

En résumé, nous pouvons dire que la cohérence relève avant tout de la problématique de la *réception-interprétation* : c'est le récepteur (interlocuteur ou lecteur) qui juge de la cohérence du discours qu'il reçoit. Par contre, la cohésion relève davantage de la problématique de la *production-énonciation* : dans l'interaction parlée comme dans la communication écrite, c'est l'émetteur (locuteur ou scripteur) qui assume en premier lieu la cohésion du discours à produire. En d'autres termes, interroger la cohérence d'un discours requiert nécessairement la prise en compte d'un contexte (l'objet d'étude est le discours dans ses relations aux partenaires de la communication et autres discours) ; en revanche, interroger la cohésion d'un discours ne nécessite aucune prise en compte du contexte (l'objet d'étude est l'organisation interne du discours, la textualité).

Cours n°8

La progression thématique

Il convient maintenant de préciser les moyens linguistiques mis en œuvre pour établir la cohérence dans l'organisation d'un texte :

La progression thématique est généralement traitée dans le cadre de la cohésion textuelle et constitue aussi un facteur de la cohérence pragmatique d'un texte.

Comme nous l'avons vu avec Charolles, la cohérence d'un texte repose sur le développement progressif d'une information communiquée à partir d'un **thème** donné (ce dont il est question). C'est sur la base de cette partie connue par la situation ou par le contexte antérieur que la dynamique textuelle amène le **propos** (la partie nouvelle qui apporte l'information véritable de la phrase). Ainsi selon les terminologies, le couple titre thème / propos est appelé aussi thème / prédicat, thème / rhème, topique / commentaire (focus) ou foyer d'information. On assimile parfois le thème au présupposé et le rhème au posé.

Dans cette perspective, la progression thématique explicite les enchaînements transphrastiques et la cohésion dans le discours. On distingue trois grands types de progression thématique :

La progression à thème constant constitue le type le plus fréquent. Le texte est organisé selon une progression à thème constant quand le même thème (Th) est repris d'une phrase à l'autre et associe successivement des rhèmes (Rh) différents :

Th1=> Rh1

Th1=> Rh2

Th1=> Rh3, etc.

La progression à thème linéaire : on parle de progression à thème linéaire, si le rhème de la phrase précédente devient le thème de la phrase seconde ; cette dernière dotée d'un rhème qui constitue le thème de la suivante. Ainsi dans cet exemple :

« Sur la mer, il y a un bateau, dans le bateau, il y a une chambre, dans la chambre il y a une cage, dans la cage il y a un oiseau, dans l'oiseau il y a un cœur »⁵² :

Th1=> Rh1

= Th2 => Rh2

= Th3 => Rh3

= Th4 =>...

La progression a thème dérivé s'organise à partir d'un « hyperthème » (HTh), autrement dit un thème d'ensemble divisé en plusieurs sous-thèmes qui sont développés en différents rhèmes :

HTh=>Th1-Th2-Th3

Th1=>Rh1

Th2=>Rh2

Th3=> Rh3...

Notons enfin que les trois types de progression thématique résultent d'une expression liée à un type particulier de texte ; à titre d'exemple, une progression à thème constant et linéaire caractérise le texte narratif, mais aussi, l'argumentatif et l'explicatif. Une progression à thème dérivée convient au texte descriptif. Cependant, il peut également se trouver que les différents types de progression se combinent pour identifier un seul type de texte.

⁵² Schob M., *Le livre de Monelle*, cité par Adam J-M., 1999, *ibid*, p48

Cours n°9

Référence et coréférence

La notion de référence est définie comme « le fait de désigner par une expression référentielle un objet spécifique dans le monde »⁵³. Donc, elle s'appuie également sur la description ou la désignation de la réalité extralinguistique des objets appartenant à des univers réels ou fictifs. Cette notion était aussi étudiée par les philosophes, les linguistes et les logiciens qui ont insisté sur la distinction entre le sens et la référence. Pour décrire l'acte de référence, nous venons d'employer les termes référence, référent, référant, référé qui exigent des précisions :

La référence, comme nous l'avons vu, recouvre à la fois l'acte de parole, qui consiste également à délimiter l'objet réel duquel on va parler, et la relation entre l'entité linguistique et extra-linguistique, alors cet objet réel est désigné par le **référent**, tandis que le segment textuel qui réfère est appelé le **référant**, ce dernier réfère à un segment textuel qu'on l'appelle le **référé**.

C'est à Jean-Claude Milner qu'est due *la théorie de la référence ou de la désignation*, appelée aussi sémantique référentielle. Dans sa terminologie, Milner introduit la distinction entre **la référence actuelle** (référence en discours) et **la référence virtuelle** (référence que le discours a hors discours). Ainsi selon Riegel⁵⁴, la référence actuelle a l'avantage d'être véritable parce qu'elle définit le sens des unités linguistiques à partir des propriétés communes à leurs référents. Elle représente alors le référent dans la situation du discours et pour cette raison, on ne peut attribuer une référence actuelle à un terme que lorsqu'il apparaît dans un énoncé produit par un locuteur dans un contexte donné.

A l'autre extrême, la référence virtuelle est définie comme l'ensemble des significations du terme, elle rapproche donc selon Kleiber (1994) du « **sens dénotatif** » (opposé au sens connotatif) dans la mesure où le sens dénotatif représente l'ensemble des traits non subjectifs et analysables hors contexte qui permettent la **dénomination** d'un référent, *a contrario* du **sens connotatif** qui regroupe les traits subjectifs et variables selon les contextes et relatif aux registres de langues. En ce sens il convient de souligner la distinction entre les expressions référentielles qui désignent les objets particuliers et les expressions prédicatives donnant la

⁵³ Reboul A., 1998, *ibid*, p. 125.

⁵⁴ Riegel M, Pellat J-C & Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF, p. 569.

signification d'un certain nombre de caractères et d'attributs. En fait le sens d'un texte ne consiste pas en l'énumération d'un ensemble de référents mais dans la relation qu'entretiennent ces référents entre eux. Ces relations sont créées par la fonction prédicative de la langue. Ainsi dans l'exemple :

25) le chat noir miaulait.

« Le chat noir » est l'expression référentielle alors que « miaulait » est considéré comme une expression prédicative, cette dernière est par définition incomplète parce qu'elle s'articule en une relation étroite au sujet.

A cet égard, la référence à un objet particulier du monde extralinguistique se réalise par les procédés suivants :

1- les descriptions définies : ce sont généralement les expressions qui comportent un GN accompagné d'un article défini. On peut aussi ajouter les nominaux introduits par un possessif.

2-les noms propres : nous entendons par là les noms qui ne conviennent qu'un seul être (*Paris, Jean, Dieu,...*).

3- les démonstratifs : ce sont les éléments linguistiques qui accompagnent un geste de désignation ; il s'agit alors de démonstratifs grammaticaux qui impliquent une échelle de proximité spatio-temporelle (*ceci, cela, celui-ci, celui-là*), et pour cette raison la référence démonstrative peut relever dans son principe général de la deixis.

3-Les déictiques : sont appelés embrayeurs (adaptation de l'anglais *shifters* utilisé par Jakobson⁵⁵) désignent tous les éléments lexicaux et grammaticaux qui sont directement en rapport avec la situation d'énonciation. Et c'est grâce aux déictiques que le locuteur s'autodésigne (**je**), identifie son interlocuteur (**tu, vous**) et évoque le moment de son énonciation (**maintenant**).

4-Les déterminants : leur rôle peut être joué par les articles définis, les possessifs, les démonstratifs, les noms de nombre, les articles ou les adjectifs dits « indéfinis » (*certain, quelques...*).

⁵⁵ Jakobson R., 1973, *Essai de linguistique générale*, Minuit. (Tomme 1 et 2).

La variation entre les différents moyens linguistiques de la référence dans un énoncé ou un texte nous permet de constituer ce qu'on appelle une chaîne de référence, cette notion était introduite par C.Chastain et reprise par F.Corblin⁵⁶ pour signifier toute suite d'items renvoyant à un même référent. (*Le chien...il...celui-ci*). Donc, cette notion caractérise la dépendance des éléments linguistiques qui visent un même référent, dans un contexte précis. Contrairement à la **coréférence** définie comme «une relation d'identité entre deux ou plusieurs signes sémantiquement interprétables indépendamment l'un de l'autre (à la différence d'un pronom vide de sens sans son référent)»⁵⁷. Elle constitue, alors, une relation symétrique repérable entre les termes qui se laissent interpréter de façon autonome, c'est pourquoi on la caractérise souvent comme le prototype d'anaphore. Ainsi l'exemple proposé par Charolles(1990) :

26) Nous avons visité *une église*. *L'édifice* était grandiose.

L'expression «*édifice*» est un aspect de «*l'église*» (sa dimension architecturale, par exemple), de ce fait elle peut constituer l'un des principes de la texture en établissant une relation interne entre les éléments textuels, et pour cette raison, nous pouvons considérer le passage de la référence à la coréférence comme le passage d'une relation externe à une relation interne. Ce mouvement :

extra-texte → texte → intra- texte,

peut s'établir en deux relations :

2.9. Endophorique / exophorique :

La relation d'endophore (du grec *endo* «à l'intérieur» et *phorein* «porter») correspond à celle de l'anaphore textuelle dans la mesure où l'interprétation de l'anaphorique dépend d'un autre, présent dans le cotexte gauche. Cette relation d'endophore est parfois utilisée pour désigner la **deixis textuelle**. Selon Apothéloz⁵⁸ « l'expression de deixis textuelle désigne ordinairement l'emploi d'expressions indexicales comme *plus haut, ci-après, ici*, etc. dans le but de référer segments, à des lieux ou à des moments du texte même dans lequel ces

⁵⁶Chastain C., 1975, « Reference and context », Gunderson K., *Langage Mind and Knowledge*, Minneapolis : Université of Minnesota Press. p. 205. Et Corblin F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours*, Rennes : Presse de l'université de Rennes. P. 151. Cité par Maingueneau D, *ibid*, p. 95.

⁵⁷ Adam J-M, *ibid*, p. 86.

⁵⁸ Apothéloz D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève- Paris : Droz. p. 34.

expressions sont utilisées ». L'emploi de la deixis textuelle a pour fonction d'organiser l'espace du texte et facilite l'orientation du lecteur dans cet espace. A la différence de la relation d'exophore, étymologiquement (*exo* « à l'extérieur » et *phorein* « porter ») qui correspond à celle d'anaphore cognitive. En d'autres termes, c'est une référence contextuelle ou déictique situationnelle dont le référent est localisé dans la situation extralinguistique.

Ainsi, T. Fraser et A. Joly⁵⁹ ont divisé l'exophore en exophore *in praesentia* et exophore *in absentia* selon que le renvoi s'opère avec un élément de la situation extralinguistique présent au moment de l'interaction.

⁵⁹ D. Maingueneau, 2002, *ibid*, p. 221.

Cours n°10

L'anaphore : définition(s)

- **Anaphore / cataphore**

Le terme « **cataphore** » vient du grec (*cata* « vers le bas » et *-phorein*), n'est qu'une relation symétrique de l'anaphore⁶⁰. En ce sens, la cataphore constitue un type particulier mais assez marginal de l'anaphore dont la différence réside dans le fait que la relation entre le cataphorique et son subséquent n'est pas une relation de dépendance sémantique, alors que l'identification de référent du cataphorique nécessite le recours au subséquent qui peut être coréférentiel ou non coréférentiel avec le cataphorique. Ainsi :



27) Durant utilise sans *le* nommer les travaux de *Dujardin*.

En outre, la cataphore dispose des expressions et des signes spécifiques tels que les expressions avec « *suivant* » et les signes de ponctuation. D'habitude, le subséquent du cataphorique est précédé par les deux points, ou encore la cataphore suit après la virgule qui marque une pause de longueur moyenne à l'oral.

Il convient de souligner aussi que la cataphore joue un rôle très important dans les énoncés rhématiques, tandis qu'au contraire l'anaphore s'appuie sur la cohésion des énoncés thématiques. On peut ajouter que l'emploi des cataphoriques dans les phrases à détachement (*Ils sont fous ces Roumains*) et phrases pseudo-clivées (*Celui que j'ai vu, c'est Paul*). Au contraire, l'anaphore apparaît plutôt dans des textes de type narratif, c'est pourquoi ces deux phénomènes vont de pair, l'un complète l'autre dans la mesure où les notions ont quelques éléments communs, tels que l'espace textuel, et que la réalisation de ces deux relations s'appuie sur des contraintes linguistiques, morphosyntaxiques et/ou lexicales.

- **Anaphore / Deixis**

Comme nous l'avons vu, la deixis et l'anaphore sont deux des diverses formes que peut prendre la référence. **Mais qu'est ce qui les sépare ?**

⁶⁰ D. Maingueneau, 2002, *ibid*, p. 94.

D'un point de vue étymologique, la deixis est l'action de montrer, elle consiste en « (...)la localisation et l'identification des personnes, des objets, processus, évènement et activités [...] par rapport au contexte spatio-temporel créé et maintenu par l'acte d'énonciation et la participation en règle générale d'un locuteur unique et d'au moins un interlocuteur »⁶¹. On ne peut donc identifier son référent que par rapport à l'environnement immédiat des protagonistes de l'échange au moment où ils parlent.

Pour certains linguistes, la deixis recouvre tous les embrayeurs qui fonctionnent en corrélation avec un élément appartenant au champ visuel des interlocuteurs : un geste du doigt, de la tête, la direction du regard, etc. Dans le même ordre d'idées, tout locuteur au moment où il parle établit une série de paramètres complémentaires (*ego-hic-nunc*) liés à la situation d'énonciation.

Dans un premier lieu, on parle du repère subjectif *je* (*ego* en latin), par rapport auquel le locuteur peut en effet, totalement prendre en charge le contenu de son énoncé et implante l'interlocuteur en face de lui (*tu* et *vous*) ; plus précisément, on parle de deixis sociale relationnelle pour les exemples de tutoiement ou de vouvoiement selon le statut social des interlocuteurs ou de deixis sociale absolue pour l'exemple « Monsieur le président ». Deuxièmement, le repère temporel *maintenant* (*nunc* en latin) s'interprète par rapport au moment où se trouve le locuteur quand il prononce « maintenant ». Troisièmement, le repère spatial, *ici* (*hic* en latin), c'est-à-dire l'endroit où s'enracine l'acte d'énonciation. Le geste déictique reste le plus utile à la deixis spatiale, lorsqu'il concourt à l'identification d'un référent parmi plusieurs candidats possibles, c'est le cas de l'association de l'expression référentielle « ce document » avec un geste du doigt en montrant le document parmi d'autres. Les déictiques de lieu peuvent se matérialiser par un pronom démonstratif « celui » ou « ce » avec les marqueurs déictiques (-ci et -là) ou avec n'importe quel groupe nominal démonstratif : « cet objet-ci » ou « cet objet-là ».

Cependant, il existe des couples d'expressions ayant le même sens mais différant seulement leur fonction : l'une étant déictique, l'autre non. De ce point de vue, Apothéloz⁶² nous donne une liste de quelques-unes :

⁶¹ Lyons J., 1980, *Sémantique linguistique*, Paris : Larousse.p.261. Cité par Apothéloz D., 1995, *ibid.* p. 32.

⁶² Apothéloz D., 1995, *ibid.*, p. 32.

<i>Déictiques</i>	<i>Non déictiques</i>
Aujourd'hui	Ce jour-là
Maintenant	A ce moment-là
Demain	Le lendemain
Hier	La veille
Prochainement	Peu après
Tout à l'heure	Plus tard, ensuite, après
Ce soir	Ce soir-là
L'année dernière	L'année précédente

La confusion entre ces deux fonctionnements nous permet à distinguer entre **deixis textuelle** dans le cas où le référent est mentionné dans le texte même. A titre d'exemple « *ce passage montre bien les évènements de la seconde guerre mondiale* », donc l'interprétation du pronom démonstratif « *ce* » peut être liée à la référence anaphorique. De ce fait, y a-t-il une opposition ou un continuum entre anaphore et deixis ? Pour Bosch⁶³, il y a deixis lorsque l'expression a pour but de déplacer le champ de l'attention sur un référent, et anaphore lorsque l'expression ne fait que maintenir le référent dans le champ de l'attention. En d'autres termes, on parle d'anaphore quand le référent repère des lieux et des moments du texte (en entendant par là les énoncés antérieurs du même locuteur) et de relation déictique, lorsque le référent est situé dans la situation de communication immédiate, soit l'environnement extralinguistique

⁶³ Bosch P., 1983, *Agreement and Anaphora. A Study of the Role of Pronouns in syntax and Discourse*, Londres : Academic Press. Cité par Apothéloz D., 1995, *ibid.* p. 33.

comprenant la localisation spatio-temporelle de la parole, l'identité des interlocuteurs et le stock de connaissances qu'ils partagent, ce qu'on appelle également **la deixis mémorielle** qui se présente sous deux catégories :

La deixis *ad oculo* ou situationnelle où le référent est visible ; elle concerne donc le champ visuel des interlocuteurs et s'accompagne le plus souvent d'un geste corporel.

La deixis *am phantasma* concerne tout ce qui est imaginaire dans la mesure où l'univers mental remplace le champ de vision réel. Il s'agit alors d'un rôle complémentaire entre la deixis et l'anaphore dans l'univers discursif, de façon à permettre une coordination de l'activité mentale des participants de l'interaction. Cette relation intime entre les deux notions est illustrée dans les termes utilisés par Cornish : « deixis et anaphore sont les deux faces d'une même médaille, et (...) le rapport entre elles tient de l'éventail ou du continuum plutôt que d'une distinction absolue entre deux procédures nettement différenciées »⁶⁴.

⁶⁴ Cornish F., 1995, « Référence anaphorique, référence déictique, et contexte prédicatif et énonciatif », *Sémiotique*, n°8, p. 50.

Cours n°11

Typologie des anaphores

Du fait que l'anaphore est un phénomène très étudié et qui, par conséquent, reçoit différentes dénominations, lesquelles varient en fonction de différentes caractéristiques que les auteurs veulent mettre en évidence. Ainsi, ils proposent une classification des expressions anaphoriques, parmi lesquelles nous examinons celle de Riegel⁶⁵ qui introduisent la typologie suivante :

1. L'anaphore nominale :

On entend par là tous les groupes nominaux anaphoriques qui comportent des déterminants, articles définis, pronoms possessifs ou démonstratifs qui peuvent prendre plusieurs formes et entretenir plusieurs types de relations avec leurs antécédents. Il existe quatre groupes d'anaphores nominales :

L'anaphore fidèle : elle consiste en la reprise lexico-syntaxique de l'antécédent avec un changement de déterminant et/ou le nom tête est celui-là même au moyen duquel il a été introduit (Ex. *Un chien...ce chien...*). Elle s'accompagne souvent du remplacement d'un déterminant indéfini par un déterminant défini, c'est ce qui est montré par l'exemple suivant :

36) Je viens de voir *une souris*. *La souris* se cache derrière le frigidaire.

A cet égard ce type d'anaphore est probablement caractérisé comme l'une des figures de la coréférence. On parle, en revanche, **d'anaphore infidèle** lorsque le groupe nominal de l'expression anaphorique ne contient pas exactement le même lexème qui précède. Il s'agit alors d'un synonyme ou d'un hyperonyme du premier terme selon l'énoncé suivant :

37) Pierre a trouvé *un chien* dans la rue. *L'animal* aboyait sans cesse.

On peut même trouver une anaphore infidèle dans le cas des noms propres qui peuvent représenter par des groupes nominaux, comme dans l'exemple suivant :

38) *Mallarmé* a renouvelé la poésie de XIX^e ème siècle ; *ce poète* a eu de nombreux disciples.

⁶⁵ Riegel M, Pellat J-C & Rioul R., 1994, *ibid.* p. 614.

Une anaphore est dite conceptuelle ou résomptive lorsque l'expression anaphorique résume le contenu de l'antécédent, qu'il s'agisse une phrase, d'un paragraphe ou de tout un fragment d'une partie d'un texte qui précède. Empruntons l'exemple de Maingueneau⁶⁶ :

39) Les footballeurs français ont battu les brésiliens. *Cette victoire* les a faits champions du monde.

Très souvent, cette reprise prend la forme d'une nominalisation dans la mesure où le groupe nominal est formé à partir d'une base verbale ou adjectivale qui apparaît dans le contexte précédent. A titre d'illustration, nous empruntons l'exemple d'Apothéloz⁶⁷ :

40) Les archives du cinéaste Abel Gance [...] seront vendues aux enchères à Drouot les 3 et 4 mars. *La vente* comprendra une centaine de scénarios manuscrits. (*Libération*, 8-1-1993)

Ici, nous pouvons remarquer la transformation du syntagme verbal « seront vendues » en un syntagme nominal « *la vente* ». On constate alors que l'anaphore par nominalisation donne l'occasion à l'énonciateur de manifester sa subjectivité en faisant appel à des informations nouvelles qui n'apparaissent pas dans ses premiers propos.

A l'autre extrême, on parle **d'anaphore associative** quand l'antécédent est uni à un anaphorique par une relation de type partie-tout. Selon Apothéloz⁶⁸, on qualifie d'anaphore associative les syntagmes nominaux définis qui présentent simultanément les deux caractéristiques suivantes :

- D'une part, une certaine dépendance interprétative relativement à un référent préalablement introduit.
- D'autre part, l'absence de coréférence avec l'expression ayant introduit ou désigné.

Examinons l'exemple célèbre du village et de l'église :

41) Nous arrivâmes dans un village. *L'église* était fermée.

De nombreux auteurs ont commenté cet exemple de la façon suivante : l'antécédent de l'anaphore associative est le syntagme indéfini « un village » qui associe par une relation

⁶⁶ Maingueneau D., 2002, *ibid*, p 49

⁶⁷ Apothéloz D., 1995, *ibid*, p37

⁶⁸ Apothéloz D., 1995, *ibid*. p. 40.

locative le syntagme défini « *l'église* ». Mais aussi cette association repose principalement sur des connaissances partagées en mettant en relation des références génériques (le village contient une église). On observe le même phénomène dans l'exemple suivant⁶⁹ :

42) Jean a été assassiné hier. *Le couteau* a été retrouvé à proximité.

En (42), le savoir partagé entre les interlocuteurs permet d'associer une arme à un assassinat. En un mot, le mécanisme de l'anaphore associative fonctionne sur des stéréotypes (Kleiber)⁷⁰.

2. L'anaphore adverbiale

Dans ce type d'anaphore, la reprise d'une expression se fait à travers un adverbe de type « **ainsi** », « **pareillement** », qui peuvent prendre globalement un fragment de texte antérieur, de même l'adverbe de lieu « **là** » peut également renvoyer à une localisation déjà mentionnée comme dans l'exemple suivant :

43) Sa mère le priait d'aller *chez le dentiste*, mais c'était justement *là* qu'il ne voulait pas aller.

Comme on peut trouver aussi chez Riegel⁷¹ le terme **d'anaphore verbale** pour désigner l'expression anaphorique réalisée au moyen du verbe « **faire** », ce dernier représente un verbe dénotant un processus. Ainsi :

44) Il court plus vite que je ne *faisais* à son âge.

En outre, cette anaphore peut être associée un pronom complément lui même anaphorique « *le* » comme dans l'exemple :

45) Claire ne sait pas réparer sa voiture, mais Florence peut *le faire*.

⁶⁹ Legalloi D., 2006, « Unité (s) du texte », *Langages*, n°163. P.27.

⁷⁰ Kleiber G., 1994, *ibid.*

⁷¹ Riegel M, Pellat J-C & Rioul R., 1994, *ibid.* p. 615.

Cours n°12

L'anaphore pronominale

▪ Les pronoms personnels anaphoriques

Dans la grammaire de REIGEL, PELLAT & RIOUL, la sémantique des pronoms personnels est définie de la manière suivante :

« Sémantiquement, un pronom se caractérise par la manière dont il réfère à ce qu'il désigne dans le discours. A cet égard, les pronoms sont des symboles incomplets (ou des formes ouvertes) dont le sens codé comporte, outre des traits relativement généraux [...] des instructions [...] qui permettent à l'interprétant, moyennant diverses procédures inférentielles, d'identifier à quoi ils réfèrent. (1994 :194). »

Dans cette perspective, la référence serait donc un critère fondamental. Les mêmes auteurs distinguent trois classes de référence dans leur description de la sémantique des pronoms personnels, référence *déictique*, *anaphorique* et référence *par défaut*.

▪ Catégories et variations morphologiques

Parmi les différentes classes des dispositifs anaphoriques, les pronoms personnels possèdent des caractéristiques intéressantes pour la recherche. D'une part, ils sont souvent traités comme une partie du discours à part, hors du groupe nominal et du groupe verbal. De plus, ce sont des mots courants, morphologiquement simples et qui possèdent des propriétés syntaxiques bien définies. Plus exactement, ils constituent une catégorie syntaxique relativement homogène, mais présentent des propriétés sémantiques et des fonctionnements référentiels très diversifiés.

Il serait ainsi intéressant de noter que les pronoms personnels disposent d'une signification propre minimale. Cette signification se réduit au fait qu'ils renvoient à un antécédent qui possède généralement le même genre et le même nombre que le pronom. Leur interprétation est déterminée par la relation anaphorique.

Avant d'aborder ces aspects interprétatifs, il importe de rappeler un certain nombre de traits formels, inégalement distribués ; leur rang « personne », leur genre et leur nombre, leur fonction grammaticale (sujet, complément direct/ indirect/prépositionnel) et leur degré

d'intégration dans la construction (formes toniques/atones, parfois nommées disjointes/conjointes), ainsi que le montre le tableau suivant tiré de M. RIEGEL, J.C. PELLAT et R.RIOUL⁷² :

Tableau 3. Les formes des pronoms personnels

			Formes conjointes				Formes disjointes
Rang	Nombre	Personne	Sujet	Complément direct	Complément indirect		
1	Singulier	1 ^{re}	Je	Me			Moi
2		2 ^e	Tu	Te			Toi
3		3 ^e	Il, elle, on	Le, la	Lui	Y, en	Lui, elle
				Se		Soi (-même)	
4	PLURIEL	1 ^{re}	Nous				
5		2 ^e	Vous				
6		3 ^e	Ils, elles	Les	Leur	Y, en	Eux, elles
				Se		Eux, elles (-mêmes)	

⁷² RIEGEL M, PELLAT J-C, RIOUL R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, PUF, p. 199.

Nous prenons comme point de départ la définition de « la catégorie de la personne » proposée par Emile Benveniste⁷³. Il oppose d'une part les pronoms de la première personne et de la seconde personne du singulier à celui de la troisième personne, ce que Benveniste appelle « *la corrélation de personnalité* » qui oppose *je* et *tu*, qui désignent respectivement « la personne qui parle » et « la personne à qui l'on parle » dans une situation de communication particulière, à *il* qui correspond à la « non-personne », c'est-à-dire n'est pas un protagoniste de l'acte d'énonciation. De plus, les pronoms de troisième personne sont entièrement différents de *je* et *tu*, par le fait qu'ils marquent le genre quand ils sont sujets et compléments directs (au singulier), qu'ils différencient (selon les grammaires normatives) les animés humains dans la complémentation indirecte. Et par le fait que le *se* réflexif marqué « + humain » alterne avec *le, la, lui, en* et *y*. A ces différences il faut encore ajouter que les formes du pronom personnel de la troisième personne apparaissent sous une forme atone (*il(s)* et *elle(s)*) qui se spécialisent dans la fonction sujet et sous une forme tonique (*lui, leur, soi, eux*) ainsi que atone (*le, la, les, se*) qui se particularisent dans la fonction sujet.

En dehors de ces formes, il existe des pronoms qui sont considérés par les linguistes et grammairiens comme faisant partie des pronoms personnels de la troisième personne. Il s'agit des pronoms adverbiaux *en* et *y* qui sont à l'origine deux adverbes de lieu signifiant successivement *de là* et *là*. *De cette origine ils gardent leur caractère d'invariabilité en genre et en nombre*. Ils sont aussi parfois appelés *adverbes personnels*. Ces pronoms ont, dès l'ancien français, pris la nature de pronom personnel lorsqu'ils ont la fonction de complément d'objet direct ou indirect. Ils traduisent ainsi les expressions *de lui, d'elle(s), d'eux, de ceci, de cela* pour *en* et les expressions *à lui, à elle(s), à eux, à ceci, à cela* pour *y*. *En plus de ces pronoms adverbiaux, il y a aussi le pronom on dont l'emploi est souvent entré en concurrence avec celle d'un pronom indéfini renvoyant à une personne ou à un ensemble de personnes d'extension variable, que le locuteur ne peut ou ne veut pas identifier de façon plus précise*.

Dans le même ordre d'idées, il est également intéressant de noter que les pronoms personnels sont issus, à l'exception de *se* et *soi*, du démonstratif latin *ill* qui désigne une personne, une chose ou un événement éloigné dont on parle. De ce fait, *il* et ses variantes allomorphiques possèdent les mêmes propriétés syntaxiques que ce démonstratif. Ils se caractérisent, contrairement aux pronoms personnels de la première et la deuxième personne, par la manière dont ils réfèrent à ce qu'ils désignent dans le discours. C'est pourquoi ils ont le rôle de

⁷³ BENVENISTE E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, tome I, Gallimard.

représentants et sont considérés comme des « signes incomplets » ayant toujours une référence.

Nous allons donc à présent aborder les traits sémantiques et référentiels de ces pronoms.

- *Quelques particularités sémantiques et référentielles*

Comme nous l'avons vu, la théorie textuelle traditionnelle, qui considère les pronoms comme des substituts de noms, a attribué au pronom anaphorique deux valeurs fonctionnelles. D'une part, le pronom anaphorique a été vécu comme un dispositif de cohésion en ce qu'il crée des liens explicites entre les segments dans le texte⁷⁴. D'autre part, le pronom anaphorique serait un marqueur référentiel économique qui permettrait d'éviter la répétition, jugée peu recevable⁷⁵. Ainsi, selon REIGEL et al.⁷⁶ :

« La substitution pronominale est un cas privilégié d'anaphore et traditionnellement on dit que l'emploi d'un pronom permet d'éviter la répétition d'un groupe nominal ou d'un nom »

Cependant, le terme même de pronom⁷⁷ est doublement malheureux. D'une part, les pronoms ne se bornent pas à remplacer un nom isolé mais ils admettent des antécédents de nature très variée, allant du verbe à l'adjectif, de la proposition à un ensemble de phrases, ou encore du paragraphe à plusieurs segments de discours. Dans cette optique, ils se caractérisent comme des expressions sémantiquement et référentiellement dépendantes dont leurs interprétations nécessitent le repérage d'un antécédent. Ainsi cette relation du pronom anaphorique avec son antécédent est soumise à des conditions d'usage et des intentions communicatives qui sont tout à fait particulières.

Toutefois, d'après notre propre analyse, les problèmes d'ambiguïtés référentielles au niveau de la reprise anaphorique semblent être les plus aigus quand la reprise est effectuée au moyen d'une forme pronominale. En effet, le recours aux anaphoriques pronominaux, un moyen très atténué de rappeler les informations initiales, peut seulement se faire quand la clarté du texte n'est pas remise en question.

Avant d'employer un anaphorique pronominal, le locuteur doit s'assurer non seulement qu'il s'agit effectivement d'informations connues par l'interlocuteur, mais que l'interlocuteur peut identifier son référent correctement. En ce sens, des chercheurs comme KLEIBER,

⁷⁴ HALLIDAY M.A. K. & HASAN R., 1976, *Cohésion in English*, London, p.2-3.

⁷⁵ KLEIBER., 1994, *Anaphores et pronoms*, Duculot, p. 97-98.

⁷⁶ REIGEL et al., 1994, *Grammaire méthodique du français*, PUF, p.612.

⁷⁷ Le mot *pronom* vient du latin *pro* qui signifie « à la place de » et *nomen* qui signifie « nom ».

COMBETTES, CORBLIN, APOTHELOZ, SCHNEDECKER se sont mis à étudier l'impact de facteurs telle que la proximité, la saillance du référent, l'absence du contexte d'autres référents susceptibles de créer une situation référentielle ambiguë et l'impact de la structure du discours. Ces auteurs ont considéré les pronoms personnels comme des marqueurs de continuité référentielle ou de continuité thématique. Catherine SCHNEDECKER⁷⁸, par exemple, estime que le pronom personnel est le mieux caractérisé comme la forme non-marquée de la reprise. Elle partage à cet égard l'opinion de COMBETTES⁷⁹, pour qui :

« L'utilisation d'un pronom-substitut n'est pas à interpréter comme signe d'économie, ni comme renvoi à tel ou tel antécédent, mais comme indice qu'il n'y a pas d'autres sujet-thème à introduire dans le texte ; même analyse en ce qui concerne la réception : le lecteur ne se demande pas, à chaque occurrence de *il* ou *elle*, quel est le groupe remplacé ; il continue, intuitivement et naturellement, pourrait-on dire, ses enchaînements, sur le même thème. Les pronoms-substituts dans une telle optique, auraient en quelque sorte, une valeur « négative » (ils indiqueraient un « non-changement ») plutôt que « positive » (le pronom « mis pour » un groupe nominal) »

Selon CORBLIN⁸⁰ « le pronom personnel constitue l'essentiel des chaînes de coréférence ». Ainsi, l'étude du corpus menée par APOTHELOZ⁸¹ dévoile que les pronoms personnels sont très constants dans certains de leurs caractéristiques, qui sont justement en conformité avec les contextes de continuité. Ainsi:

- la proportion de ces pronoms augmente très sensiblement quand la précédente désignation est elle-même déjà anaphorique (souvent un pronom personnel) ;
- ils tendent à s'employer en chaîne et signalent qu'un objet unique occupe le centre de l'attention ;
- ils ont tendance à se trouver près de la précédente désignation de leur référent⁸² ;
- le taux des pronoms personnels diminue au profil des SN définis quand la présence de plusieurs objets crée un effet de concurrence interprétative- on retrouve donc quand même le facteur de concurrence d'Ariel ;

⁷⁸ SCHNEDECKER C., 1997, *Nom propre et chaînes de référence*. Paris : Klincksieck, p.72.

⁷⁹ COMBETTES B., 1986, « Introduction et reprise des éléments d'un texte », *Pratiques* n°49, p. 81-82.

⁸⁰ CORBLIN F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*. PUR, p. 199.

⁸¹ APOTHELOZ D., 1995, pp. 212-305.

⁸² APOTHELOZ D (1995, p. 242) signale que la présence du facteur de distance dépend du type de texte. Il ne se manifeste que dans des textes dont les objets ont un « empan textuel large ».

- la précédente désignation de l'objet tend à occuper la fonction de sujet ;
- la « clause »-hôte du pronom peut comporter une expression introduisant un objet nouveau à condition que celui-ci ne soit susceptible de modifier l'orientation de l'attention ;
- les pronoms sont employés dans des contextes où aucune dénomination du référent n'est disponible, ou pour éviter une telle dénomination⁸³.

La description fournie par KARMILOFF-SMITH⁸⁴ montre que l'un des emplois fondamentaux ou prototypiques du pronom personnel est son emploi en continuité topicale. Elle présente à des enfants anglophones et francophones des petits livres racontant une histoire. Plusieurs scénarios sont utilisés dans lesquels varient le nombre des protagonistes, leur importance respective au cours de l'intrigue, voire le fait même que la séquence d'images forme ou non un ensemble narratif cohérent. Ainsi, dans les narrations qu'elle a récoltées, l'auteur constate en effet, qu'au moment où l'enfant commence à pronominaliser (vers 6-7ans), il réserve les pronoms exclusivement au sujet thématique de la narration. APOTHELOZ⁸⁵ décrit cette stratégie de la façon suivante:

- un premier personnage est choisi dès le début de la narration comme protagoniste principal.
- ce personnage est introduit dans une première phrase, généralement au moyen d'un syntagme indéfini.
- Toutes les phrases suivantes de la narration commencent par un pronom personnel référant à un personnage.
- Il n'y a pas d'autres pronoms que ceux référant à ce personnage.

Ce qui nous convient de souligner que les pronoms personnels participent fréquemment aux chaînes référentielles et qu'ils s'emploient de préférence dans des situations de continuité référentielle ou topicale.

Dans ce qui suit, nous nous intéressons aux anaphores démonstratives.

⁸³ A première vue, cette affirmation affaiblit l'idée généralement acceptée que *il* renvoie à un référent classé (TASMOWSKI et VERLUYTEN 1982, 1985, CORNISH 1988). Or, les exemples d'APOTHELOZ (1995, p. 255) comportent des références à des êtres humains et dans ce cas il n'est pas nécessaire que le pronom récupère un nom, comme le montre KLEIBER (1994)

⁸⁴ APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnements de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, p. 88-89.

⁸⁵ APOTHELOZ D., 1995, *ibid*, p. 89.

Cours n°13

Les anaphores démonstratives

- Morphologie des démonstratifs

Les démonstratifs qui peuvent être pronoms ou déterminants se répartissent en une série simple et une série renforcée par les particules adverbiales *-ci* et *-là*.

Tableau 4. Les pronoms démonstratifs

	Singulier			Pluriel	
	Masculin	Féminin	Neutre	Masculin	Féminin
Formes Simples	<i>Celui</i>	<i>Celle</i>	<i>Ce</i> <i>Ça</i>	<i>Ceux</i>	<i>Celles</i>
Formes Composées	<i>Celui-ci</i> <i>Celui-là</i>	<i>Celle-ci</i> <i>Celle-là</i>	<i>Ceci</i> <i>Cela</i>	<i>Ceux-ci</i> <i>Ceux-là</i>	<i>Celles-ci</i> <i>Celles-là</i>

L'analyse linguistique des pronoms démonstratifs anaphoriques est une question mal résolue. La principale difficulté réside dans le mode de donation du référent attaché à ce type de marqueur référentiel. Autrement dit, comment trouve-t-on leur référent ? Et quels sont les facteurs qui font décider les locuteurs en faveur des pronoms démonstratifs ?

La réponse à ces questions met en relief la spécificité de ces marqueurs, d'une part, par rapport au fonctionnement des autres formes en « *celui* », et, d'autre part, par rapport aux expressions référentielles proches, comme les autres marqueurs démonstratifs ou les pronoms personnels de la troisième personne.

Passant maintenant aux traits sémantiques et référentiels des anaphores démonstratives.

- **Propriétés sémantico-référentielles des pronoms démonstratifs**

Parler d'adjectifs ou de pronoms démonstratifs pose un certain nombre de problèmes :

En effet, l'adjectif démonstratif est fondamentalement une expression déictique, qui, indépendamment de la conception plus ou moins précise que l'on peut avoir de la procédure déictique, invite à un appariement référentiel par le truchement du contexte d'énonciation. Certains, comme Francis CORBLIN⁸⁶ recourent à la notion de proximité, d'autres comme George KLEIBER⁸⁷ à celle de *token-réflexivité*. L'idée est que l'adjectif démonstratif a un sens instructionnel qui :

« engage à trouver le référent grâce à des éléments en relation spatio-temporelle avec l'occurrence du démonstratif. »⁸⁸

A ce titre, les démonstratifs font partie d'un ensemble de marques qui ont une fonction de désignation. Cette dernière consiste, pour le sujet parlant, à *actualiser* un être du discours, tout en *montrant* la présence effective d'un référent et en le *situant* dans l'espace et dans le temps. Or, ils peuvent être reliés à une mention antérieure qui ressemble fort à un antécédent (usage qu'on dit parfois « anaphorique », ou qu'on rapporte à la « deixis textuelle »), ou s'employer sans antécédent (usage « déictique »).

On peut aussi noter que l'emploi du démonstratif permet d'opérer un détachement ou un isolement de l'objet de référence. Ainsi, un geste pointeur sur un individu a pour conséquence d'isoler cet individu par rapport aux autres. Cela signifie que l'emploi d'un démonstratif nous invite à focaliser notre attention sur le référent visé, parce qu'il nous oblige à trouver le référent via le contexte d'usage auquel il est lié par une relation de reprise. En usage textuel ou anaphorique, il ne s'agit pas non plus de nier les différences de fonctionnement entre les démonstratifs et les pronoms personnels, qui servent d'exemple paradigmatique pour l'anaphore. C'est aussi une extraction du contexte linguistique, ou, plus précisément, dans la conception mémorielle de l'anaphore, l'usage d'un démonstratif anaphorique a pour conséquence d'opérer un isolement dans la représentation discursive ou le modèle de discours qu'a produit le discours antérieur. Sur ce point encore, le terme démonstratif (ou acte de démonstration) n'est pertinent que s'il y a quelque chose à montrer. En ce sens, le locuteur peut employer le SN démonstratif pour attirer l'attention de l'interlocuteur sur un nouveau référent, c'est-à-dire sur un référent qui n'est pas encore saillant pour lui.

Jusqu'à présent, les études qui portent sur les aspects sémantico-pragmatiques du démonstratif en français (G. KLEIBER 1990, 1991, 1994, W. DE MULDER 1990, 1997, 1998, M.

⁸⁶ CORBLIN F., 1987, *Indéfini, défini et démonstratif*. Genève : Droz.

⁸⁷ KLEIBER G., 1986, « Déictiques, embrayeurs, « token-reflexive », symboles indexicaux, etc. : comment les définir ? », *L'Information grammaticale*, n°30.

⁸⁸ KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms*. Duculot.p. 71.

CHAROLLES 2002) ont surtout mis en évidence que les démonstratifs ont un rôle qui dépasse leur rôle classique de « montreurs » et qu'ils constituent des instruments de donation référentielle beaucoup plus complexes. Nous commencerons, dans une première partie, par une présentation des propriétés sémantiques des démonstratifs qui montrent surtout que les démonstratifs ne sont pas de simples désignateurs, mais qu'ils véhiculent aussi un certain nombre d'informations permettant de repérer et de qualifier le référent qu'ils désignent. Nous préciserons ensuite le fonctionnement du démonstratif de manière générale et par rapport au fonctionnement d'autres expressions référentielles comme l'article défini et le possessif, nous tenterons de répondre à la question suivante : lorsque l'objet-de-discours vers lequel pointe le démonstratif est pourvu d'une désignation en M (mémoire discursive), quel est le rôle de l'anaphore démonstrative soit pour confirmer, soit pour faire évoluer cette catégorisation, avec quelles visées discursives et quels effets ?

Dans le but de saisir au mieux le fonctionnement de ces marqueurs référentiels, nous commençons donc par une présentation des vues sur les pronoms démonstratifs « *celui-ci/-là* » que véhiculent les travaux de Francis CORBLIN (1990) et de Georges KLEIBER (1994), pour nous intéresser, ensuite (partie pratique) aux différents facteurs discursifs qui permettent de rendre compte de la distribution référentielle de ce type de démonstratif.

▪ Sur la présentation de Francis CORBLIN (1990)

Si Francis CORBLIN⁸⁹ s'intéresse aux constructions en *celui*, c'est essentiellement en tant qu'elles font partie de la classe des SN sans nom explicite et qu'il appelle **déterminant sans nom (DSN)**. Selon cet auteur, la particularité de tels SN est de ne posséder, comme les syntagmes nominaux à déterminants classiques tels que : *le livre, mon livre, ce livre, un livre, etc.* un nom à la place où ces SN en présentent un. Leur interprétation exige cependant qu'on en récupère un, soit dans le site textuel, soit dans la situation d'énonciation. En ce sens, CORBLIN considère les pronoms *celui-ci/-là* comme des anaphores nominales qui se caractérisent par les propriétés suivantes :

- a) leur interprétation exige la récupération d'un substantif, soit par le contexte linguistique, soit par la situation d'énonciation.
- b) elles sont soumises seulement à une contrainte de genre.

⁸⁹ CORBLIN F., 1990, « Les groupes nominaux sans nom du français », in KLEIBER, p. 63-80.

c) l'interprétation complète du SN, dans le cas où celle-ci suppose un recours au contexte situationnel, est dépendante de l'anaphore nominale elle-même. Il peut ainsi y avoir disjonction des sources où nous avons deux opérations référentielles distinctes à l'œuvre : une opération d'anaphore nominale qui recrute N dans le site linguistique, et une opération d'interprétation référentielle globale qui trouve son référent dans la situation d'énonciation par un geste ou une autre relation spatio-temporelle entre l'occurrence du démonstratif et le référent visé.

d) elles sont susceptibles d'une dislocation droite en *de N*.

Ces deux dernières propriétés distinguent *celui-ci/-là* de *il* qui alors qu'il vérifie a), b), ne connaît pas, par contre, ni la double opération référentielle, ni la dislocation droite en *de N*.

A l'autre extrême, les présentations de G.Kleiber en ce qui concerne le démonstratif ne mentionnent pas les précautions méthodologiques recommandées dans Corblin (1990).

▪ La théorie de Georges KLEIBER (1994)

L'étude que Georges KLEIBER⁹⁰ a consacré à « *celui-ci/-là* » s'inspire d'un certain nombre de propositions concernant les constructions en « *celui* » faites par Francis CORBLIN. En effet, il reconnaît la validité de la démarche de CORBLIN, mais en signale quelques limitations.

En premier lieu, il illustre que la dislocation à droite en *de* n'est pas toujours acceptable avec le pronom démonstratif. Ainsi :

- (1) *Paul se rendit cher le directeur. *Celui-ci* refusa de le recevoir, de directeur. (KLEIBER, 1991, p. 139)

Cette occurrence de *celui-ci* se rapproche du pronom personnel qui ne permet pas non plus le test de la dislocation et qui, de ce fait, ne peut pas être considéré comme un déterminant sans nom :

- (2) *Il était jolie, de chapeau

En outre, dans ces cas où la dislocation est bloquée, le N manquant ne peut pas non plus être restitué, alors qu'une telle substitution ne pose aucun problème en (4), (5) et (6) :

- (1) *Paul se rendit chez le directeur. *Ce directeur-ci* refusa de le recevoir.

- (3) Les chimpanzés sont plus affectueux que les chats, même si *ceux-ci*/**ces chats-ci* sont plus doux.
- (4) Paul a déchiré le livre bleu. J'ai déchiré le livre rouge.
- (5) Donnez-moi *ce livre-ci* !
- (6) Puisque vous parlez de filles, regardez-moi donc *celle-ci/cette fille-ci*.

En (3) l'emploi du SN démonstratif *ces chats-ci* ne permet par ailleurs plus la lecture générique.

Un traitement unitaire – en termes d'anaphore nominale (ou DSN) – de toutes les occurrences possibles du pronom démonstratif « *celui-ci* » ne s'avère donc pas possible. Certaines occurrences de ce pronom font appel à deux calculs référentiels séparés (recouvrement du N manquant et interprétation globale), tandis que d'autres semblent, à l'instar du pronom personnel, n'avoir besoin que d'une opération référentielle unique.

Selon l'analyse de KLEIBER⁹¹, la caractérisation spécifique du pronom démonstratif ne commence véritablement qu'avec l'examen de la dualité de son fonctionnement sémantico-référentiel exposée ci-dessous « *celui-ci* ». En ce sens, il propose une hypothèse, en trois points, basée sur la structure tri-partite : *ce + lui + ci/là*, dans laquelle *ce* fonctionne comme une sorte de déterminant, *lui* occupe la place d'un N dans les SN de même structure et *-ci/-là* est un modificateur :

- i. En premier lieu, la position structurale de *lui* « assigne comme interprétation une *classe de référents* qui ne sont pas forcément des N, mais qui doivent satisfaire aux propriétés sémantiques de l'élément fonctionnant à la place de N ici, c'est à dire *lui* »⁹²
- ii. Deuxièmement, « *lui* renvoie à une *classe de référents déjà accessibles* pour l'interlocuteur, c'est-à-dire déjà présents dans le focus ou la mémoire immédiate des locuteurs. »⁹³. De ce point de vue, le démonstratif est une expression anaphorique, dans la conception cognitive mémorielle de l'anaphore, qui ne fait plus de la localisation textuelle l'élément définitoire

⁹¹ KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms*. Duculot, p. 194.

⁹² KLEIBER G., 1991, « Celui-ci/-là ou comment monter du nouveau avec du déjà connu », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 21, n°1, p. 149.

⁹³ KLEIBER G., 1991, *ibid*, p. 149.

déterminant, mais qui base son opposition avec la deixis sur une différence entre *donné* (anaphore) et *nouveau* (deixis). L'élément *lui* est ainsi rapproché du pronom personnel clitique. Or, rien n'est dit sur le rôle éventuel de la situation qui rendrait cette classe saillante, ni sur le statut d'argument éventuel des éléments faisant partie d'une telle classe.

- iii. Le troisième et dernier point est que les éléments *ce* et *ci* assignent un caractère démonstratif global à *celui-ci*. Cela signifie que *celui-ci* « nécessite un appariement référentiel mettant en jeu le contexte d'énonciation immédiat de son occurrence », « c'est dire que l'interlocuteur est invité à apparier l'expression démonstrative avec un référent identifié par des éléments spatio-temporellement liés au *token* démonstratif. Une telle procédure référentielle, qui consiste à attirer l'attention de l'interlocuteur sur un référent à (re)trouver par *token*-réflexivité, a pour résultat d'isoler le référent, de le rendre autonome par rapport à la structure situationnelle dans laquelle il se trouve.»⁹⁴. Le référent désigné par le pronom démonstratif est donc identifié « par une relation de contiguïté spatio-temporelle », c'est-à-dire par un processus indexal. Il ressort en effet de cette analyse que le pronom démonstratif est un pronom hybride, combinant à la fois une information déjà connue par son élément pronominal « *lui* » qui présuppose que le référent attendu appartient à l'ensemble des entités saillantes déjà évoquées, et une information nouvelle (la combinaison de *ce* et de *ci*), qui a pour effet d'isoler, de mettre en lumière le référent en question à partir du fond dans lequel il était enchâssé.

⁹⁴ KLEIBER G., 1994, *ibid*, p. 200.

Cours n°14

Les anaphores relatives

Dans le paysage grammatical, les propositions relatives font figure de données d'évidence. Etant admis qu'elles sont introduites par un pronom relatif, et que cette caractéristique suffit à les distinguer des autres types de propositions :

« Les pronoms relatifs appelés aussi conjonctifs servent à rapporter, à joindre à un nom ou à un pronom qu'ils représentent, une proposition dite relative, qui explique ou détermine ce nom ou ce pronom »⁹⁵

La grammaire du Port-Royal définit le pronom relatif comme un élément qui peut occuper la place du nom. En plus, elle met l'accent sur ses deux usages : l'un d'être pronom, et l'autre de marquer l'union d'une proposition avec une autre⁹⁶. Lucien TESNIERE est un de ceux qui ont le plus insisté sur ces deux fonctions du pronom relatif, il a précisé que :

« Le pronom relatif est un mot de nature double, composé de deux éléments syntaxiques fondus ensemble :

- il introduit la relative dont il constitue l'opérateur de subordination ou subordonnant,
- il a une fonction indépendante à l'intérieur de la subordonnée.»⁹⁷

De plus, il range les pronoms relatifs parmi les translatifs. La translation consiste à faire passer un mot plein d'une classe grammaticale dans une autre classe grammaticale, c'est-à-dire à transformer une espèce de mot en une autre espèce de mot. Ceci nous amène à dire que le pronom relatif intègre une proposition comme terme de phrase d'une autre proposition. De ce fait, il a pour fonction de montrer que la proposition subordonnée est en rapport de dépendance avec la principale dont elle n'est pas constituante. Cette fonction translative est assez voisine du rôle de n'importe quelle conjonction de subordination. Par ailleurs, il nous convient de préciser que le rôle du pronom relatif ne se limite pas à celui d'un morphème de subordination, puisque à côté de l'élément translateur apparaît également un autre élément nouveau : le pronom personnel *il*. Selon Lucien TESNIERE :

⁹⁵ GREVISSE M., 1980, *Le bon usage*, Paris : Duculot, p.597.

⁹⁶ BAILLY A., 1968, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Genève : Slatkine, p. 87.

⁹⁷ TESNIERE L., 1959, *Eléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck, p.560.

« La première chose qui frappe, c'est qu'alors que les autres translatifs qui marquent la proposition subordonnée, **que** pour la subordonnée actantielle, **quand** et **si** pour les subordonnées circonstancielles, sont des mots invariables, le pronom relatif est un mot variable : **qui, que, quoi, dont, lequel, laquelle, duquel, etc.** »⁹⁸

C'est également la conception de la grammaire générative et transformationnelle qui rejette la conception de la translation du verbe et pose l'enchâssement d'une phrase dans une autre dont elle n'est plus qu'un constituant. Elle considère le pronom relatif, en tant qu'élément subordonné au verbe de la proposition, comme un mot qui remplace un nom qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas répéter ; elle dit plus justement que c'est un Pro-SN, ou plus précisément un pronom qui ne diffère en rien d'un pronom personnel anaphorique :

« C'est-à-dire un substitut qui annonce ou rappelle une autre unité linguistique, en l'occurrence un substitut qui rappelle dans la relative le syntagme nominal qui lui sert d'antécédent »⁹⁹

Ceci nous permet de comprendre la nature et la fonction particulière du pronom relatif. En effet, le système grammatical français dispose deux séries de pronoms relatifs :

- Une série héréditaire, remontant au latin : **qui, que, dont, où**.
- Une série plus tardive formée à l'aide de l'article défini et de l'interrogatif **quel** → **lequel/lesquels/quelle/ laquelle/lesquelles**.

La plupart des grammairiens français caractérisent les pronoms relatifs par :

- a) *Une composante conjonctive* qui réalise la subordination par :
 - l'union de deux propositions (une proposition nommée subordonnée, dépendante ou enchâssée et qui dépend d'une proposition appelée principale ou proposition régissante ou matrice) ;
 - la translation d'une proposition en termes de phrase d'une autre ;
 - la nominalisation interne de la subordonnée au moyen du détachement d'un terme de celle-ci : auquel le reste de la proposition est rapporté ;
- b) *Une composante anaphorique* qui établit une double connexion sémantique par le biais :
 - de son rôle de représentant d'un antécédent ;

⁹⁸ TESNIERE L., 1959, *ibid*, p. 560.

⁹⁹ TOURATIER., 1980, *La relative : essai de théorie syntaxique*, p. 72.

- de sa fonction d'actant pronominalisé au sein de la proposition translatée ;
- de son sémantisme ouvert, concrétisé par l'anaphore.

Ce que nous nous proposons d'analyser dans la présente étude, c'est la spécificité sémantique et le fonctionnement discursif des pronoms relatifs anaphoriques. Nous tenterons de dresser une liste de propriétés différentielles entre les différents types de relatives, ce qui pose la question de la motivation du choix de telle ou telle forme pour déterminer enfin le rôle de chacune d'elles dans la cohésion du discours.

Quelles sont donc les différents types de propositions relatives ?

▪ **Typologies des relatives**

Les typologies des relatives, c'est-à-dire les descriptions des liens syntaxiques, sémantiques ou pragmatiques qu'une relative est susceptible d'entretenir avec son antécédent, sont nombreuses et variées. Nous commençons par la typologie classique :

- *Typologies classiques*

Depuis Port-Royal¹⁰⁰, la tradition grammaticale s'est surtout concentrée sur deux types de relatives, correspondant à deux grandes fonctions de l'adjectif. Les restrictives (ou déterminatives, ou spécifiantes, rapprochées des adj. épithètes) et les appositives (appelées aussi explicatives, ou prédicatives, ou encore descriptives, rapprochées des adj. apposés) :

« Le pronom [relatif] introduit une proposition qui qualifie l'antécédent à la façon d'un adjectif [...]. La proposition est subordonnée à l'antécédent comme le serait une épithète [...] : *L'homme que Kyo cherchait était présent.* Une telle proposition est dite « déterminative ».

Le pronom introduit une proposition qui est jointe à la principale par un lien parfois proche de la coordination : *A ce moment, un paysan âgé se présenta à la porte avec une brassée de bois qu'il jeta à la porte.* Une telle proposition est dite « explicative ». »¹⁰¹

L'appellation de ces deux types de propositions apparaît dans les traités de logique médiévaux à partir de la fin du XII^e siècle. Selon la *Logique*, c'est souvent l'intention du locuteur qui permet de savoir si une relative est déterminative ou explicative :

¹⁰⁰ ARNAULD et LANCELOT., 1960, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Republications Paulet, 1969.

¹⁰¹ CHEVALIER G.CI, BLANCHE –BENVENISTE CI, ARRIVE M, PEYTARD J., 1969, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Librairie Larousse.

« ...pour savoir si le **qui** est déterminatif ou explicatif, il faut souvent avoir plus d'égard au sens & à l'intention de celui qui parle, qu'à la seule expression »¹⁰²

Plus exactement, l'analyse de la théorie des deux types de relative d'Arnauld & Nicole¹⁰³ peut être regardée comme une méthode d'interprétation dont l'application est définie dans trois cas :

- lorsque le prédicat de la relative dénote une propriété qui, notoirement, fait partie de l'intension de l'antécédent, la relative est explicative :

Les hommes **qui** ont été créés pour connaître & pour aimer Dieu

- lorsque le prédicat de la relative dénote une propriété qui, notoirement, ne fait pas partie de l'intension de l'antécédent, la relative est déterminative :

Les hommes **qui** sont pieux

- lorsque l'antécédent dénote un individu particulier et ne peut être déterminé plus précisément, la relative est explicative :

Alexandre est fils de Philippe

Dans l'ensemble, les définitions de la distinction « restrictif/explicatif) dérivent de leur fonction par rapport à leur antécédent. En termes logico-sémantiques, on dira que les propositions relatives restrictives (désormais PRR) délimitent l'ensemble des possibilités pour l'identification de l'antécédent, elles sont généralement définies comme étant des propositions qui :

a) soit restreignent l'extension du concept dénoté par l'antécédent,

b) soit définissent, déterminent, identifient ou encore spécifient le référent auquel se rapporte l'antécédent. De plus, elles sont nécessaires pour achever le sens de la principale et il est impossible de les supprimer. Contrairement aux propositions relatives appositives (en abrégé : PRA) qui ne participent pas à l'identification de ce dernier, mais elles fournissent des informations supplémentaires là-dessus. De ce fait, elles se présentent soit comme laissant

¹⁰² ARNAULD A, NICOLE P., 1970, *La logique ou l'art de penser*, Paris : Flammarion, p. 168.

¹⁰³ GAPANY J., 2004, *Formes et fonctions des relatives en français : étude syntaxique et sémantique* : Peter Lang, p. 9.

l'extension du concept dénoté par l'antécédent inchangée, soit comme apportant uniquement une explication, une description supplémentaire sur un référent défini (déterminé, identifié) par d'autres moyens. Ainsi,

cette distinction est souvent établie et formulée en termes d'« extension » :

– la relative déterminative, qui restreint l'extension [...] du terme qu'elle accompagne (la suppression de la relative modifierait profondément le message) : *Le Président de la République qui est mort en 1974 est Georges Pompidou [...]* et ne doit pas être séparée de l'antécédent par une virgule

– la relative explicative, qui ne restreint pas l'extension du terme qu'elle accompagne (la suppression de la relative ne modifierait pas profondément le message) : *Le Président de la République, qui est le chef des armées, préside les conseils supérieurs de la Défense Nationale [et] est séparée de l'antécédent par une virgule.* »¹⁰⁴

Cependant, Georges KLEIBER note que même si l'apparition, dans les grammaires et manuels scolaires, d'une définition, erronée d'ailleurs, qui fait de la proposition restrictive « un élément indispensable au sens » et de l'appositive un élément « non indispensable », l'essentiel, à savoir de deux sortes de relatives, a été repris tel quel par la majorité sans remise en cause préalable. Ainsi, il a montré que :

« L'opposition relative restrictive/ relative appositive doit être appréhendée comme une opposition fonctionnelle entre une construction relative intégrée dans le SN et une construction relative parenthétique (détachée) »¹⁰⁵

Cette différence fonctionnelle se reflète aussi dans les caractéristiques du pronom relatif :

« L'opposition relative restrictive/relative appositive trouve une traduction en termes d'une différence de fonctionnement pronominal : le pronom relatif d'une restrictive exhibe un usage non pleinement référentiel, celui d'une appositive, par contre, œuvre comme un pronom pleinement référentiel »¹⁰⁶

¹⁰⁴ GREVISSE M & GOOSSE A., 1995, *Nouvelle grammaire française* : de boeck.

¹⁰⁵ KLEIBER G., 1987, *Relatives restrictives et relatives appositives* : Walter de Gruyter, p.153.

¹⁰⁶ KLEIBER G., 1987, *ibid*, p. 154.

- *Typologies linguistiques*

Ce n'est que durant la dernière décennie que la distinction héritée de Port-Royal a été soumise à des réexamens divers qui ont entraîné de profondes transformations dans la façon d'aborder le problème. En effet, les linguistes ont massivement critiqué les définitions traditionnelles en termes d'extension conceptuelle et surtout celle en termes d'identification référentielles parce qu'elles ne parviennent pas à associer à la distinction entre relatives restrictives et relatives explicatives des propriétés formelles qui attestent de la pertinence de la distinction au niveau linguistique.

Les travaux récents sur les relatives (*cf.* C. FUCHS ET J. MILNER, 1979 ; P. LE GOFFIC, 1979 ; A. GRESILLON, 1974) font tout preuve d'une volonté de redéfinir la distinction entre les deux types de relatives. Attachons-nous à Pierre LE GOFFIC¹⁰⁷, qui, dans son article « Pour en finir avec les deux types de relatives », aborde l'étude des relatives en analysant l'opération d'identification dont elles sont la trace. La thèse centrale est que toute relative suppose une identification comprise comme une opération prédicative de mise en équivalence entre deux termes, dont le pronom **qu-** est la marque. La diversité et la complexité des opérations d'identification conduisent à dégager trois tendances :

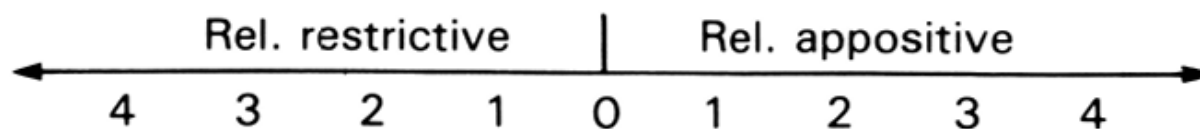
- _ Une tendance à la réduction de l'opposition
- _ Une tendance à la multiplication du nombre de types de relatives
- _ Une tendance à circonscrire le phénomène à certains SN

1) Tendance à la réduction

a) Réduction à une simple différence de degré

Dans l'étude très approfondie qu'il a consacrée à l'opposition restrictive/appositive, J. Van den Broeck (1973) a repris la thèse de C. Smith (1964) sur l'affinité de la relative restrictive avec le caractère indéfini du SN et celle de l'appositive avec le caractère défini, mais, constatant qu'il existe des degrés de définitude, il substitue à l'opposition tranchée restrictive/appositive une échelle qui mène de la « restrictivité absolue » à la « non restrictivité absolue » :

¹⁰⁷Le GOFFIC P., 1979, « Propositions relatives, identification et ambiguïté, ou : Pour en finir avec les deux types de relatives », dans DRLAV, n° 21, pp. 135- 145.



b) Réduction à une différence langue-discours

P. HENRY (1975) postule une seule structure en langue pour les deux types de relatives :

« ce n'est que du point de vue discursif, affirme-t-il, qu'il y a une différenciation »¹⁰⁸

L'explication de la distinction restrictive /appositive souligne-t-il passe par la caractérisation d'un discours « concret » c'est-à-dire des séquences discursives. A ce propos, il affirme que tout discours « concret » comporte deux types de rapports possibles : un rapport *intra-séquence*, où une séquence discursive est rapportée à elle-même, c'est en particulier ce qui se produit dans tous les phénomènes de reprise ou de reformulation. Selon P. HENRY :

« On rencontre le rapport intra-séquence en particulier avec les pronoms et la règle qu'énonce Milner (1973, pp. 138-139) selon laquelle « un pronom ne peut pas précéder l'élément qui lui donne sa référence » est, bien qu'elle ne soit pas stricte, un des aspects de ce qui règle la mise en rapport d'une séquence discursive avec elle-même »¹⁰⁹

Ainsi, la spécificité de la mise en rapport d'une séquence discursive avec elle-même dans la production de son sens fait intervenir en particulier des critères de position du type antériorité-postériorité dans la chaîne. En dehors de cette mise en rapport de forme spécifique, l'auteur appelle un rapport *inter-séquence*, la modalité de mise en rapport de deux séquences discursives distinctes.

Pour résumer les caractéristiques des deux fonctionnements des relatives, P. Henri¹¹⁰ fournit les résultats suivants :

¹⁰⁸ HENRI P., 1975, « Construction relatives et articulations discursives », *In Langage*, 9^e année, n° 37, p. 98.

¹⁰⁹ HENRY P., 1975, *ibid*, p. 96.

¹¹⁰ HENRY P., 1975, *ibid*, p. 97.

- La présence du pronom relatif en tant que pronom présente le rapport entre l'antécédent et la relative comme un rapport *intra-séquence*.
- Dans le cas d'un fonctionnement restrictif de la relative, le rapport *inter-séquence*, qui, sur la base linguistique, doit nécessairement intervenir, apparaît comme étant lié au rapport *intra-séquence* : « le rapport inter-séquence est effacé par le rapport intra-séquence ». Il ne faut pas chercher ailleurs « l'effet subjectif d'antériorité, d'implicitement admis, etc. », qu'il appelle aussi *préconstruit*. Au contraire, avec le fonctionnement appositif, le rapport inter-séquence subsiste à côté du rapport intra-séquence. Sur ce point, P. Henri note que le fonctionnement appositif de la relative ne soit possible que dans deux cas :

a) le rapport entre l'antécédent et la relative fait partie de l'ordre des évidences générales parce que, par exemple, la relative renvoie à des « propriétés de nature » de ce qui peut être identifié comme sa désignation

b) le rapport entre l'antécédent et la relative est effectivement explicité dans le contexte antérieur de la séquence. Dans le cas (a) le rapport interphrase joue sur séquence distincte de la séquence considérée : le discours où les évidences en question peuvent être énoncées comme telles. Dans le cas (b) le rapport inter-séquence joue sur la séquence elle-même.

- L'effacement du rapport inter-séquence par le rapport intra-séquence, c'est-à-dire la production du sens restrictif, est lié aux « conditions de production et d'interprétation ».

c) Réduction à une simple différence de présupposition pragmatique

Dans « Relative clauses and conjunction », Sandra Annear THOMPSON propose une analyse un peu différente des propositions relatives. Elle considère qu'une phrase qui contient une relative non comme un fait de subordination, mais comme un phénomène de conjonction. La structure profonde de telles phrases n'est plus une proposition constituante enchâssée dans le SN d'une phrase matrice, mais représente en fait une coordination de deux schémas propositionnels portant sur le même argument. Selon Thompson, la représentation sous-jacente peut donner naissance, à différentes phrases avec relatives. Différentes quand aux déterminants, différentes quand au type restrictif ou appositif et différentes quand au choix de la principale et de la subordonnée. Cette diversité des phrases de surfaces obtenues s'explique par des différences de présupposition. Sachant que la notion de présupposition utilisée par

Thompson correspond à une version informationniste pragmatique, c'est-à-dire les différentes réalisations de surface dépendent des présuppositions du locuteur sur les connaissances de l'interlocuteur.

Soit donc la structure sous-jacente

(J'ai rencontré fille) (fille parle le basque)

qui se compose de deux phrases coordonnées : j'ai rencontré...et parle le basque portant sur le même argument fille. Trois situations sont à envisager¹¹¹ :

1- Le locuteur L présuppose que l'interlocuteur I ne sait pas que L a rencontré une fille, ni qu'une certaine fille parle le basque. Quatre phrases sont possibles, dont deux avec relatives :

a) j'ai rencontré une fille et elle parle le basque

b) il y a une fille qui parle le basque et je l'ai rencontré

c) j'ai rencontré une fille qui parle le basque

d) une fille que j'ai rencontrée parle le basque

2. L présuppose que I sait que L a rencontré une fille. On obtient alors :

La fille que j'ai rencontrée parle le basque

3. L présuppose que I connaît la fille qui parle le basque. Ainsi :

J'ai rencontré la fille qui parle le basque

Les situations 2 et 3 donnent lieu à des relatives restrictives, la relative appositive, par contre, est à rattacher à la situation où L présuppose que I ne sait ni que L a rencontré une fille ni que cette fille parle le basque. Cette situation se laisse en effet diviser en deux situations suivant que L présume que I connaît déjà ou ne connaît pas la fille en question :

⇒ L pense que I ne connaît pas la fille en question. On obtient les énoncés de la situation 1

¹¹¹ KIEIBER G., « Où en est-on de l'opposition relative restrictive/ relative appositive ? ». In *Information grammaticale*. n°7, p. 14.

⇒ L présume que I connaît déjà la fille en question, et c'est le cas de la relative appositive. Par exemple :

a) La fille, *que j'ai rencontrée*, parle basque.

b) J'ai rencontré la fille, *qui parle le basque*.

De ce qui précède, George KLEIBER¹¹² conclut que l'opposition relative restrictive/relative appositive n'a plus de caractère privilégié pour les raisons suivantes : premièrement, l'appositive ne s'oppose plus directement à la restrictive, mais concurrence les phrases avec l'article indéfini *un*. Second point, nous avons affaire, non plus à une relative appositive qui s'opposerait à une relative restrictive, mais étant donné la combinatoire présuppositionnelle, à deux relatives appositives, identiques quant aux présuppositions de L sur les connaissances de I. Face à deux relatives restrictives, différentes, elles, quant aux présuppositions de L sur les connaissances de I. Troisième raison, il ne s'agit plus d'une distinction sémantique. Le jeu présuppositionnel qui rend compte de la différence entre les énoncés des situations 2, 3 et 4 est d'ordre pragmatique. De ce fait, il suffit d'intégrer le mécanisme présuppositionnel dans la composante sémantique pour obtenir au niveau sémantique non plus une réduction des deux types de relatives à une seule structure sémantique, mais au contraire, une diversité de représentation sous-jacente. Il s'agit, somme toute, d'une multiplication du nombre de types de relatives.

1. Tendances à la multiplication du nombre de types de relatives

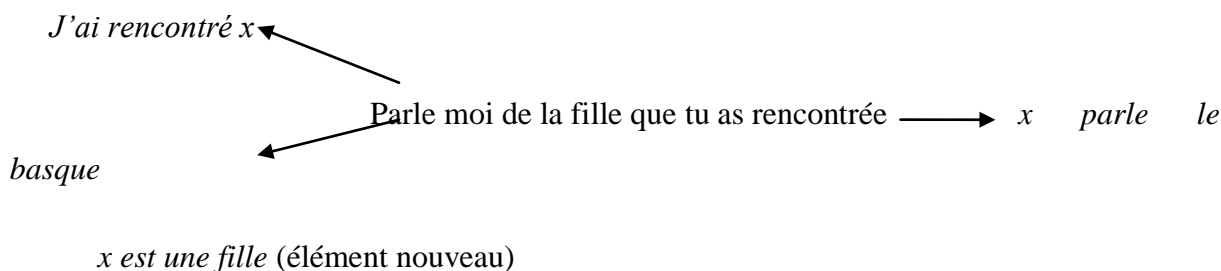
a) *La version « informationniste » de Larreya (1979)*

En adoptant une approche informationniste (connu-non connu), LERRAYA introduit une notion nouvelle contre le mécanisme présuppositionnel de S.A. Thompson. Selon LERRAYA, un élément d'information d'une phrase P peut donc être posé, c'est-à-dire nouveau, ou présupposé, c'est-à-dire connu, ou encore sous-présupposé s'il est posé, donc nouveau, par rapport à P, mais présupposé, donc connu par rapport à une autre phrase. A partir de la demande ci-dessous :

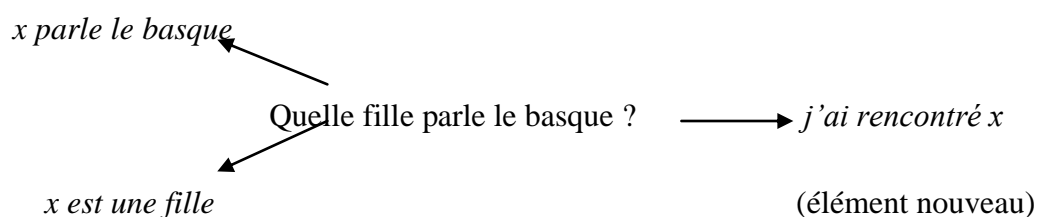
La fille que j'ai rencontrée parle le basque

¹¹² KLEIBER G., 1987, « Relatives restrictives / relatives appositives : dépassement (s) autorisé (s) » In *Langage*, 22^e année, n° 88, p. 47.

on peut constater une structure sous-jacente qui comprend deux éléments présupposés et un élément nouveau, donc posé :



par contre, pour répondre à la question suivante :



l'élément *j'ai rencontré x* ne sera plus présupposé comme le sont les deux autres, *x parle le basque* et *x est une fille*. De même, il n'aura pas le statut de posé, parce que l'interlocuteur doit déjà savoir que le locuteur a rencontré une fille, sinon celui-ci ne pourrait employer le SN *la fille que j'ai rencontrée*. De ce fait, il sera un sous-présupposé. Notons que sous la diversité présuppositionnelles des relatives possibles, la distinction relative restrictive/ relative appositive est toujours présente. Alors, pour les différentes structures qui correspondent à l'interprétation restrictive, la relative est toujours soit présupposée ou sous-présupposée et pour les structures qui correspondent à l'interprétation appositive, elle est toujours posée.

b) La version « identificationnelle » de P. LEGOFFIC (1979)

P. Le GOFFIC distingue cinq types de relatives fondées sur le concept culiolien d'identification, au lieu de la classique opposition binaire relative restrictive/ relative appositive :

1. Les relatives appositives
2. Les relatives restrictives
3. Les relatives non-contrastives

4. Les relatives qualificatives

5. Les relatives sélectives

Malgré les différences entre la version informationniste de Lerraya et la version identificationnelle de P. Le GOFFIC en ce qui concerne les relatives, elles aboutissent à la même conclusion : un énoncé comportant une relative n'admet pas seulement deux interprétations privilégiées, à savoir la lecture restrictive ou appositive, mais il est susceptible d'être au moins cinq fois ambigu.

Il semblerait utile de nous orienter vers une autre tendance en ce qui concerne l'opposition restrictive/appositive.

- **Tendance à circonscrire le phénomène à certains SN**

Le point de départ de la troisième approche est la description de l'opposition restrictive/appositive telle quelle se présente avec l'article défini, non en termes d'extension conceptuelle ou d'identification référentielle, mais soit à l'aide de la notion de présupposition, soit dans le cadre d'une théorie de l'énonciation, avec les concepts culioliens d'extraction, de fléchage, de repérage, de situation, etc. Rappelons que le terme extraction « désigne une opération de détermination consistant à isoler un ou des éléments à l'intérieur d'une classe » et que le fléchage renvoie à « une opération d'identification d'un ou plusieurs éléments déjà extraits »¹¹³. Ajoutons que la situation (SIT1) correspond à des mises en situation comme : je dis qu'il y a... (pour moi-ici-maintenant) ; que SIT+ désigne la situation actuelle de l'énonciation et que SIT- désigne la situation fonctionnant comme source de la pré-détermination et pré-assertion de l'énoncé¹¹⁴.

On peut représenter la distinction relative restrictive/relative appositive, en ce qui concerne l'article défini non générique de la manière suivante :

1) Relative restrictive avec article défini

- Repérage de la principale : SIT1 +
- Détermination de l'argument dans la principale : extraction
- Repérage de la subordonnée : SIT1 –

¹¹³ FUCHS C & MILNER J., 1979, *A propos des relatives*, SELAF, Paris. p. 122.

¹¹⁴ FUCHS C & MILNER J., 1979, *ibid*, p. 122.

- Détermination de l'argument dans la subordonnée : extraction

2) Relative appositive avec article défini

- repérage de la principale : SIT1+
- Détermination de l'argument dans la principale : fléchage
- Repérage de la subordonnée : SIT1+
- Détermination de l'argument dans la subordonnée : extraction

A l'autre extrême, Catherine FUCHS et Judith MILNER soulignent que l'opposition restrictive/appositive s'estompe lorsqu'il s'agit de l'article indéfini *UN* spécifique. Autrement dit, la question de savoir si la relative après *UN* spécifique est une restrictive, une appositive, ou est susceptible d'être ambiguë. De ce fait, la distinction restrictive/ appositive ne s'applique pas à de telles relatives¹¹⁵.

Arrêtons-nous sur les deux types de relatives restrictives/appositives qui marquent une haute fréquence dans notre corpus :

1°) Relatives restrictives

Structuralement, **les relatives restrictives** peuvent se définir par une intégration dans le SN antécédent. L'association SN + relatives restrictive donne naissance à un nouveau nom, comme SN + adjectif épithète ou SN + complément déterminatif. Ainsi, pour définir ce type de relative, les linguistes ont recouru au concept du statut présupposé et ont ajouté qu'à la différence de l'assertion, les PRR renvoient toujours à un antérieur et que celui-ci est seulement reproduit, mais non pris en charge par l'énonciateur. De cela, les relatives restrictives interviendraient le plus souvent dans la fonction désignative ou référentielle.

2°) Relatives non-contrastives

Il s'agit de structures les *N qu-V* interprétées comme *ceux de N qu-V* (ceux de N), signifiant par là qu'il n'y a pas extraction d'une sous-classe à partir de la classe entière des N, et pas de contraste entre certains N (*ceux qu-V*) et les autres N (*ceux qu-non-V*). A cet égard, l'antécédent est interprété comme référentiellement non autonome, c'est-à-dire qu'il ne désigne pas la classe entière des N, mais seulement certains N.

¹¹⁵ KLEIBER G., « Où on est de l'opposition relative restrictive/ relative appositive ? », In *L'information grammaticale*, n° 7, p. 16.

3°) Relatives descriptives ou appositives

A la « construction intégrée », qui caractérise la PRR s'oppose « la construction détachée » de la proposition relative appositive (désormais PRA), souvent comparable à un adjectif apposé. Elle ne sert donc pas à construire un nouveau SN à partir de l'antécédent. Nous avons vu que la PRR peut elle-même être séparée de l'antécédent ; les possibilités de séparation semblent cependant plus étendues pour l'appositive. Nous nous proposons d'analyser brièvement quelques exemples tirés de notre corpus afin de :

- ⇒ définir les problèmes posés par la PRA concernant la nature de son lien (syntaxique, sémantique et pragmatique) avec la proposition principale.
- ⇒ identifier les différentes fonctions discursives et les mécanismes mis en jeu en faveur de l'interprétation « appositive ».

▪ *Critères pour la reconnaissance des relatives appositives*

C'est d'abord, comme pour les restrictives, sur la forme et la structure de l'antécédent que les linguistes ont fondé l'identification des appositives :

- antécédent nom propre (à article ∅).
- antécédent déterminé par un possessif.
- antécédent qualifié par une épithète.
- antécédent pronom personnel.
- antécédent pronom démonstratif à valeur anaphorique.

▪ **Les fonctions discursives des propositions relatives appositives**

Sur un plan théorique global, l'analyse des PRA s'inscrit dans la typologie d'usages en discours présentée dans LOOCK¹¹⁶. Celle-ci répartit les PRA en trois sous-catégories (continuatives, de pertinence et de subjectivité ; reprises dans le schéma ci-dessous et illustrées par des exemples pour chaque catégorie) en fonctions de critères morpho-syntaxiques, sémantiques et pragmatiques, notamment relatifs au statut informationnel des entités discursives et à leur usages dans la gestion dynamique du discours.

¹¹⁶ LOOCK R., 2003, « Les fonctions discursives des propositions subordonnées relatives « appositives » en discours », in *Anglophonia*, n° 12, p. 114.

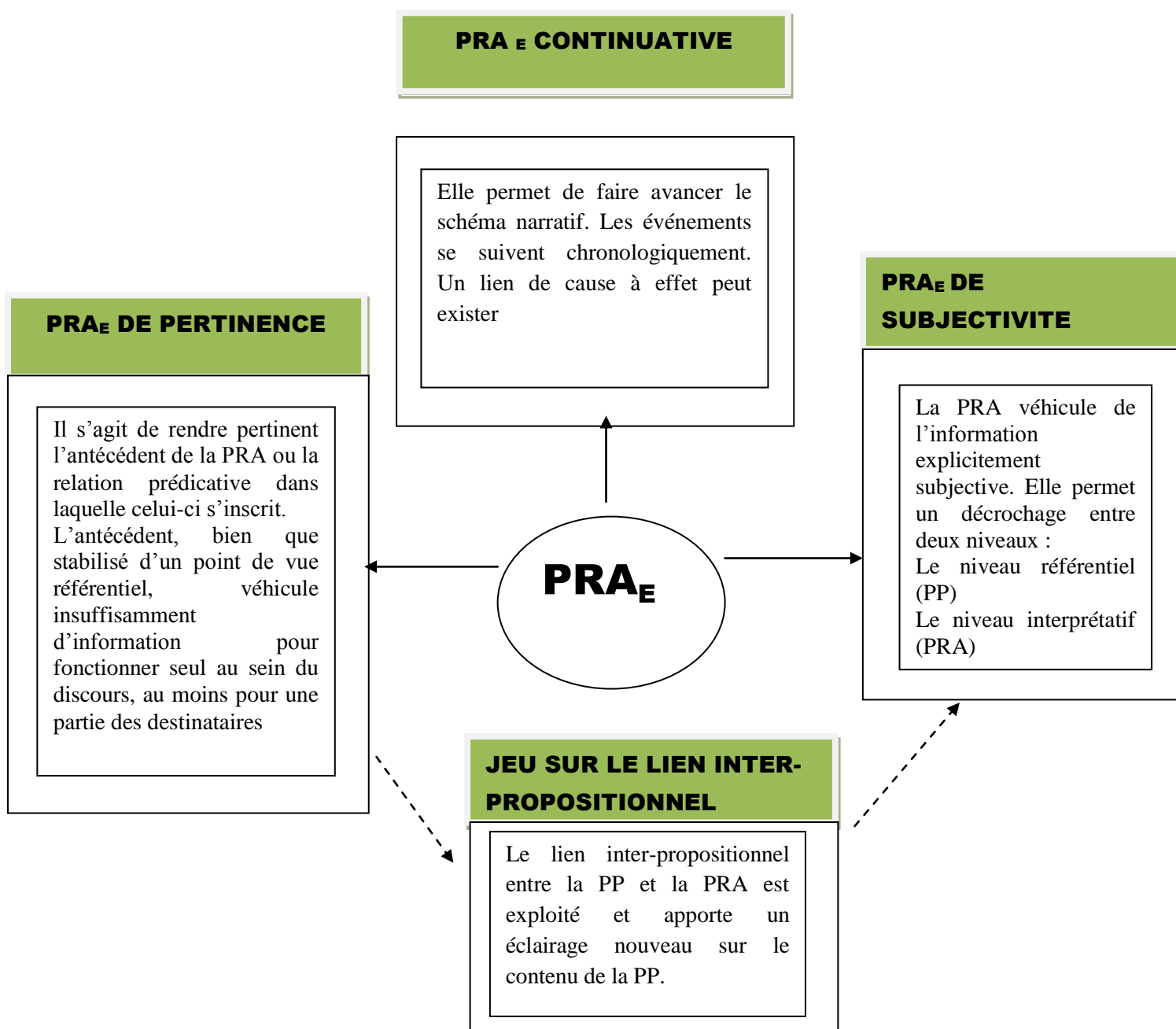


Figure 3. Les fonctions discursives des propositions relatives appositives

Nous commençons par la proposition relative appositive continuative.

- **La PRA continuative**

Il s'agit d'une catégorie dont l'existence n'est pas une découverte – Jespersen en fait déjà état dans ses travaux de 1970, mais il convient de l'entendre dans le sens où la PRA fait avancer le schéma narratif – Jespersen donne à « continuative » un sens plus large et inclut les relatives « phrastiques », mais ce critère est syntaxique tandis que la taxinomie que nous proposons est sémantico-pragmatique. Ainsi, Rudy LOOCK donne la définition suivante :

« La PRA continuative est un type de PRA qui permet de faire avancer le schéma narratif, de se faire succéder deux (ou plus en cas de stacking) événements extra-linguistiques. L'événement décrit par la PRA est chronologiquement postérieur à celui décrit par la proposition principale »¹¹⁷

En ce qui concerne la proposition relative appositive de pertinence :

- **La PRA de pertinence**

Rudy LOOCK¹¹⁸ note que :

« Le point de départ de la définition de cette catégorie est la relation énonciateur – co-énonciateur. L'énonciateur, à la fois émetteur mais aussi récepteur à l'instant d'énonciation. Il ajuste, aménage son discours en fonction de l'idée qu'il se fait de son/ses co-énonciateur(s). Dans son désir d'être pertinent au maximum (effet contextuel maximum pour un effort mental minimum), l'énonciateur va adapter son discours. »

La PRA de pertinence vient optimiser- au sens de Dan SPERBER et Deirdre Wilson- la pertinence de l'antécédent au sein de la relation prédicative et *in extenso* le discours dans son ensemble. Ainsi, selon Rudy LOOCK¹¹⁹ :

« la PRA de pertinence est une *stratégie préventive* ou *réparatrice* opérée dans les textes journalistiques, majoritairement afin de ne pas être non pertinent pour le lecteur non initié, tout en restant de l'information d'arrière –plan pour ne pas être non pertinent pour le lecteur initié. C'est en cela qu'elle représente un **compromis**. Il s'agit donc d'apposer une proposition à un antécédent référentiellement stabilisé indépendamment de celle-ci, mais jugé insuffisamment déterminé dans le cadre de la situation d'énonciation. »

¹¹⁷ LOOCK R., « La Proposition Subordonnée Relative Appositive : entre subordination et coordination », p. 9.

¹¹⁸ LOOCK R. 2003, *ibid*, p. 4.

¹¹⁹ LOOCK R., 2003, *ibid*, p.5.

Contrairement à la PRA de pertinence qui vient optimiser la pertinence au sein de la relation prédicative de la proposition principale, nous présenterons une autre PR qui a pour but essentiel d'apporter une dimension subjective au contenu de la proposition.

- **La PRA de subjectivité**

La proposition relative appositive de subjectivité véhicule un contenu informationnel qui représente une digression momentanée, accompagné d'un décrochage énonciatif permettant l'intervention directe de l'énonciateur qui peut exprimer son point de vue, son opinion personnelle, son commentaire sur la prédication principale. Ainsi, c'est une sorte de décrochage entre deux niveaux :

-La proposition principale : le niveau référentiel.

-La proposition subordonnée : le niveau commentatif.

Nous avons ainsi dégagé deux allostructures de PRA de subjectivité qui permettent de créer ce décalage référentiel/commentatif :

- La PRA modale : la subjectivité est dans ce cas-là explicite. La PRA comporte des marqueurs de modalité (auxiliaires modaux, expressions de modalité, vocabulaire marquant une certaine modalité appréciative ...). Comme le montre l'article suivant :
- La PRA subjective au travers du lien inter-propositionnel implicite et complexe qui existe entre la PP et la PRA.

Cours n°15

Les anaphores possessives

Nous allons maintenant définir les principales propriétés des anaphores possessives.

« Chérie, explique-moi pourquoi tu dis : *MON* piano, *MES* roses », et « *TES* livres, *TON* chien »...pourquoi je t'entends déclarer parfois : « c'est avec *MON ARGENT A MOI* que je veux acheter ces choses. ». Ce qui m'appartient t'appartient ! Pourquoi ces mots qui nous opposent : le tien, le mien, le sien, le tien ?

Si tu m'aimais tout à fait bien, tu dirais : « *LES* livres, *LE* chien » et : « *NOS ROSES* »

P. Géraldy, Dualisme

Nous nous sommes intéressés à la possession illustrée au moyen d'un pronom possessif, (ex. *le tien, le mien, le sien, ...*) et le déterminants possessif accompagnant d'un syntagme nominal (ex. *mon piano, mes roses, tes livres, ton chien, nos roses, ...*). Mais avant d'aborder le rôle et fonctionnement de ces expressions anaphoriques dans la continuité référentielle, nous avons décidé de porter notre attention sur l'étude des traits morphologiques, sémantiques et référentiels de ces possessifs.

Commençons par les traits morphologiques :

▪ Morphologie des anaphores possessives

La tradition grammaticale française nomme *possessives* les expressions morphologiquement spécifiées pour la personne qui font office de déterminants, de modifieurs adnominaux ou de prédicats. Les formes du possessifs se regroupent en deux séries, à savoir celle du déterminant lorsqu'il s'agit de déterminer le nom qu'il précède et celle du pronom lorsqu'il est pour fonction de se substituer à un fragment d'énoncé composé d'un adjectif possessif et du nom qu'il détermine.

Le possessif se présente en double variation : en genre et en nombre. Il dépend du nombre de possesseurs et de la personne grammaticale, et s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.

Employé comme déterminant d'un nom, l'adjectif possessif prend les formes morphologiques suivantes :

Tableau 5. Les formes des adjectifs possessifs

Personne	Masculin	Féminin devant consonne	Féminin devant voyelle	Pluriel
1p sing.	<i>Mon</i>	<i>Ma</i>	<i>Mon</i>	<i>Mes</i>
2p sing.	<i>Ton</i>	<i>Ta</i>	<i>Ton</i>	<i>Tes</i>
3p sing.	<i>Son</i>	<i>Sa</i>	<i>Son</i>	<i>Ses</i>
1p plur.	<i>Notre</i>	<i>Notre</i>	<i>Notre</i>	<i>Nos</i>
2p plur.	<i>Votre</i>	<i>Votre</i>	<i>Votre</i>	<i>Vos</i>
3p plur.	<i>Leur</i>	<i>Leur</i>	<i>Leur</i>	<i>Leurs</i>

On ne peut jamais coordonner deux déterminants possessifs : **Ma et sa* maison. Lorsqu'il s'agit d'une interprétation distributive, il faut donc ajouter le pronom possessif : *Ma* maison et *la sienne*. S'il s'agit par contre d'une interprétation non-distributive, la solution est d'employer la forme de la première personne plurielle du possessif, et préciser éventuellement les possesseurs dont il s'agit : Notre chambre à elle et à moi.

Pour ce qui est des substituts (pronoms) possessifs, on note qu'ils ont une morphologie adjectivale. Ils sont en réalité les formes nominalisées par l'article défini des adjectifs possessifs : *le (la, les) mien (-nne, -s, -nnes)* ; *le (la, les) nôtre, etc.* Ils représentent un SN déterminé par un possessif. Ils comportent donc un double phénomène de représentation. Dans *mon livre est plus intéressant que le tien* représente le contenu notionnel du nom *livre* affecté du possessif *ton*, qui lui-même représente le syntagme prépositionnel *de toi*.

Le pronom possessif appartient à la sous-classe des pronoms qui sont aptes à modifier le nombre du nom représenté : *mon livre* (sing.) *est plus intéressant que les tiens* (pluriel).

L'emploi du pronom possessif comme nominal s'observe dans les cas suivants :

– au singulier, dans des expressions telles que *y mettre du sien*, *distinguer le mien et le tien*, à *la bonne vôtre*, etc.

– au pluriel dans les miens, les nôtres (« mes, nos parents et/ou alliés »), et dans l'expression *faire des siennes*. Ainsi, nous distinguons les formes suivantes:

Tableau 6. Les formes des pronoms possessifs

nombre et genre de l'antécédent →	Singulier		Pluriel	
	Masculin	féminin	Masculin	Féminin
personne				
1 ^e p sing.	<i>le mien</i>	<i>la mienne</i>	<i>les miens</i>	<i>les miennes</i>
2 ^e p sing.	<i>le tien</i>	<i>la tienne</i>	<i>les tiens</i>	<i>les tiennes</i>
3 ^e p sing.	<i>le sien</i>	<i>la sienne</i>	<i>les siens</i>	<i>les siennes</i>
1 ^e p plur.	<i>le nôtre</i>	<i>la nôtre</i>	<i>les nôtres</i>	
2 ^e p plur.	<i>le vôtre</i>	<i>la vôtre</i>	<i>les vôtres</i>	
3 ^e p plur.	<i>le leur</i>	<i>la leur</i>	<i>les leurs</i>	

Cette division des formes correspond à une division des emplois, qui ne sont aucunement comparables. Le déterminant possessif fonctionne seulement dans un syntagme nominal (*son livre*) dont il porte les marques de genre et de nombre ; le pronom est un syntagme nominal (*le sien*). Même hors contexte, *son livre* exprime un certain sens (il existe un livre et quelqu'un ou quelque chose est en relation avec ce livre) ; même en contexte, *le sien* ne se comprend qu'à partir de son antécédent, un référent déjà connu pour le lecteur (en termes de référence, il fonctionne comme une anaphore conceptuelle). C'est surtout cette fonction qui est intéressante pour notre travail et nous laissons volontairement de côté le cas des possessifs de la 1^{ère} et de la 2^{ème} personne qui renvoient à des personnes repérées exophoriquement.

Nous allons voir à présent les traits sémantiques et référentiels des possessifs anaphoriques.

▪ *Propriétés sémantico-référentielles des possessifs*

Commençons par certains aspects de la définition du possessif :

Michaela HEINZ a écrit :

« Comme les autres déterminants (le déterminant indéfini *un*, le déterminant défini *le*, le déterminant démonstratif *ce*), le déterminant possessif *son* a la fonction de déterminer le nom qu'il précède. »¹²⁰

« Qui dit relation de possession, dit « relation entre deux unités », à savoir entre le possesseur (désormais : Pr) et le possédé (Pé). »¹²¹

J.C. CHEVALIER et *alii.*¹²² assimilent le fonctionnement de l'adjectif possessif à celui de l'article défini mais soulignent qu' :

« il possède **un caractère supplémentaire**, celui de marquer un rapport d'appropriation et d'être ainsi l'équivalent des compléments du substantif introduit par *de*, il permet donc de renvoyer à une personne ou à une chose »

¹²⁰ HEINZ M., 2003, *Le possessif en français. Aspects sémantiques et pragmatiques* : Bruxelles, col. Champs linguistiques. Recherches, p. 20.

¹²¹ HEINZ M., 2003, *ibid*, p. 20.

¹²² CHEVALIER J.C et *alii.*, 1982, *Grammaire Larousse du français contemporain*. Larousse : Paris. Cité par KLEIBER G & TYVAERT J-E., 1990, *L'anaphore et ses domaines*, Klincksieck, p. 188.

Pour C. BAYLON et P. FABRE¹²³ :

« Les possessifs corrigent une inaptitude du pronom personnel employé comme cas prépositionnel :

Le chapeau de moi → mon chapeau

L'adjectif possessif marque **un rapport d'appropriation** et il équivaut à un complément du substantif introduit par *de* »

Dans le même ordre d'idées, M. ARRIVE, F. GADET, M. GALMICHE¹²⁴ classent les adjectifs possessifs dans une sous-classe des déterminants au même titre que l'article et les démonstratifs :

« La spécificité des possessifs par rapport autres déterminants est de cumuler un phénomène de détermination et un phénomène de représentation. Le possessif marque donc une détermination identique à celle de l'article défini. Il y ajoute la représentation d'un SN, complément prépositionnel du nom déterminé. Le pronom possessif représente un SN déterminé par un possessif. Il comporte donc un double phénomène de représentation. »

Pour Denis APOTHELOZ :

« Lorsqu'une expression de type *déterminant possessif + nom* désigne son référent anaphoriquement, elle sera considérée comme doublement anaphorique et sera en conséquence répertoriée deux fois : « d'une part, en raison du déterminant possessif- ce type de déterminant est assimilé à une anaphore pronominale ; d'autre part en tant que SN défini. Ceci revient, de fait, à établir une équivalence entre *son livre* et *le livre à lui*, donc à reconnaître que le déterminant possessif résulte en français de l'amalgame d'un pronom et d'un déterminant défini. »¹²⁵

GROSS analyse le possessif dans son interprétation possessive comme la résultante d'une relative comprenant un des emplois du verbe avoir. Ce qui explique que soit exclu :

¹²³ BAYLON C & FABRE P., 1973, *Grammaire systématique de la langue française*. F. Nathan : Paris, Cité par KLEIBER G & TYVAERT J-E., 1990, *ibid*, p. 188.

¹²⁴ ARRIVE M, GADET F, GALMICHE M., 1986, *Grammaire d'aujourd'hui*. Flammarion : Paris. Cité par KLEIBER G & TYVAERT J-E., 1990, *ibid*, p. 189.

¹²⁵ APOTHELOZ D, 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève-Paris : DROZ, p. 164.

La maison a une jambe.

Nous retenons que les possessifs expriment une relation d'interdépendance entre deux termes (un terme, appelé dépendant (pouvant être humain ou non humain) et un autre terme appelé élément de référence (toujours humain s'il s'agit du locuteur et de l'interlocuteur, et humain ou non humain s'il s'agit d'un tiers).

Le possessif sert en fait à exprimer plusieurs relations, ce qui nous montre la diversité de sa capacité sémantique : en fonction du nom qu'il précède, il peut servir à exprimer une relation de parenté (*ton père, ta mère, ton frère, ta sœur*), une relation de hiérarchie (*mon patron, ton supérieur*) ou même un procès (*son audition, son intervention*), une relation de propriété (*ta maison*), ce qui représente le sens de la relation possessive par excellence, une relation de partie à tout (*ma tête, son bras, sa main*), etc. De ce point de vue, on peut dire que le possessif a un sens qui dépasse la simple détermination du nom qu'il accompagne. Il a le pouvoir d'établir une relation de possession entre deux référents (son N1= Le N1 du N2) – « avoir quelque chose », dans l'optique de celui qui possède – ou une relation d'appartenance – « être à quelqu'un », dans l'optique de ce qui est « possédé ». Le SN « *son N* », qui présuppose que quelqu'un a un N, peut être paraphrasé par « le N qui est à quelqu'un ».

A partir d'ici, on peut maintenir que le déterminant possessif remplit également la fonction du pronom personnel. Il amalgame donc, sous une forme synthétique, les fonctions grammaticales de déterminant défini et celle de « relateur » qui tient du pronom personnel, et marque une référence de dépendance entre les deux entités. Ainsi, Roberte TOMASSONE nous précise qu' :

« il faut remarquer que le terme de « possessif » que l'on emploie traditionnellement pour le désigner est fort peu adéquat : il équivaut en fait à un déterminant personnel : si *mon* livre peut être interprété comme le livre que **je possède**, que dire de *ma* maladie ou de *ma* tante ? Un groupe nominal comportant un déterminant possessif est un groupe dans lequel le nom est identifiable grâce à un complément indiquant la personne, et donc naturellement précédé de l'article défini identifiant : *ma* tante est "la tante **de moi**", *leurs* souvenirs sont "les souvenirs **d'eux**" »¹²⁶

¹²⁶ TOMASSONE R., 1996, *Pour enseigner la grammaire* : Paris, Delagrave, col. Pédagogie, p. 217.

Grâce à cette biréférence, le possessif représente un outil langagier sémantiquement très économique, tout en constituant une sous-classe particulière de la classe des déterminants

Cours n°16

L'approche lexicologique

L'approche lexicologique structurale constitue une voie traditionnelle d'approche des textes. Par quelque biais qu'on la considère, elle s'organise autour de la notion de champ sémantique : l'unité lexicale n'y est objet d'étude que dans la mesure où elle s'intègre à un réseau de similarités/différences dont elle tire sa valeur. Il en va de même pour l'analyse du discours, qui construit ces champs à l'intérieur du discours, c'est-à-dire cherche à déterminer un système de relations originales, propre aux unités lexicales de tel corpus. Il vaut donc mieux parler ici de mots que de lexèmes ou de morphèmes, qui supposent une analyse en langue ; c'est ainsi que Dubois oppose le morphème ("unité du lexique de la langue"), au mot, considéré comme "unité du discours" qui "ne relève pas du seul modèle linguistique" : "Le mot et le morphème sont des unités qui ne peuvent pas être utilisées indifféremment comme base de l'analyse. Toute étude qui part du mot renvoie à l'analyse de l'énoncé, à une linguistique du discours, à une rhétorique, à la littérature, à l'écrit, surtout dans la mesure où il réalise l'énoncé rapporté. Toute étude qui prend pour base le morphème renvoie à la langue".

La lexicologie structurale appliquée à l'analyse du discours vise essentiellement à intégrer le(s) mot(s) étudié(s) dans des paradigmes de termes le (s) délimitant et à considérer les environnements dans lesquels ils figurent. Soit, par exemple, le "même" mot dans deux discours concurrents ; pour comparer le statut de ces deux mots dans leurs discours respectifs, on relèvera dans chacun l'ensemble des contextes dans lesquels ils apparaissent : l'invariant, le "terme-pivot" ce sera donc le mot étudié. La démarche complémentaire consistera à placer dans le même paradigme les mots qui figurent dans les mêmes environnements que celui ou ceux qu'on considère ; c'est ici l'environnement qui est l'invariant. Les deux démarches sont tout à fait complémentaires, le mot se trouvant au lieu d'intersection de ces deux axes.

Le plus souvent, il faut recourir à des manipulations syntaxiques pour maximiser le rendement des classes d'équivalence ; par exemple, si l'on a

1. "la démocratie, c'est l'avenir de la France"

et

2. "Nous voulons la démocratie qui est notre plus sûre garantie politique", on pourra revenir aux structures de base pour construire l'équivalence :

la démocratie est {l'avenir de la France

notre plus de sûre garantie politique}

c'est le linguiste américain Z. Harris qui a inauguré ces manipulations syntaxiques pour accroître l'efficacité de l'analyse du discours appliquée à des énoncés suivis (2)

Il faut cependant être conscients du fait que cette pratique a une incidence sur certains aspects de l'interprétation sémantique : par exemple il y a disparition en 1. de la tournure emphatique et en 2. du statut de présupposition (cf infra) de la relative apposée. Selon la méthodologie qu'on met en œuvre, des choix heuristiques s'imposent nécessairement.

Ce qu'il faut bien voir, c'est que dans ce type d'étude, l'unité de base n'est pas le mot, mais la proposition. Certes le mot, reste le terme de référence, mais les paradigmes qu'il permet de constituer sont absolument indissociables des propositions où ils figurent. L'idéal, c'est de pouvoir extraire du corpus considéré un ensemble structuré de propositions de base qui décrivent un réseau de relations fondamentales :

X est-----/ X n'est pas-----

X veut -----/X ne veut pas-----

X fait----- / X ne fait pas-----... etc

On retrouve évidemment les structures syntaxiques essentielles posées comme la base sur laquelle s'édifient des paradigmes lexicaux, des classes d'équivalence grâce à l'invariance d'un co - occurrent.

Cette approche fondamentalement distributionnaliste n'exclut pas une prise en compte de la fréquence de ces relations de co-occurrences : il est nécessaire d'introduire une hiérarchie quand la distribution est très inégale. Ceci n'a pourtant rien de mécanique ; si un mot x se substitue dans le corpus à un mot y dans dix contextes de syntagmes verbaux et que, par ailleurs, y commute dans un seul contexte avec Z, il n'est pas évident pour autant que l'identité $y = z$ soit négligeable : il peut se faire que y et z partagent un grand nombre de leurs modifieurs (adjectifs épithètes, syntagmes prépositionnels, relative;) et que cela oblige à complexifier le réseau d'interrelations. De toute manière, il convient, autant que possible, de prendre en compte le réseau dans sa totalité. L'essentiel, c'est de respecter la spécificité du texte étudié. Une telle approche, certes, s'avère assez élémentaire, mais elle atteint

directement à un aspect fondamental du fonctionnement du discours tout en laissant une marge considérable d'initiative à l'analyste. Considérons très rapidement l'exemple suivant : il s'agit de toutes les occurrences successives de mère dans les exercices d'un manuel de grammaire (Cours Moyen) de 1880 aucune manipulation syntaxique : nous n'avons procédé à

- SN 1

<i>ma mère</i>	<i>est bonne</i>
<i>la mère</i>	<i>soigne son petit enfant</i>
<i>la mère</i>	<i>pardonne</i>
<i>le cœur d'une mère</i>	<i>est tendre</i>
<i>la mère</i>	<i>sourit</i>
<i>notre mère</i>	<i>a guidé nos premiers pas</i>
<i>la mère</i>	<i>presse l'enfant sur son cœur</i>
<i>une mère</i>	<i>dévouée</i>
<i>cette mère</i>	<i>est inquiète sur la santé de son enfant</i>
<i>la mère</i>	<i>soigne ses enfants</i>
<i>les mamans</i>	<i>ont assis les bébés sur leurs genoux</i>
<i>la mère</i>	<i>a couché le bébé dans un berceau moelleux</i>
<i>une mère</i>	<i>patiente</i>
<i>une mère</i>	<i>agit patiemment</i>
<i>ma mère</i>	<i>m'apprenait à lire quand j'étais petit enfant.</i>

- Complément de V

<i>j'obéirai à</i>	<i>ma mère</i>
<i>aime</i>	<i>ta mère</i>
<i>chériss</i>	<i>ta mère</i>
<i>adore</i>	<i>ta mère</i>

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

ADAM J-M., 1984, *Le récit*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, n° 2149.

ADAM J-M., 1990, *Éléments de linguistique textuelle : théorie et pratique de l'analyse textuelle* : Mardaga.

ADAM J-M., 1994, *Le texte narratif*, Paris : Nathan.

ADAM J-M., 2001, *Les textes : types et prototypes*, Paris : Nathan.

ADAM J-M, REVAZ F., 1996, *L'analyse des récits*, Paris : Seuil, coll. Mémo,
n° 20.

ADAM J-M., 2005, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin.

APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*. Langue et culture, Genève : Droz.

ARIEL, M., 1990, *Accessing Noun Phrase Antecedent*, London, Routledge.

ARNAULD et LANCELOT., 1960, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Republications Paulet, 1969.

ARNAULD A, NICOLE P., 1970, *La logique ou l'art de penser*, Paris : Flammarion.

ARRIVÉ, M., GADET, F., GALMICHE, M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris, Flammarion.

ARRIVÉ, M., BLANCHE-BENVENISTE, C., CHEVALIER, J.C., PEYTARD, J., 1964, *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris, Larousse.

BACRY P., 1992, *Les figures de style*, Paris : Flammarion.

BAILLY A., 1968, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Genève : Slatkine.

BAYLON C & FABRE P., 1973, *Grammaire systématique de la langue française*. Nathan : Paris.

BENVENISTE E., 1966, *Problème de linguistique générale* [1/2], Paris : Gallimard.

BERTRAND O, PREVOST S, CHAROLLES M, François J, SCHNEDECKER C., 2008, *Discours, diachronie, stylistique du français. Etudes en hommage à Bernard Combettes*, Berlin : Peter Lang.

BONNARD H., 1950, *Grammaire française des lycées et des collèges*, Sudel.

BROWN G., YULE G., 1983, *Discourse analysis* : Cambridge University Press.

CARTER-THOMAS S., 2000, *La cohérence textuelle. Pour une nouvelle pédagogie de l'écrit*, L'Harmattan.

CHARAUDEAU P., 1996, *Grammaire du Sens et de l'Expression*, Paris : Hachette.

CHARAUDEAU P., 1997, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan.

CHARAUDEAU P., 2009, *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, L'Harmattan.

CHAROLLES M., 2002, *La référence et les expressions référentielles en français*, Paris, Ophrys.

CHEVALIER J.C et alii., 1982, *Grammaire Larousse du français contemporain*. Larousse : Paris.

CHEVALIER L. 2004, *Splendeurs et misères du fait divers*, Librairie Académique Perrin.

COMBETTES B., 1983, *Pour une grammaire textuelle*, Bruxelles : Duculot.

CORBLIN F., 1987, *Indéfinis, définis et démonstratifs*, Genève : Droz.

CORBLIN F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, PUR.

CORBLIN F, GARDENT C., 2005, *Interpréter en contexte*, Paris : Lavoisier.

CORNISH F., 1986, *Anaphoric Relation in English and French: A Discourse perspective*, London, Croom Helm.

CUSIN-BERCHE F., 2003, *Les mots et leurs contextes*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, Université Paris III.

DELOFFRE F, HELLEGOUARC'H J., *Éléments de linguistique française*, boulevard Saint-Germain : SEDES.

DOSTIE G., 2004, *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs, analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles : Duculot.

DUBOIS J. & LAGANE R., 1973, *La nouvelle grammaire du français*, Paris : Larousse.

DUBOIS J., 1965, *Grammaire structurale du français, nom et pronom*, Paris : Librairie Larousse.

DUBIED A, LITS M., 1999, *Le fait divers*, Paris : PUF.

DUBIED A., 2004, *Les dits et les scènes du fait divers*, Paris : Droz.

DUCROT O., 1984, *Le Dire et le Dit*, Paris : Minuit.

DUCROT O, SCHAEFFER J-M., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil.

DUCROT J.-P. et al., 2005, *Cours d'initiation à la didactique du français langue étrangère en contexte syrien*, AUF, Bureau Moyen-Orient, Beyrouth, Liban.

FANTANIER P., 1977, *Les figures du discours*, Paris : Flammarion.

FUCHS C & MILNER J., 1979, *A propos des relatives*, SELAF, Paris.

FUCHS C., 1994, *Paraphrase et énonciation*, Ophrys.

GAPANY J., 2004, *Formes et fonctions des relatives en français : étude syntaxique et sémantique* : Peter Lang.

GENOUVRIER E & DESIRAT, HORDE T., 1992, *Nouveau dictionnaire des synonymes*, French & European Publications, Incorporated.

- GODARD, D., 1988, *La syntaxe des relatives en français*. Paris, Ed. du CNRS.
- Grand Larousse de la langue française*, 1977, Paris, Larousse [Tome 6, 5019-5033].
- GREVISSE M., 1980, *Le bon usage*, Paris : Duculot.
- GREVISSE M & GOOSSE A., 1995, *Nouvelle grammaire française* : de boeck.
- JAUBERT A., 2005, *Cohésion et cohérence. Etudes de linguistique textuelle* : ENS.
- HEINZ M., 2003, *Le possessif en français. Aspects sémantiques et pragmatiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- JEANDILLOU J-F., 2006, *L'analyse textuelle*, Paris : A. Colin.
- KERBRAT ORECCHIONI C., 1990, *Les interactions verbales*, Paris : Armand Colin.
- KLEIBER, G., 1981, *Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
- KLEIBER G., 1984, *Recherches en pragma-sémantique*, Paris :Klincksieck
- KLEIBER G, 1990, *La Sémantique du prototype*, Paris, PUF.
- KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms. Champs linguistiques*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- KLEIBER G., 2001, *L'anaphore associative*, Paris: PUF.
- KLEIBER G, SCHENDECKER C, TYVAERT J-E., 1997, *La continuité référentielle, Recherche linguistique 20* : Université de Metz- Klincksieck.
- KLINKENBERG J-M., 2000, *Précis de sémiotique générale*, Paris : Seuil.
- LAROUSSE P., 1872, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome huitième.
- LUNDQUIST L., 1980, *La Cohérence textuelle : syntaxe, sémantique, pragmatique*, Copenhague : Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck.
- MAINGUENEAU D., 1976, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Hachette.

- MAINGUENEAU D., 1984, *Genèses du discours*, Liège : Mardaga.
- MAINGUENEAU D, CHARAUDEAU P., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- MAINGUENEAU D., 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- MAINGUENEAU D., 1999, *Syntaxe du français*. Hachette.
- MAINGUENEAU D., 2005, *Analyser les textes de communication*, Paris : A. Colin.
- MOESCHLER J, BEGUELIN M-J., 2000, *Référence temporelle et nominale*, Berlin : Peter Lang.
- MOIRAND S., 1990, *Une grammaire des textes et des dialogues*. Hachettes.
- MOIRAND S., 2007, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris : PUF.
- MOUNIN G. *et al.*, 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris : P.U.F.
- MULLER C., 1996, *La subordination en français*, Paris : A. Colin.
- MULDER W DE, TASMOWSKI-DE RYCK L, VETTERS C., 1997, *Relations anaphoriques et (in)cohérence*, Amsterdam : Rodopi.
- POTTIER B., 1973, *Le Langage*, Paris : Centre d'Etude et de Promotion de la Lecture.
- POUGEOISE M., 1996, *Dictionnaire didactique de la langue française*, Paris : Armand Colin.
- RASTIER F., 1987, *Sémantique interprétative*, Paris : PUF.
- REBOUL A., 1990, *Pragmatique de l'anaphore pronominale*, Sigma.
- REBOUL A., 1991, *Le système des pronoms personnels en français contemporains*, Tranel.
- REBOUL A, MOESCHLER J., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris : Seuil.

- REBOUL A, MOESCHLER J, JAYEZ J, LUSCHER J-M., 1994, *Langage et pertinence : référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*, Presse Universitaire de Nancy.
- REBOUL A, MOESCHLER J., 1998, *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Paris : A. Colin.
- REBOUL A, MOESCHLER J., 1998, *La pragmatique aujourd'hui, une nouvelle science de la communication*, Paris : Seuil.
- RICOEUR P., 1980, *La narrativité*, Paris : CNRS.
- RIEGEL M, PELLAT J-C, RIOUL R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- SANDELD K., 1936, *Syntaxe du français contemporain*. Paris, Champion.
- SCHNEDECKER C., 1997, *Nom propre et chaînes de référence*, Paris, Klincksieck.
- SPERBER D, WILSON., 1989, *La pertinence. Communication et cognition*, Paris : Minuit.
- TESNIÈRE, L., 1965, *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.
- TOMASSONE R., 1996, *Pour enseigner la grammaire* : Paris, Delagrave, col. Pédagogie.
- TOURATIER, C., 1980, *La relative. Essai de théorie syntaxique*. Paris, Klincksieck.
- VAN DIJK T. A., 1988, *Newes as a discourse*, Hillsdale, NJ : Erlbaum.
- VET J-P, VETTERS C, DE MULDER W., 2001, *Anaphores pronominales et nominales : études pragma-sémantiques*, Amesterdam : Rodopi.
- VIGNAUX G., 1976, *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*, Genève : Paris, Librairie Droz.
- WAGNER, R.-L., Pinchon, J., 1991, *Grammaire du français classique et moderne*. Paris, Hachette.
- WALKER, M.A. et al. (eds), 1998, *Centering Theory in Discourse*, Oxford Clarendon Press.
- WILMET, M., 1997, *Grammaire critique du français*. Louvain-Paris, Duculot.

ARTICLES

ABLALI D., 2013, « Types, genres, généricité en débat avec J.-M. Adam », *Pratiques*, pp. 216-232.

ABLALI D., « Les éditoriaux entre deux pratiques culturelles »,

ADAM J-M., 1997, « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », in *Pratiques* n° 94, Metz.

ADAM J-M. & HERMAN T., 2001, « Genres de la presse écrite et analyse de discours », *Semen* n° 13.

ACHARD-BAYLE G., 2001, « Entre langue, discours (texte), et narration : sur le choix de l'anaphore dans un exemple de style/discours indirecte libre », *Marges linguistiques* n°1, pp. 1-18.

AIT DAHMANE K., 2005, « La conquête de l'Algérie dans les écrits militaires (1830-1847). Désignations et représentations de l'altérité. Université Paul Valéry, MontpellierIII.

AIT DAHMANE K., 2007, « Catégorisations et stéréotypisations de l'altérité dans le discours de conquête (1830-1847) », *Insaniyat* n°37, pp. 103-116.

APOTHELOZ D, REICHLER-BEUELIN M-J., 1995, « Construction de la référence et stratégies de désignation », *Tranel* n° 23, pp227-271.

APOTHELOZ D, PEKAREK DOEHLER S., 2003, « Nouvelles perspectives sur la référence : des approches informationnelles aux approches interactionnelles » *Verbum XXV* n°2, pp110-136.

ASCHER N., 1996, « L'interface sémantique-pragmatique et l'interprétation du discours », In *Langages* n°123, sémantique du discours, pp. 30-50.

BARTHES R., 1981, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Seuil, pp.188-196.

BENNINGER C, THEISSEN A., 2000, « L'anaphore pronominale *in absentia* : le cas de *certain* », *Verbum*, XXII/4, pp. 347-362.

BENNINGER C., 2001, « L'indéfini *certain* en emploi pronominal : plusieurs types d'anaphores », in BURIDANT C. et al (éds), *Par monts et par vaux*, itinéraires linguistiques et grammaticaux, Louvain-Paris, Peeters, pp.15-29.

BENVENISTE E., « la nature des pronoms » *In Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard, 1966.

BENZAKOUR F., 1984, « Les relatives déictiques », *In Kleiber, G. (dir.) : Recherches en pragma-sémantique*. Paris, Kincksieck, 75-106.

BERRENDONNER A., 1983, « Connecteurs pragmatiques et anaphore », *Cahiers de linguistique française* n°5, pp. 215-246.

BERRENDONNER A, REICHLER-BEGUELIN M-J., 1995, « Accords associatifs », *Cahiers de Praxématique* n°24, pp. 21-42.

BRAUDEAU M, « VAUGELAS CLAUDE FAVRE seigneur de (1585-1650) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 23 novembre 2013. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/claude-vaugelas/>

BRONCKART J-P. & SCHNEUWLY B., 1985, « Connexion et cohésion dans quatre types de textes d'enfants ».

BRONCKART J.-P., 1996, « Activité langagière, texte et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif ». Neuchâtel et Paris : Delachaux & Niestlé.

CADIOT, P., 1976, « Relatives et infinitives « déictiques » en français », *DRLAV*, 13, 1-64.

CHARAUDEAU P., 2006, « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérivés », *Semen* [En ligne], URL : <http://semen.revues.org/2793>

CHAROLLES M., 1976, « Grammaire de texte-théorie du discours-narrativité », *Pratiques* n°11-12, pp. 133-154.

CHAROLLES M., 1978, « Introduction aux problèmes de la cohérence verbale », *Langue Française*, 38, pp. 7-42.

CHAROLLES M, SCHNEDECKER C., 1993, « Coréférence et identité : le problème des référents évolutifs » *Langages* n°112, pp. 106- 126.

CHAROLLES M., 1995, « Comment repêcher les derniers ? Analyse des expressions anaphoriques en ce dernier », *Pratique* n° 85, pp. 89-112.

CHAROLLES M., 1995, « Cohésion, cohérence et pertinence de discours », *Travaux de linguistique* n°29, pp. 125-151.

CHAROLLES M., 1997, « Les reprises démonstratives en *ce dernier* dans les textes contemporains de grande diffusion », in O. Välikangas & J. Härmä (eds), *Travaux et Recherches en Linguistique Appliquée* 1, pp. 1-73.

COLLETTA J-M., 2004, « Le développement de la parole chez l'enfant âgé de 6 à 11 ans ». *Corps, langage et cognition*, Mardaga.

COMBETTES B., 1986, « Introduction et reprise des éléments d'un texte », *Pratiques* 49, pp. 69-84.

COMBETTES B., 1995, « Le statut de la séquence *celui +expansion* : aspects syntaxiques et textuels », *Pratiques* n° 87.

CONDAMINES A., 2005, « Anaphore nominale infidèle et hyperonymie : le rôle du genre textuel », *Revue de sémantique et Pragmatique* 18, pp.33-52.

CORBLIN F., 1998, « celui-ci anaphorique : un mentionnel » *In Langue française*, Vol.120 n°1. Les démonstratifs : théorie linguistique et textes littéraires, pp. 33-43. [En ligne URL : <http://www.persee.fr>]

CORBLIN F., 1985, « Remarques sur la notion d'anaphore », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 15 n°1, pp. 173-195.

CORBLIN F., 1990, « Les groupes nominaux sans nom du français », in *KLEIBER*, pp. 63-80.

CORNISH F., 1990, « Anaphore pragmatique, référence et modèle du discours », in L'anaphore et ses domaines, G. KLEIBER & J-E. TYVAERT, Paris : Klincksieck. pp. 81-96.

CORNISH F., 1995, « Référence anaphorique, référence déictique, et contexte prédicatif et énonciatif » *Sémiotique* n°8, p. 50.

CORNISH F., 1998, « Les chaînes topicales : leur rôle dans la gestion et la structuration du discours », *Cahiers de grammaire* n°23, pp. 19-40.

CORNISH F., 2000, « L'accessibilité cognitive des référents, le centrage d'attention, et la structuration du discours : une vie d'ensemble » *Verbum XXII* n°1, pp. 7-30.

CORNISH F., 2009, « Le rôle des anaphores dans la mise en place des relations de cohérence dans le discours : l'hypothèse de J.R. Hobbs », *Journal of French Language Studies*, 19 (2), pp. 159-181.

DE MULDER W., 1995, « Prolégomènes à une théorie « mentaliste » des référents évolutifs » *Sémiotiques* n°8, pp. 109-131.

DE MULDER W., « Du sens des démonstratifs à la construction d'univers », *In Langue française*. Vol. 120 n°1. Les démonstratifs: théorie linguistique et textes littéraires, pp. 21-32. [En ligne, URL : <http://www.persee.fr>]

DE MULDER, W., 2000, « Démonstratifs et accessibilité », *Verbum*, t. XXII, n° 1, 125.

DE MULDER, W., 2000, *Le langage et la constitution du monde*, Document de Synthèse de l'Habilitation à diriger des recherches, Arras, Université d'Artois.

CROLL A, OULD TAYEB N., 1998, « Presse gouvernementale et presse dite « indépendante » en Algérie : quelles différences ? », Vol. 57, pp. 72- 89. [En ligne, URL : <http://www.persee.fr>]

DESCOMBES-DENERVAUD M & JESPERSEN J., 1992. « L'anaphore conceptuelle dans l'argumentation écrite ». *Pratiques*. N°73.

DOMINIQUE K., 2002, « Marine M'SILI, *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne],

Vol. 6, n°1, mis en ligne le 03 février 2009, Consulté le 30 décembre 2010. URL : <http://chs.revues.org/index267.html>

DUBIED A & LITS M., 2008, « Les récits de faits divers et les récits people : normes, intimité et identité », *La revue européenne des pratiques médiatiques et culturelles*, N° Spécial.

DUPONT M., 2002, « Une approche cognitive pour le calcul des chaînes de référence », *TALN*, pp. 193-204.

FOSSARD M., 1999, « Traitement anaphorique et structure du discours. Etude psycholinguistique des effets du focus de discours sur la spécificité de deux marqueurs référentiels : le pronom anaphorique IL et le nom propre répété », *In cognito* n°15, pp. 33-40.

FOURNIER N., 2009, « *Quel et lequel* dans les grammaires françaises des XVI^e et XVII^e siècles », *Parcours de la phrase*.

FRAGNON J., 2007, « Le fait divers dans la PQR : fenêtre ou miroir sur la violence ? », *Les Chiers du Journalisme* n°17, pp.254-269.

FRANCKEL J-J., 1998, « Référence, référenciation et valeurs référentielles », *Sémiotique* n°15, pp. 61-84.

FRANÇOIS F., 1969, « Contexte et situation », *La linguistique*, Guide alphabétique sous la direction d'André Martinet et al. Paris : Denoël, pp. 65-66.

GALMICHE, M. 1979, « Quelques remarques sur la notion de description définie », *LINX*, 1.

GALMICHE M., 1989, « A propos de la définitude », *Langages*, 94, pp. 7-37.

GIRY-SCHNEIDER J., 2002, « L'adjectif personnel : anaphore ou prédicat de relation ? », *Langue française*. Vol. 136, n° 136, pp. 20-33.

GROSZ B, WEINSTEIN S & JOSHI A.K., 1995, « Centering : a framework for modeling the local coherence of discourses », *COMPUTATIONAL LINGUISTICS* 21 (2), pp.203-225.

GUILLOT C., 2006, « Le démonstratif en français », *Langue française* n° 152, p.40.

GUNDEL J. K., HEDBERG N., & ZACHARSKI R., 1993, « Cognitive status and the form of referring expressions in discourse », *Language*, 69, 274-307.

GUNDEL, J.K., 1998, « Centering Theory and the Givenness Hierarchy : towards a synthesis », in Walker, M.A. *et al.* (eds), pp. 183-198.

GUNDEL J.-K., HEDBERG N. & ZACHARSKI R., 2000, « Statut cognitif et forme des anaphoriques indirects », *Verbum*, 22, pp. 79-102.

HALLIDAY M.A. K. & HASAN R., 1976, *Cohésion in English*, London.

HENRY A., 1975, « Constructions relatives et articulations discursives », *Langages*, 37, pp. 81-98.

JENKINS C., 2002, « Les procédés référentiels dans les portraits journalistiques », XV SKandinaviske romanistkongress (Oslo 12-17 august 2002).[en ligne]

JONES E-P., 1995, « anaphore et épistémologie » *Sémiotiques* n°8, pp. 9-30.

HAROLD H-C, JOSSELYNE G., 1981, « Le traitement de l'anaphore avec et sans contexte linguistique chez le jeune enfant », *Folia linguistica* XV, n°1-2, pp. 185-208.

KALIFA D., 2000, « L'écriture du fait divers au XIX^e siècle : de la négation à la production de l'événement », dans H.-J. Lüsebrink & J.-Y. Mollier (dir.), *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVII^e siècle)*, Berne, Peter Lang, pp.297-311.

KERBRAT-ORECCHIONI C., 1996, « Texte et contexte », *Scolia* n°6, pp.39-60.

KLEIBER G., 1980, « Où on est de l'opposition relative restrictive/ relative appositive ? », In *L'information grammaticale*, n° 7, pp.12-17.

KLEIBER G., 1981, « Les différentes conceptions de la pragmatique ou pragmatique où es-tu ? *L'Information Grammaticale* n° 12, pp. 3-8.

KLEIBER, G., 1986, « Adjectif démonstratif et article défini en anaphore fidèle », in David, J. et Kleiber, G. (éds), *Déterminants : syntaxe et sémantique*, Paris, Klincksieck, pp. 169-185.

KLEIBER, G., 1986, « A propos de l'analyse *adjectif démonstratif = article défini + élément déictique* ou Sur l'irréductibilité des symboles indexicaux », in *Morpho-syntaxe des langues*

romanes, Actes du XVIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, (Aix-en-Provence, 29 août - 3 septembre 1983), volume n°4, 24-50.

KLEIBER, G., 1987, « Relatives restrictives et relatives appositives : dépassement(s) autorisé(s) », *Langages*, 88, pp. 41-63.

KLEIBER G., 1988, « Sur l'anaphore démonstrative » In G. Maurand (éd), *Nouvelles recherches en grammaire*, Albi, Université Toulouse le Mirail, p73.

KLEIBER, G., 1989-1990, « Les démonstratifs de près et de loin. Recueil d'articles sur les expressions démonstratives », Publication du Groupe *Anaphore et Deixis*, hiver 1989-1990, n°2, Strasbourg, Université des Sciences Humaines.

KLEIBER, G., 1990, « Marqueurs référentiels et processus interprétatifs : pour une approche "plus sémantique" », *Cahiers de linguistique française*, n°11, pp. 241-258.

KLEIBER G., 1990, « Quand il n'a pas d'antécédent » *Langages* n°97, pp. 24-50.

KLEIBER G., 1991, « Celui-ci/-là ou comment montrer du nouveau avec du déjà connu » *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 21 n°1, pp123-169, [En Ligne, URL : <http://www.erudit.org>]

KLEIBER, G., 1992, « Cap sur les topiques avec le pronom IL », *L'Information Grammaticale*, n°54, pp. 15-25.

KLEIBER G, SCHNEDECKER C, UJMA L., 1994, « L'anaphore associative : d'une conception à l'autre », in, C. SCHNEDECKER, M. CHAROLLES, KLEIBER G, DAVID J (eds), pp. 5-64.

KLEIBER G, PATRY R, MENARD N., 1993, « L'anaphore associative : dans quel sens roule-t-elle ? », *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 22, n°2, pp. 139-162.

KLEIBER G., 1995, « Dessine-moi une anaphore associative » *Sémiotiques* n°8, pp. 145-175.

KLEIBER, G., 1998, « Les démonstratifs à l'épreuve du texte ou *Sur cette côte de la baie de l'Arguenon* », *Langue française*, n°120, pp. 77-94.

KLEIBER, G., 2001, « Regards sur l'anaphore et sur la *Givenness Hierarchy* », in Kronning, H., Noren, C. Novèn, B., Ransbo, G., Sundvell, L.-G. et Svane, B. (éds), *Langage et référence. Mélanges offerts à Kerstin Jonasson*. Uppsala, Acta Universitatis Uppsaliensis, pp. 311-322.

KLEIBER G., 2006, « Introduction au(x) contexte(s) », Entretien avec G. Achard-Bayle (éd.), *Textes-Contextes, Pratiques* 129-130, pp. 17-19.

KLEIBER G., 2008. « The semantics and pragmatics of the possessive determiner », Dijon : Université Marc Bloc.

LAMBRECHT, K., 1994, « *Information structure and sentence form. Topic, focus and the mental representations of discourse referents* », Cambridge, Cambridge University Press.

LECOLLE M., 2000, « Figures et référence plurielle en corpus journalistique », *Cahiers de Grammaire* n° 25, « Sémantique et Corpus », pp. 29-52.

LEGALLOIS D., 2006, « Unité(s) du texte » *Langages* n° 163.

LE GOFFIC P., 1979, « Propositions relatives, identification et ambiguïté, ou : pour en finir avec les deux types de relatives », *DRLAV*, 21, 135-145.

LITS M., 2001, « Le fait divers : un genre strictement francophone ? », *Semen* n°13 mis en ligne le 30 avril 2007, URL : <http://semen.revues.org/2628>

LOCHARD G., 1996, « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Le déclin des modes de configuration ? », *Réseaux*, 76, CNET.

LONZI L., 1970, « Anaphore et récit » *In Communication* n°16, Recherches rhétoriques, pp. 33-142. [En Ligne, URL : <http://www.persee.fr>]

LOOCK R., 2007, « La Proposition Subordonnée Relative Appositive : entre subordination et coordination », pp.353-363.

LOOCK R., 2003, « Les fonctions discursives des propositions subordonnées relatives « appositives » en discours », in *Anglophonia* : 12, pp.113-131.

MAILLARD M., 1972, « Anaphores et cataphores » *In Communication* n°19, *Le texte : de la théorie à la recherche*, pp. 93-104. [En Ligne, URL : <http://www.persee.fr>]

MEHLER J & DUPOUX E., 1987, « De la psychologie à la science cognitive », *LE DEBAT* n°47.

MICHELI R., « Contexte et contextualisation en analyse du discours : regard sur les travaux de T. Van Dijk », *Semen* [En ligne], 21 | 2006, mis en ligne le 28 avril 2007, consulté le 28 janvier 2013. URL : <http://semen.revues.org/1971>.

MILNER J-C., « Réflexions sur la référence », *In Langue française*, Vol. 30 n°1, lexique et grammaire, pp63-73. [En Ligne, URL : <http://www.persee.fr>]

MOESCHLER J., 1995, « La pragmatique après Grice : contexte et pertinence » *L'Information Grammaticale* n° 66, pp.25-31.

MOESCHLER J., 2008, « La pragmatique aujourd'hui », *Pragmatique lexicale*, cours 1, pp.1-46.

MOIGNET G., 1967, « Le système du paradigme qui/que/quoi », *Travaux de Linguistique et de Littérature* V, 1, pp. 163-183.

MOKHTAR SAIDIA N., 2013, « L'anaphore en arabe et en français dans le discours de la presse écrite algérienne », *Séminaire de l'ERLAC AXE 4 : Fonctionnements linguistiques*.

MOKHTAR SAIDIA N., 2014, « L'anaphore comme stratégie discursive dans le discours de la presse écrite algérienne », *Didacstyle* n°5, pp.26-41.

MONDADA L, DUBOIS D., 1995, « Construction des objets de discours et catégorisation : une approche des processus de référentiation » *TRANEL* n°23, pp. 273-302.

MORSLY D., 1988, « Le français dans la réalité algérienne », Thèse de doctorat d'Etat, université de Paris V.

MULLER CL., 1999, « L'emprise du sens. Structure linguistique et interprétations », Amsterdam, pp. 271-288.

MULLER C., 2006, « Sur les propriétés des relatives », *Cahiers de Grammaire* n°30, pp. 319-337.

NORMAND C., 1998, « Sur certains cas de référence inassignable », *Sémiotique*, n°15, pp. 155-165.

QUEREUIL M., 1990, « Les subordonnées relatives dans le Roman de Renart », Branche X.V.9253-11472), in *L'Information Grammaticale* n°45, pp. 19-23.

PÉCHEUX, M., 1990, « Effets discursifs liés au fonctionnement des relatives en français ». Dans *L'inquiétude du discours*. [Textes choisis et présentés par Denise Maldidier]. Paris, Editions des Cendres, pp. 273-280.

PLENAT M., AURNAGUE M., CONDAMINES A., MAUREL J.-P., MAULIGNER CH.,

PÉRY-WOODLEY, M.-P., 2000, « Cadrer ou centrer son discours ? Introduceurs de cadres et Centrage », *Verbum*, t. XXII, n°1, pp. 59-78.

PINEIRA-TRESMONTANT C., 2003, « Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social* », *Mots. Les langages du politique*, 72, [URL : http://mots.revues.org/6763](http://mots.revues.org/6763).

PETITCLERC A., « Introduction aux notions de *contexte* et d'*acteurs sociaux* en *Critical Discourse Analysis* », *Semen* [En ligne], 27 | 2009, mis en ligne le 29 décembre 2009, consulté le 10 novembre 2013. URL : <http://semen.revues.org/8540>.

PETITJEAN A., 1986, « Le récit de fait divers : étude comparée de France Soir et de Libération », *Pratiques*, n°50, pp. 46-78.

PORQUIER R., « Des relatives de Toussaint. Une syntaxe du regard », *Linx* [En ligne], 47 | 2002, mis en ligne le 28 avril 2011. URL : <http://linx.revues.org/589> ; DOI : 10.4000/linx.589.

PREBENSEN, H., 1982, « La proposition relative dite attributive », *Revue romane*, XVII, pp. 98-117.

PRIVAT D., 1992, « Le fait divers à travers sa représentation sociale (du « canard » au « fait de société »), Paris, thèse de sociologie, Université Paris VII.

RASTIER F., 1998, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages* 129, pp. 97-111.

REBOUL A., 1989, « Résolution de l'anaphore pronominale : sémantique et /ou pragmatique », *Cahiers de linguistique française* n°10, pp. 77-100.

REBOUL A., 1991, « Le système des pronoms personnels en français contemporain : le problème de la référence », *Tranel (Travaux Neuchâtelois de linguistique)* n°17, pp. 123-146.

REBOUL A., 1995, « La pragmatique à la conquête de nouveaux domaines : la référence », *In L'information grammaticale* n°66, pp. 32-37.

RECETTI A., 2009, « Parlers de jeunes Lycéens à Alger : pratiques plurilingues et tendances alteritaires »

REICHLER BEGUELIN M-J., 1995, « Alternatives et décisions lexicales dans l'emploi des expressions démonstratives. » *Pratiques*, n°85.

REICHLER-BEGUELIN M-J., 1997, « Stratégies référentielles et variation » *Langue française* n°115, pp. 101-110.

REICHLER-BEGUELIN M-J., 1997, « Anaphores pronominales en contexte d'hétérogénéité énonciative : effet d' (in)cohérence », *in* W. DE MULDER, L. TASMOWSKI-DE RYCK and C. VETTERS, éd., *Relations anaphoriques et (in)cohérence*, Atlanta, Amsterdam, pp. 31-54.

REVAZ F., 1997, « Le récit dans la presse écrite », *Pratiques* n°94. pp.19-33.

ROTHENBERG M., 1971, « Propositions relatives à antécédent explicite introduites par des présentatifs ». *Etudes de Linguistique Appliquée*, 2, 102-117.

ROTHENBERG M., 1972, « Les propositions relatives adjointes en français ». *Bulletin de la Société de Linguistique*, 67, 1, 175-213.

SALLES M., 1995, « Anaphore, partie-de et stéréotypes », *Scolia*, 3, pp. 47-58.

SARRE N., 2003, « La référence du pronom personnel de la 3^e personne en français classique », *Sciences sociales et humaines*, Rev. CAMES- Série B, Vol. 005 N°1. pp. 159-171.

SCHMALE-BUTON E & SCHMALE G., 1984, Dialogue intitulé « Introduit en erreur », In conversations téléphoniques, pp. 310-328.

SCHMOLL P., 1996, « Contexte(s) », *Scolia*.

SCHEMOLL P., 1996, « Production et interprétation du sens : la notion de contexte est elle opératoire ? » *Scolia*, n°6, pp. 235-255.

SCHNEDECKER C., 1992, « Référence et discours : chaînes de référence et redénomination », Thèse de Doctorat de l'Université de Strasbourg II.

SCHEDNECKER C, BIANCO M., 1995, « Antécédents « dispersés » et référents conjoints ou la construction mentale et la reprise pronominale des entités plurielles » *Sémiotiques* n°8, pp. 79-108.

SCHNEDECKER C., 2005, « Les chaînes de référence dans les portraits journalistiques : éléments de description », *Travaux de linguistique*, n°51, 2005/2, 85-133.

SCHNEDECKER C., 2006, « Anaphores prédictives démonstratives : de la cohésion syntagmatique à la cohérence textuelle », *Corela*, Numéro spécial *Organisation des textes et cohérence des discours*. [En ligne, URL : <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document.php?id=1301>]

SCHNEDECKER C., 2006, « SN démonstratifs prédictifs : qu'est ce qui limite leur apport informatif ? » *Langue française* n°152, p 39.

SCHNEDECKER C., 2011, « La notion de « saillance » : problèmes définitoires et avatars, in O. Inkova (éd.) Saillance, Aspects linguistiques et communicatifs de la mise en évidence dans un texte, Besançon, PUFC, 23-43.

SCHNEDECKER C. & Longo L., 2012, « Impact des genres sur la composition des chaînes de référence : le cas des faits divers », in F. Neveu et al. (éds), 3ème Congrès Mondial de Linguistique Française, Lyon, 1957-1972, URL : http://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/abs/2012/01/shsconf_cmlf12_000061/shsconf_cmlf12_000061.h

SCHNEDECKER C. & Landragin F., 2014, « Les chaînes de référence », *Langages*, 195, pp.3-141. Larousse : Saulcy.

SCHNEDECKER C., 2014, « Chaînes de référence et variations selon le genre », *Langages*, n°195, pp.23-42.

SCHNEDECKER C. & Landragin F., 2014, « Les chaînes de référence : Présentation ». *Langages*, n° 195, pp.3-22.

SCHWARZE, C., 1974, « Les constructions du type « je le vois qui arrive » », in C. Rohrer & N. Ruwet (dirs) : *Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle. Etudes de syntaxe*. Tübingen , Niemeyer, pp.18-30.

SERIOT P., 1987, « L'anaphore et le fil du discours (sur l'interprétation des nominalisations en français et en russe), IV^e colloque international de linguistique slavo-romane, Copenhague, 27-29 août 1989, in *Opérateurs syntaxique et cohésion discursive*, Copenhague, pp. 147-160.

SIDNER, C., 1983, « Focusing in the comprehension of definite anaphora », in Grosz, B. *et al.* (eds), *Readings in Natural Language Processing*, Los Altos, Morgan Kaufmann Publ. Inc., pp. 362-394.

TALAB IBRAHIM K., 1995, « Les Algériens et leur(s) langue(s). Eléments pour une approche socio-linguistique de la société algérienne », Alger, Dar El-Hikma.

THEISSEN A., 1995, « Description démonstrative anaphorique et dimension hiérarchique des catégories » *Sémiotiques* n°8, pp . 133-146.

TRAMBLAY L., 2001, « La qualité de la langue et les médias écrits », *Terminogramme*, n° 97-98, norme et médias, pp. 13-19.

TROUILLEUX F., 2002, « Insertion et interprétation des expressions pronominales », *TALN*, pp. 183-192.

VENIARD M., 2009, « Anaphores lexicales en contexte d'hétérogénéité énonciative et effets pragmatiques associés » *Ci-Dit*, Communications du IV^e Ci-dit, mis [En ligne le 02 février 2010, URL : <http://revel.unice.fr/symposia/cidit/index.html?id=686>.]

WALKER, M.A., 2000, « Vers un modèle de l'intégration du centrage avec la structure globale du discours », *Verbum*, t. XXII, n° 1, pp, 31-58.

WALKER M. A., JOSHI A. K., & PRINCE E. F., 1998, « Centering in naturally-occurring Discourse : An overview ». In M. A. WALKER, A. K. JOSHI & E. F. PRINCE (Eds.), *Centering in discourse*. Oxford: Oxford University Press.

WUILLEME B., 2005, « Le fait divers à la radio », *Les cahiers du journalisme* n°14, pp.164-173.